

# **MANUEL DE L'ENCADREUR**

Niveau III



---

## PREFACE

Toutes les louanges sont à Allah le Seigneur de l'Univers.

Que Sa Paix et Sa bénédiction se déversent en abondance sur le sceau des prophètes Mouhammad Ibn Abdallah (SAW), sur sa noble famille, ses valeureux compagnons ainsi que sur toutes celles et tous ceux qui emboîtent et emboîteront ses pas dans la voie droite jusqu'au jour de la rétribution des comptes. Puisse Allah illuminer de Sa science infinie tous ceux qui sont à la recherche de Sa connaissance.

Le présent document intitulé « Manuel de l'encadreur du niveau III » est un outil mis à la disposition des encadreurs afin de les accompagner dans leur noble tâche qui consiste à dispenser la connaissance islamique. Il comporte en son sein tous les thèmes englobant les objectifs pédagogiques des cours contenus dans le GPIR niveau III. Mais cela ne fait pas pour autant de ce manuel un compilé de cours que l'encadreur se contentera de dicter à ses apprenants. Celui-ci fera l'effort de chercher dans les livres de hadiths et dans le coran certaines références qui n'ont pas été signalées. Le manuel est une aide didactique dont l'encadreur pourra se servir dans la préparation de ses cours. Nous l'avons voulu, d'une part, à cause de la rareté des documents qui les abordent et de l'insuffisance des encadreurs dûment formés dans certaines localités et d'autre part pour harmoniser le contenu des cours. Le manuel n'a tenu compte que du contenu du programme du niveau III du GPIR et n'est alors destiné qu'à ce niveau. Il aborde des sujets concernant toutes les leçons et quelques thèmes émergents (à discuter ou animés sous forme d'exposés avec les apprenants), c'est donc à l'encadreur de savoir en tirer la substance en fonction des objectifs de son cours.

Puisse Allah soutenir ceux qui se battent pour sa cause, rendre ce document utile à l'ensemble des musulmans, et récompenser tous ceux qui ont contribué pour l'élaboration et la révision de ce manuel.

Amen !

Le Secrétaire aux Affaires théologiques et Culturelles.



# Thème 1 : LES SCIENCES DU CORAN

---

## INTRODUCTION

Le Coran est la parole miraculeuse d'Allah révélée au prophète Mouhamad (saw), rapportée de façon ininterrompue, écrite en livre dont la lecture est une adoration, commençant par la sourate Fatiha et se terminant par la Sourate Nass.

Allah (SWT) a dit dans le Coran : « *Je n'ai créé les Djinns et les hommes que pour qu'ils M'adorent* ». **S 51 V 56**. Il a dit dans la **S 2 V 2** : « *c'est le livre au sujet duquel il n'y a aucun doute, c'est un guide pour les pieux* ». L'adoration d'Allah nécessite la compréhension du noble Coran. Pour une meilleure approche du Coran, il faut une connaissance parfaite des sciences du Coran.

## I- LES DIFFERENTES SCIENCES DU NOBLE CORAN

Les sciences du Coran sont un moyen pour comprendre le message contenu dans le Coran en l'étudiant et en réfléchissant sur tout ce qu'il contient de récit, d'obligation, de loi, .... Conformément à une définition générale, « *ouloum al qour'an* » s'applique à l'étude du livre descendu sur le sceau des prophètes Mouhammad (saw) qui comprend :

- *sa révélation progressive ;*
- *son assemblage ;*
- *son ordre et son arrangement ;*
- *sa consignation par écrit ;*
- *les informations précisant le pourquoi de chaque révélation et les circonstances dans lesquelles elle fut descendue ;*
- *ce qui a été révélé à la Mecque et à Médine ;*
- *les versets abrogatifs et abrogés ;*
- *les versets bien explicites et ceux qui portent à confusion ;*
- *l'interprétation de versets ou de passages du Coran par le prophète (saw), ses compagnons, leurs disciples et les exégètes du coran ;*
- *les méthodes d'exégèse du coran ;*
- *les écoles d'exégèse et leurs livres ;*
- *règles de lecture du coran.*

## II-DIFINITION DE L'EXEGESE

L'exégèse est le tafsir, le commentaire du coran. Il occupe une place primordiale dans les sciences islamiques. Ceci parce que l'islam repose sur le Coran, le message d'Allah à l'humanité. C'est une science qui a pour objectif la compréhension du livre d'Allah révélé à son prophète Mouhammad (saw), l'explication de ses sens, la déduction de ses préceptes et caractères juridiques. La bonne compréhension de l'exégèse passe par la bonne compréhension du Coran. C'est pourquoi le premier rôle du messager a été de transmettre ce Coran et de l'expliquer.

## II. LES TECHNIQUES DES ECOLES DE L'EXEGESE DU CORAN

La science du Tafsir est née avec l'Islam, le prophète ayant été le premier à expliquer le Coran à ses compagnons qui l'ont à leur tour fait aux Tabi'înes. On distingue trois (3) types de Tafsir :

- Le Tafsir par transmission (Tafsir bil riwâya),
- Le Tafsir par l'opinion irréfutable (Tafsir bil ray),
- Le Tafsir ésotérique (gnostique, Tafsir bil icharah).

### 1. Le Tafsir par transmission (Tafsir bil riwâya)

Toute explication dans ce Tafsir remonte par la chaîne à une des trois sources : le Coran lui-même, le prophète et les compagnons.

#### 1.1-Le Tafsir du Coran par le Coran

C'est le meilleur Tafsir et l'idéal. Cela doit être le premier pas du moufassirin

(Exégète). A défaut, il passe au Tafsir prophétique par exemple : Allah dit « Nous l'avons (le Coran) révélé dans une nuit bénie » S44, V3. Cette nuit bénie est définie dans un autre chapitre : « *Nous l'avons (le Coran) révélé durant la nuit du destin* » S91 V1. Un autre exemple : Allah dit : « *Adam reçu de la part de son seigneur des paroles* » S2 V37. Ces paroles reçues par Adam sont évoquées ailleurs. « *Ils dirent (Adam et Hawa) : O notre seigneur nous avons été injustes à l'égard de nous même, Si tu ne nous pardonnes pas, nous serons parmi les perdants* ».

#### 1.2- Le Tafsir prophétique :

Le prophète transmettait le Coran aux compagnons et leur donnait l'explication des versets qui en nécessitaient. Comme exemple, à propos du jeûne du mois de ramadan, Dieu dit : « *Mangez et buvez jusqu'à ce que vous puissiez distinguer le fil blanc du fil noir* » S2.V187. Le compagnon du prophète Hatim Ibn Ady n'ayant pas

compris ce verset, utilisait un fil blanc et un fil noir ; il a fallu l'explication du prophète pour qu'il comprenne qu'il s'agissait de l'obscurité et de la clarté. Un autre exemple est celui du verset : « *Observez les prières et surtout la prière médiane* ». Le prophète définit cette prière : « *C'est la prière de Asr* ».

### **1.3- Le Tafsir des compagnons :**

Après le prophète (PSL), ses compagnons sont les mieux placés pour expliquer le Coran. Ils ont vécu la révélation, côtoyé le prophète et l'on plus entendu. Ceux qui furent bien connus par leur connaissance et leur contribution dans le domaine du tafsir furent les quatre (4) califes (toute fois, peu a été rapporté à leur sujet), Ibn Mas'oud, Ibn Abbas, Obay Ibn Kaab, Zaid Ibn Thabit, Abu Moussa al ach'ari, Abdallah Ibn Zoubair. Le plus célèbre est unanimement Ibn Abbas.

A ces trois sources s'ajoutent le Tafsir des tabi'ines non moins important. Les tabi'ines sont la génération qui a suivi les compagnons du prophète. Ils ont aussi côtoyé ces derniers et appris beaucoup avec eux. Cependant, il y'a un désaccord quant à son admission parmi les types de Tafsir par transmission. Dans tout cas, il est le meilleur après celui des compagnons.

**NB :** Le Tafsir prophétique, les tafsirs des compagnons et des tab'ines doivent être soumis à une étude de chaîne et de fond très rigoureux car les ennemis de l'Islam sont toujours aux aguets et ne perdent aucun moment pour introduire dans l'Islam ce qui lui est étranger. Ce qui explique d'ailleurs la présence d'isra-iliyat (récits narrés par les Israéliens) dans beaucoup de livres de Tafsir dont les auteurs n'ont pas été assez scrupuleux dans la narration des récits.

### **1.4- Qu'est-ce que les Isra-iliyats et quelle est l'attitude à tenir face à leur endroit ?**

Les Isra-iliyats sont les récits des gens du livre, introduits dans les écrits des musulmans.

Ces récits sont de trois (3) types :

- ceux qui sont conformes à la double source du Coran et de la sunna ; ils sont acceptables;
- ceux qui sont totalement en contradiction avec les sources de l'islam : ils sont inadmissibles et sont rejetés ;
- et enfin ceux dont le contenu n'est mentionnés ni dans le Coran, ni dans la sunna mais qui ne comportent aucun danger ; on garde une attitude de réserve face à ces derniers.

## **2. Le Tafsir par l'opinion irréfutable (Tafsir bil ray)**

Ce Tafsir n'est pas directement basé sur la transmission mais sur la raison (ray). Il y'a divergence sur leur acceptation. Ceux qui s'en méfient croient qu'on ne doit pas commenter la parole d'Allah par la raison. Les sahabas eux-mêmes étaient méfiants et n'aimaient pas commenter le Coran par la raison.

Ceux par contre qui soutiennent le Tafsir bil ray prennent pour preuves les versets : « *Ne méditent-ils pas le Coran* », « *leurs cœurs sont-ils scellés* » ; « *Un livre Beni que, Nous avons fait descendre vers toi, afin qu'ils méditent sur ses versets et que les doués d'intelligence réfléchissent* » **S38V29**. Cette invitation à méditer le Coran est une preuve de la permission d'utiliser la raison pour le comprendre. En outre, le prophète a Beni Ibn Abbas en disant : « *Oh ! Allah, donne-lui la science de la religion et l'interprétation* ». Cependant, ceux qui soutiennent ce tafsir posent les conditions suivantes pour son interprétation :

- se référer d'abord au commentaire par transmission c'est à dire le commentaire du Coran par le Coran, le commentaire prophétique puis celui des compagnons, et à défaut de tout cela, passer à la raison.
- Que ce commentaire ne contredise pas le Coran ou la sunna.
- Avoir une parfaite connaissance de la langue arabe.

En résumé, notons qu'il y a le Tafsir bil ray al mahmoud, le commentaire par la raison acceptable, et celui qui est condamnable (mazmoum).

### **3. Le Tafsir bil ichara, ichary : commentaire ésotérique**

Ce type de Tafsir s'intéresse au sens caché des versets, leur portée spirituelle. Il est fréquent chez les soufis. Il nécessite une illumination qui est la résultante de la crainte révérencielle d'Allah. Allah dit « *O vous qui avez cru ! si vous craignez Allah, il vous donnera un pouvoir de discernement* ». A l'instar du Tafsir par l'opinion, il y a divergence sur son acceptation. Beaucoup d'éminents savants tels que Souyouti, Zarkachi et Zaraari l'acceptent avec les conditions suivantes :

*Qu'il ne contredise pas le sens apparent du verset,*  
*Qu'il ne se heurte pas au principe du dogme,*  
*Qu'il ne soit pas irréaliste,*  
*Qu'il ne restreigne pas le sens du verset à l'ésotérique,*  
*Qu'il y ait un lien étroit entre le sens apparent et caché.*

#### **4) Les grandes écoles de Tafsir**

L'évolution du Tafsir de la génération des sahabas aux tabi'ines a donné lieu à des ramifications à de grandes écoles. En effet, les plus célèbres des sahabas ont fondé chacun une école et formé des élites parmi les tabi'ines. Il y a principalement trois

(3) grandes écoles : - **L'école mecquoise** : son fondateur est Ibn Abass très célèbre pour sa connaissance du tafsir. Bien qu'étant parmi les plus jeunes, les grands sahabas comme Omar recouraient à lui pour des questions d'interprétation. Cette connaissance, il la devait à l'invocation que lui avait fait le prophète : « *O Allah, donne -lui la science de la religion et enseigne lui l'interprétation* ». Les plus célèbres de cette école sont : Noudiahid Ibn Djabr qui fait l'unanimité de tous les savants. Les meilleurs exégètes parmi les Tabi'ine, sont Ata Ibn Abi Rabat et Ikrimah. L'école Mecquoise selon beaucoup de savants est la meilleure des trois car étant fondée par ibn Abbas qui est le meilleur exégète parmi les sahaba.

- **L'école Médinoise** : Elle est fondée par le grand Sahabi Obay Ibn Kaab que le prophète félicitait pour sa grande connaissance du Coran. Il eut pour élèves parmi les Tabi'ines : Mohammad Ibn kaab al qourazi, Abou Aliya al riyala et Zaid Ibn Aslam.

- **L'école iraqienne** : le fondateur est Abdullah Ibn Massoud, compagnon inséparable du messenger d'Allah. Parlant de sa propre connaissance du Coran il disait : « *je jure par celui en dehors de qui, il n'y a nulle autre divinité qu'il ne se trouve pas un verset dans le livre d'Allah que je ne sache par là où il a été descendu et au sujet de qui il a été révélé* ». Ses plus grands élèves furent le célèbre hassane Al Basri, Masrouq Ibn Adj'da et ibrahim al Nakha'i. L'après génération des compagnons et des tabi'ines (les Khalafs) s'illustra par la compilation et l'écriture du tafsir. Ainsi, émergea la littérature de l'exégèse qui eut pour rôle de consigner sur écrit le commentaire du prophète, celui des compagnons et des tabi'ines en veillant à la chaîne de transmission.

#### IV- QUELQUES SCIENCES DU TAFSIR

Ce sont des sciences étroitement liées au Coran. Elles sont un outil indispensable pour sa bonne compréhension et son commentaire. Certains savants ont consacré des livres sur ces sciences. Les plus exhaustifs en la matière sont Al Bourhân fi-ouloumil quour'ân de l'imam Zarkachi et Al It-qan fi-ouloumil quour'ân de l'imam Souyouti. Parmi ces sciences, on peut citer:

##### 1- Asbâb-Nouzouïl (motif de révélation)

La révélation coranique s'est étalée sur 23 années à des circonstances différentes pour répondre aux besoins du moment. La connaissance de ces circonstances est nécessaire pour une compréhension parfaite des versets et de leur application. Ainsi, avec le Asbab nouzoul, on comprend les buts originaux du verset, sa limite d'application et également la situation historique de la première communauté. Par exemple, le verset : « *C'est à Dieu qu'appartiennent l'orient et l'occident. Où que vous vous tourniez, là se trouve la face de Dieu* » **S2 V115**. Ce verset fut révélé lorsque

certaines compagnons lors d'un voyage étaient désorientés. Chacun priait vers la direction qu'il estimait être la qibla. S'étant rendu compte qu'ils s'étaient trompés, ils demandèrent au prophète ce qu'ils devaient faire. Ce verset fut alors révélé pour valider leur prière. Sans la connaissance de ce motif de révélation, on croirait qu'il est permis à n'importe quel moment de s'orienter où on veut.

La sourate le butin est consacrée à la bataille de Badr. Sans la connaissance de son sabab nouzoul (motif) et de ses détails, il est impossible de la comprendre. Cela est valable pour beaucoup d'autres versets et sourates. Cependant, ce ne sont pas toutes les sourates et tous les versets qui ont des asbab nouzoul. Par exemple la sourate An'am (S.6).

## **2- Le Nasikh et le Mansoukh (l'abrogatif et l'abrogeant)**

Les mots arabes Nasikh et Mansoukh sont deux mots dérivés de la racine Nasikha qui veut dire abolir, remplacer, abroger. En langage technique ces termes font référence à certaines parties de la révélation coranique qui ont été abrogées par d'autres. L'abrogeant est Nasikh et l'abrogé est Mansoukh ; Ce principe d'abrogation (Naskh) est énoncé par le verset : « *Abrogeons-nous un verset ou le faisons oublier, nous le remplaçons aussitôt par un verset meilleur ou équivalent. Ne sais-tu pas qu'Allah est omnipotent* » **S2 V106**. Le Naskh traduit la sagesse de l'islam dans l'éducation des hommes et l'édification de la umma islamique. Le Coran a été révélé pour réformer les hommes qui avaient des habitudes et croyances fortement encrées. C'est pourquoi les lois étaient dictées progressivement tenant compte de la difficulté et la réticence que les hommes ont à se départir de leurs coutumes et habitudes. Ce fut le cas de l'alcool dont l'interdiction a connu trois étapes progressives avec les versets : « *Ils t'interrogent sur le vin et les jeux de hasard. Dis : "Dans les deux il y a un grand péché et quelques avantages pour les gens ; mais dans les deux, le péché est plus grand que l'utilité" ...* » **S2 V219**. « *O vous qui avez cru, n'approchez pas la prière alors que vous êtes ivres jusqu'à ce que vous sachiez ce que vous dites.* » **S4 V43**, « *ils t'interrogent sur l'alcool et les jeux de hasard, dis : il y a dans les deux un grand péché et des avantages pour les hommes mais leur péché est plus que leurs avantages* » **S5 V90**. Les deux premiers versets n'étaient donc que des étapes et ont été abolis et abrogés par le dernier. L'abrogation ne concerne donc que les versets ayant trait à la loi. Le principe de l'unicité divine et l'éthique sont immuables.

Les savants repartissent le Naskh (l'abrogation) en quatre types :

**L'abrogation du Coran par le Coran** (l'exemple ci-dessus cité) ;

**L'abrogation du Coran par la sunna.** Ce type de naskh ne fait pas l'unanimité. Les imams Malik, Abou Hanifa et Hamad l'autorisent en se basant sur le verset suivant : « *il ne prononcent rien sous l'effet de la passion. Ce n'est en fait qu'une révélation inspirée* » **S53 V3-4**. Ce verset enseigne que tout ce que le prophète (PSL) dit dans le cadre de la religion est émanant d'Allah. Sa parole peut donc abroger un verset du Coran,

tous les deux étant d'origine divine. Quant à l'imam Cha'afi qui ne partage pas cet avis, il fonde son principe sur le verset de l'abrogation ci-dessus cité : « *abrogeons-nous un verset en le faisant oublier, nous le remplaçons aussitôt par un verset meilleur ou équivalent...* » **S2V106**.

Il soutient que le verset parle uniquement d'abrogation d'un verset par un verset meilleur ou équivalent, mais il ne fait pas cas des hadiths. Il ajoute que le hadith n'est ni équivalent encore moins meilleur que le verset. L'opinion de la majorité des savants est la première.

L'abrogation de la sunna par le Coran : c'est le cas du changement de la qibla. Le prophète s'orientait vers Jérusalem dans sa prière et plus tard, Allah lui ordonna d'adopter pour direction, la mosquée sacrée de la Mecque : « *Orient-toi désormais vers la mosquée sacrée* » **S 2 V144**.

L'abrogation de la sunna par la sunna. Ce type de Naskh est étudié dans les sciences des hadiths.

En résumé, la connaissance du naskh est capitale pour celui qui veut interpréter le Coran et comprendre la sharia (loi). Sans sa connaissance, on risque de faire des interprétations erronées et des applications déplacées de la loi islamique (sharia).

### **3- Connaissance de la révélation mecquoise et médinoise**

La révélation du Coran a connu deux principales périodes à savoir la période mecquoise qui débute avec la prophétie et se termine avec l'émigration vers Médine et celle médinoise qui va de la Hijra à la mort du prophète en 632. Ainsi toute sourate révélée dans les treize (13) premières années de la prophétie est mecquoise et celles révélées dans les dix (10) dernières années sont médinoises. La connaissance des sourates mecquoises et médinoises est importante en ce sens qu'elle permet de connaître l'abrogeant et l'abrogé, la situation historique des événements dans la vie du prophète et l'évolution de la umma. Chacune d'elles (sourates mecquoises et médinoises) a des particularités.

#### **3.1-Les sourates mecquoises**

Elles ont les caractéristiques suivantes :

- *Elles parlent de l'unicité divine, combattent l'idolâtrie et les fausses croyances ;*
- *Elles invitent à la méditation sur la création et évoquent fréquemment la vie et la mort, la résurrection et le jour du jugement ;*
- *Elles contiennent les récits des prophètes et des nations antérieures afin que cela soit une leçon pour les mecquois ;*
- *Leur ton est généralement dur et menaçant ;*
- *Leurs versets sont courts ;*

- Toute sourate qui commence par : « Ô hommes... » et qui ne comporte pas : « Ô vous qui avez cru... » est mecquoise ;
- Toute sourate où se trouve une prosternation est mecquoise ;
- Toute sourate commençant par les lettres isolées, excepté la sourate Baqara et Al Imran est mecquoise ;
- Toute sourate dans laquelle se trouve le mot Kallà.

### 3.2-Les sourates médinoises

A Médine, la société avait changé et les réalités étaient autres que celles de la Mecque. C'est pourquoi les thèmes traités diffèrent de ceux de la Mecque. Les savants résument les particularités des sourates médinoises en ces traits :

- elles parlent des actes culturels (prière, pèlerinage), des règles régissant les rapports sociaux ;
- elles appellent au djihad, au sacrifice sur le sentier d'Allah ;
- elles évoquent les hypocrites et les gens du livre et mettent à nu leurs stratagèmes et leur déviation du droit chemin. Leurs versets sont longs comparativement aux versets mecquois.

### 4- Le général et le spécifique (Am et Khass)

Certains versets du Coran ont un sens vaste et général (Am) dans leur application tandis que d'autres sont restreints dans leur application à des circonstances particulières (Khass).

On distingue deux sortes de restriction (Takhcis) :

La restriction Mouttacil : dans ce cas-ci, la restriction et la règle générale se trouvent dans un seul verset ; par exemple le verset : « *ceux qui accusent à tort les femmes chastes (d'adultère) et qui ne fournissent pas quatre témoins, donnez -leur 80 coups de fouet et n'acceptez jamais d'eux un témoignage. Ce sont ceux -là les dévergondés sauf ceux qui se repentissent et adoptent la rectitude* » **S 24 V4-5**. La règle générale ici est le refus du témoignage de quiconque agirait de la sorte et la restriction pour celui qui se repentirait.

La restriction Mounfaci : elle se trouve dans un autre verset que celui de la règle générale, ou encore dans une autre sourate, du droit (la sunna, le qiyass (l'analogie et .....)) ou le Idjma). Exemple : « *Les femmes répudiées observeront comme période de viduité trois cycles menstruels* » **S2 V 228**. Cette période d'attente est générale et concerne apparemment toute femme répudiée, mais elle est restreinte par d'autres versets dans d'autres sourates : « *pour la femme enceinte son attente prend fin avec son*

*accouchement* ». ; et « *celle répudiée avant la consommation du mariage pas de période d'attente* » **S33 V49**.

Ce principe de règle générale et de restriction est aussi valable entre le Coran et la sunna. Le Coran restreint la sunna et la sunna restreint le Coran.

Exemple : « *Dieu vous ordonne en matière d'héritage que la part du garçon soit celle de deux filles* » **S4 V11**. Dans ce verset, le droit à l'héritage est valable pour tout enfant mais un hadith authentique rapporté par Ussama Ibn Zaid dit : « *Le mécréant n'hérite pas du croyant et le croyant n'hérite pas du mécréant* ».

Exemple de la restriction de la sunna par le Coran : le prophète dit : « *Toute partie d'un animal alors qu'il est vivant est considérée comme la bête morte* ». La **S16 V 80** restreint cette règle générale.

Il existe bien d'autres sciences du Coran (ouloumoul qour'an) comme l'explicite et l'implicite, le libre et le limité, le récit, l'équivoque et le clair, les types de lecture (quira'at)... Mais ce sont là les plus importantes.

### **5-Les livres les plus importants du Tafsir :**

Beaucoup de livres très anciens sont toujours disponibles. Les plus célèbres et les plus authentiques sont :

Le tafsir de Tabari (décédé en 310H /922) titré *dja mi-oul Bayan fi tafsoul qour'an*. Il appartient à la catégorie du tafsir bil riwaya (transmission). Il a été édité deux fois en Egypte. La première édition en 30 volumes et la seconde en 15 volumes.

Le tafsir de Ibn Kahir (744h/ 1372 g), titré *Tafsir al qour'an al azim*. Il est aussi de la catégorie du tafsir bir riwaya. Ce livre insiste beaucoup sur l'authenticité et rejette les isra-iliyat et soumet toutes les narrations à une minutieuse critique.

Tafsir al Souyouti : écrit par Djialaloud din souyouti (mort en 911H, 1505g). Il s'intitule : *al dourroul mansour fi tafsir bil Ma'thour*. Il est aussi basé sur la transmission.

Quant au **tafsir bi ra'y** (pour la raison irréfutable) on peut citer :

- **Al Kach-chaf de Zamakh-chari** (mort en 606h/ 1144)
- **Mafatih al ghaib de Razi** (mort en 606H, 1209)
- **Tafsir-Al djalalaine** (911H /1505)
- **Rouhoul m'ani d'Aloussi** (mort en 665H/ 1270).

Ce dernier est considéré comme le meilleur en matière de Tafsir bil Ichara (ésotérique= sens caché).

## Quant aux tafsir contemporains, on peut retenir :

Fi Zilalil qour'an (sous l'ombre du Coran) du martyr Saïd qoutd. Il appartient au mouvement des frères musulmans. Il fut condamné et exécuté en 1966 par le gouvernement égyptien pour ses idées réformistes et son militantisme pour la cause divine. Son tafsir actualise le Coran pour le musulman contemporain et permet de comprendre le message et l'adapter à ses réalités.

Tafhimoul qour 'an de Aboul A'la al Mawdoudi (mort en 1979), grand savant et penseur pakistanais, fondateur de la djama'at Islami au Pakistan. Ce tafsir fut écrit en Ourdou et plus tard traduit en arabe.

## V- LE TADJWID

### 1. Définition

C'est une branche de la science de la lecture du coran (ilm quira'a). Le tadjwid consiste à prononcer correctement les différentes lettres dans différentes positions et donner aux voyelles les longueurs convenables à différentes circonstances.

### 2. Importance du tadjwid

- le tadjwid permet de faire une lecture correcte du Coran ;
- lorsque le Coran est lu en respectant les règles du tadjwid, on a des récompenses. Il a été rapporté d'Abdallah Ibn Massoud (ra) que le prophète (saw) a dit : « *celui qui lit une lettre du livre d'Allah à une bonne récompense et toute bonne récompense est multipliée par 10. Je ne dis pas que alif lam mim est une lettre mais plutôt alif est une lettre, lam est une lettre et mim est une lettre* » **(rapporté par Tirmidzi)**.
- lorsqu'on lit le Coran et on l'apprend à quelqu'un en respectant les règles de lecture, on est auprès de Dieu le meilleur des gens. Il a été rapporté d'ousmane bin Affane (ra) que le messager a dit : « *le meilleur d'entre vous est celui qui apprend le Coran et fait apprendre le Coran* » **(rapporté par Bokhari)**.

**3- Les principaux cas d'application des règles de lecture** Les règles fondamentales sont :

- la non valorisation du noun ( ),
- l'assimilation complète ou idgann,
- l'assimilation nasale ou idgann bil ghouma,
- la substitution ou iqlāh,
- la non valorisation du mim (م) ou mim sakima,

- l'intensification ou qalqala,
- l'assimilation légère ou Ikfa,
- l'assimilation supplémentaire ou idgann,
- les différentes prononciations de la lettre lam (ل),
- les différentes prononciations de la lettre ra (ر),
- la prolongation ou madd,
- la prolongation naturelle ou madd tabi,
- la prolongation courte,
- la non vocalisation ou madd al arid li sukun,
- la prolongation de Hamza ou madd Hamza,
- la prolongation obligatoire madd Lazim,
- les signes de lecture : ( : arrêt non permis,    : arrêt obligatoire,    : pause permise, recommandée ...) ou wougnoud.

#### Quelques cas pratiques

- Les différentes prononciations de la lettre lam (ل). Cette lettre est prononcée légèrement lorsqu'elle est précédée d'une lettre vocalisée avec Kasra. Elle est fortement prononcée lorsqu'elle est précédée par une lettre vocalisée avec Fatah ou Dhamma.
- Les différentes prononciations de la lettre ra (ر). Cette lettre est prononcée légèrement en connection avec le son **i**, lorsqu'elle est précédée par une lettre vocalisée par Kasra ou Ya non vocalisé qu'elle-même soit vocalisée avec Kasra. Elle est prononcée fortement en connection avec le son **a** ou **u** lorsqu'elle est vocalisée par fatah ou dhamma.
- La prolongation ou madd de    : Elle se fait dans différentes positions selon une seule    mesure. Ex : une mesure de alif    , une mesure de waou    , une mesure de yay    .
- La prolongation naturelle : Dans ce cas, la voyelle est lue selon deux mesures. Ex : deux mesures de alif.
- La prolongation contre la non vocalisation ou madd al arid li sukun : Cela apparaît lorsque la voyelle est l'avant dernière lettre d'un mot et qu'on veut faire une pause après ce mot. Dans ce cas, la prolongation de la longueur de deux alif ou plus est recommandée.
- La prolongation obligatoire (madd al lazim) : c'est la prononciation de n'importe quelle voyelle suivie par une lettre non vocalisée ou par une lettre avec shiddah. Sa mesure doit être la mesure de deux alif.

Ces quelques exemples de règles de lecture en tadjwid ci-dessus définies se trouvent dans la sourate Fatiha.

#### 4. les clous de lecture du coran

On appelle clous de la lecture, l'ensemble des confusions, des mauvaises prononciations remarquées lors de la lecture. La lecture dans ce cas devient alors défectueuse. Ce qui entraîne bien évidemment une transformation du sens des différentes parties du Coran. Cela n'est du tout pas intéressant surtout qu'il s'agit des paroles sacrées de notre Seigneur. C'est pour cela d'ailleurs qu'il existe une science de la lecture du Coran (ilm quira'a) afin de nous aider à la bonne lecture du saint Coran. Exemple de clous qu'on peut constater lors de la lecture du coran :

- mauvaise prononciation constatée dans la sourate Nass
- confusion de prononciation des lettres
- Bien d'autres clous sont constatés dans la lecture du coran.

### CONCLUSION

Les sciences du coran sont nombreuses. Il est préférable pour l'intellectuel musulman de les connaître tous en vue de mieux comprendre le Coran, de se le faire un guide pour mieux adorer notre Créateur et Seigneur Allah (SAW). Mais le Tadjwid et le Tafsir sont les deux sciences les plus urgentes. On peut à travers le tadjwid, bien lire le coran même si on ne comprend pas l'Arabe. À travers les livres de Tafssir traduits en Français, on peut comprendre le Coran même si on ne comprend pas l'arabe. Néanmoins, le mieux serait d'apprendre la langue pour mieux lire et mieux comprendre le livre saint.

## Thème 2 : L'APPEL A L'ISLAM

---

### INTRODUCTION

La Da'awa est un mot arabe qui, dans la langue française, désigne tout effort ayant pour finalité la promotion de l'islam de façon générale. Cet effort regroupe :

- le sacrifice de soi et de ses avoirs (c'est un engagement véritable). C'est le cas des prêcheurs par exemple.
- toute stratégie collective visant à fédérer les forces pour mieux réussir cette mission : c'est le cas des mouvements associatifs.

La Da'awa a connu depuis le temps du prophète (saw) plusieurs formes. Dans sa forme traditionnelle et souvent sous la direction d'une autorité politique, la da'awa n'a pas résisté à l'évolution des sociétés. Ainsi, entre la fin du 19<sup>e</sup> siècle et le début du 20<sup>e</sup> siècle avec les interactions entre la culture islamique et la culture occidentale, il était devenu nécessaire de repenser la manière de présenter l'islam d'où la naissance du concept de fiqh ad da'awa qui signifie la science de l'appel à l'islam formulée pour la première fois en Egypte. Cette science élabore les grandes théories de la transmission de l'islam en définissant les méthodes, les facteurs ... Depuis lors, la da'awa ou travail islamique doit se servir de la psychologie, de la sociologie et plus généralement des nouvelles données scientifiques et technologiques. On trouve actuellement une multitude de méthodes de da'awa parfois contradictoires.

### I- FONDEMENTS ET IMPORTANCE DU TRAVAIL ISLAMIQUE

#### 1- Fondements

La dawah est une obligation collective (fardal kifaya). Le Coran nous interpelle dans les versets suivants :

- « *Que soit issue de vous une communauté qui appelle au bien, ordonne le convenable et interdit le blâmable car ce sont ceux qui réussiront* » **S3 V104**
- « *Légers ou lourds, lancez-vous au combat et lutez dans le sentier d'Allah. Cela est meilleur pour vous si vous le saviez* ». **S9 V4**

Le prophète a dit : « celui qui meurt sans penser au djihad (effort sur le sentier d'Allah) meurt avec un grain d'hypocrisie dans son cœur ».

Tout musulman a alors le devoir humanitaire de diffuser sa foi, miséricorde qu'Allah lui a gratifiée : « *Nous ne t'avons envoyé qu'en miséricorde pour toute l'humanité* ». Le prophète dans son sermon d'adieu a dit : « *que ceux qui m'écoutent transmettent ce message à d'autres et ceux-là à d'autres encore et que les derniers puissent le comprendre mieux que ceux qui m'écoutent directement* ».

## 2. Importance

La foi et le militantisme sont indissociables. Allah nous dit : « *Les vrais croyants sont seulement ceux qui croient en Allah et en son messager, qui par la suite ne doutent point et qui luttent avec leurs biens et leurs personnes dans le chemin d'Allah. Ceux-là sont les véridiques* ». **S49 V15**

**NB :** commenter ce verset en insistant sur la foi et la da'awa

Le militantisme a une valeur spirituelle inestimable et les militants jouissent auprès d'Allah d'une grande estime : « *...Allah donne à ceux qui luttent un grade d'excellence sur ceux qui restent chez eux... Allah a mis les combattants au-dessus des non combattants en leur accordant une rétribution immense* ». **S4 V95.**

La foi a besoin d'être entretenue pour non seulement se maintenir mais aussi pour croître car une foi non entretenue baisse. Un jour le prophète dit à ses compagnons : « *si vous passez devant les jardins du paradis, arrêtez-vous et broutez jusqu'à satiété* ». Les compagnons lui demandèrent ce qu'il désigna par « *jardin du paradis* ». Il leur répondit : « *ce sont des cercles où le nom d'Allah est mentionné.* » Dans notre contexte, on peut dire que les réunions, les cours de formation, les séminaires... sont des jardins du paradis dans lesquels chacun de nous doit passer le maximum de son temps. Enfin, le militantisme est la perpétuation de la mission des prophètes car c'était la raison de leur envoi à leur peuple. Le prophète lors du sermon d'adieu a transmis ce flambeau à ses compagnons ainsi qu'à tous les croyants qui viendront après eux en ces termes : « *que tous ceux qui m'écoutent transmettent ce message à d'autres et ceux-là à d'autres encore...* »

On rapporte le hadith suivant : « *si Allah guide un seul par ton intermédiaire, cela vaut mieux pour toi que de posséder un troupeau de chamelles rousses (dans une autre version : cela vaut mieux pour toi que tout ce que le soleil éclaire de son lever jusqu'à son coucher)* ».

Outre les avantages spirituels, le travail islamique par les épreuves auxquelles nous sommes soumis et par la formation théorique et pratique, participe à la construction de la personnalité et nous prépare à la responsabilité tant familiale que professionnelle.

## II- LES EPREUVES DE LA DA'AWA

### 1-les difficultés

L'épreuve est un phénomène inévitable pour le mouvement islamique car l'islam est un appel à la rébellion contre les institutions, les pensées et les idéologies djahiliennes. C'est le facteur le plus important pour la formation de la personnalité et de la sélection des meilleurs militants.

*Allah dit :« Nous vous éprouverons certes afin de distinguer ceux d'entre vous qui luttent pour la cause d'Allah et qui endurent » S47 V31*

L'épreuve permet de mettre en évidence les obstacles du passage de la théorie à la pratique. Tout ce qui arrive aux mouvements islamiques qu'ils soient locaux ou internationaux doit éclairer la voie des autres. Rien ne doit être négligé. L'épreuve n'est pas seulement les grands problèmes mais aussi et surtout les difficultés de la gestion quotidienne de nos associations et les maux de la spiritualité.

De toute évidence, Allah rassure les travailleurs qu'à eux appartient la victoire : « un secours venant d'Allah et une victoire prochaine. Et annonce bonne nouvelle aux croyants » S61 V13 L'histoire du travail islamique a vu plusieurs exemples :

- Allah intervient directement en châtiant les ennemis de l'islam. Ce fût le cas des peuples de Noé, de Hud, de Chouaib, de Pharaon. Ce fut également le cas à Badr (*prendre aussi des exemples contemporains*).
- Allah n'intervient pas en signe de désaveu des croyants. Ce fut le cas des gens de Ouhdud (*faire le tafsir de la S85*).

Par ces épreuves, Allah montre aux acteurs du travail islamique qu'ils peuvent être appelés à affronter des situations difficiles en défendant leur foi et qu'ils ne doivent pas systématiquement s'attendre à ce que leurs ennemis soient châtiés par Allah.

## **2-La miséricorde d'ALLAH**

Le silence apparent d'Allah comme son intervention peuvent être une miséricorde. Sa connaissance embrasse toute chose et dépasse notre analyse. Il sait ce qui est meilleur pour nous et ce qui ne l'est pas. Il est demandé aux acteurs du travail islamique d'accomplir scrupuleusement leurs devoirs et de tirer leçons de leurs succès. De ce fait, c'est à Allah de prendre la juste décision à leur sujet.

*« Parmi les gens, il en est qui disent : Nous croyons en ALLAH puis si on les fait souffrir pour la cause d'Allah ils considèrent l'épreuve de la part des hommes comme un châtiement d'Allah. Or s'il vient du secours de ton Seigneur, ils diront certes nous étions avec vous ... » S29 V10*

## **II-OBSTACLES DU TRAVAIL ISLAMIQUE**

### **1- La méconnaissance du travail**

L'islam et plus généralement le mouvement islamique ne peut se contenter d'une gestion traditionnelle. Dans de nombreuses situations, le travail timide à cause du manque de planification conduisant à un gaspillage d'énergie et de ressources. Face aux défis auxquels le travail va faire face, tout mouvement islamique doit avoir une orientation et une bonne structuration. Le travail doit être soigneusement planifié avec des objectifs clairs à chaque étape de son évolution. Il doit faire sien la pensée selon laquelle « l'échec de planification est la planification de l'échec ». Hichem Talib

## **2- La méconnaissance du contexte**

La particularité du travail islamique est qu'il est défini en fonction du milieu dans lequel il s'actualise (contexte historique, sociologique...). Le message s'adresse aux hommes en vue d'obtenir un changement de comportement ; il faut donc tenir compte des particularités de chaque milieu et des mentalités. Un discours adressé à des étudiants diffère d'un discours à la mosquée non seulement dans sa structuration mais aussi dans le choix du niveau de la langue. Il en est de même pour le choix des activités dans le cadre d'un processus de planification.

## **3- Les Divergences**

L'un des plus grands obstacles du travail islamique est l'absence d'une unité d'action des mouvements s'exprimant dans la même aire. Au Burkina Faso par exemple il existe plus d'une centaine d'associations islamiques toutes « travaillant pour l'islam ». Dans certains cas il semble se jouer une rivalité entre les mouvements. Ainsi la divergence devant être une source d'enrichissement, elle devient un obstacle car l'énergie de chacun des mouvements est dirigée contre l'autre.

## **4- La fierté**

La fierté est une des maladies spirituelles que l'on rencontre chez bon nombre de militants musulmans. Elle peut être due à :

*L'illusion de la connaissance : Avoir une bonne plume, éloquence....*

*L'illusion de la piété : penser que les autres n'ont pas encore la foi...*

*L'illusion de la personnalité : se croire indispensable ou le meilleur pour diriger ...*

Il faut constamment surveiller son âme pour ne pas basculer dans ce vice. Le prophète (SAW), notre modèle disait ceci : « Ô Allah ! Je cherche refuge auprès de Toi contre le souffle de la fierté ».

## **III- LES PRINCIPES DE LA DAWAH**

La dawah comporte un certain nombre de principes parmi lesquels nous pouvons citer :

### **1-Lappel pour Allah**

La dawah est sans doute un appel exclusivement vers Allah. Le coran nous interpelle en ces termes : « *Qui tiendrait un meilleur discours que celui qui appelle les Hommes à Allah, fait œuvre pie et proclame tout haut son appartenance à l'islam ?* »

Le hadith du prophète (SAW) sur la place de l'intention dans chacune de nos actions est évocateur : « *Les actes ne valent que par l'intention qui les inspire* ». La

pureté de l'intention est un facteur très capital dans la da'awa. Le Cheick Hassan Al-Banna disait : « l'appel est au-dessus de toute organisation ». Faire fi de cette considération et appeler les gens vers des sigles (associations, ou autres) ou vers soi ou des personnalités, quel que soit leur apparente piété est une déviation grave annihilant les effets spirituels des efforts fournis.

Le da'aï doit s'arrêter après chaque activité qu'il réalise : discours, sermons, prières en commun, causeries, conférence, réunions, débats... pour vérifier que quelques sentiments de fierté ou de vanité ne sont pas nés à la suite de sa prestation. Il doit savoir qu'Allah n'accepte que les œuvres qui sont accomplies pour Lui et pour Lui seul. Il faut que nous évitions consciemment ou inconsciemment d'appeler les hommes vers nous, notre association, notre tendance. Nous devons plutôt appeler les hommes vers Dieu et laisser effacer notre personnalité. Nous devons perpétuellement nous remettre en cause. Ne jamais considérer quelque chose même une qualité comme un acquis. En cela les autres frères peuvent nous aider à corriger nos fautes à travers les remarques et les critiques. Ayons individuellement des confidents.

Nous devons faire extrêmement attention à deux situations qui peuvent détruire la bonne intention et qui aujourd'hui constituent un grand virage dangereux pour la plupart des da'aï : ce sont les femmes (le sexe de façon générale) et l'amour excessif de ce bas -monde.

## 2- La bonne méthode

L'islam est une religion de sagesse et sa transmission doit se faire avec sagesse. Le prophète (saw) est parvenu en 23 ans à révolutionné toute une civilisation. A la barbarie païenne et guerrière, il a su par stratégie distiller une civilisation islamique basée sur des valeurs immuables. Il a réussi en 23 ans là où Karl Marx et autres révolutionnaires ont échoué après plus de 70 ans ; et ce parce qu'il a su appliquer la sagesse divine dans la transmission du message. Dieu ne le loue-t-il pas en ces termes « *C'est par quelques miséricordes d'Allah que tu (Mouhammad) as été doux envers eux. Si tu avais été rude au cœur dur, ils se seraient enfuis de toi* » **S23 V159**

Dans la **S16 V125**, il est également écrit : « *Par la sagesse et la bonne exhortation, appelle les gens au sentier de ton seigneur. Et discute avec eux de la meilleure façon* ».

En effet, l'être humain aime qu'on lui rende service avec bonté. Alors que la rudesse et la sévérité pourraient pousser quelqu'un vers l'obstination au point qu'il persiste dans son tort avec fierté.

Par contre, il faut éviter de comprendre par sagesse, flatterie, compromission. C'est plutôt le bon conseil, la bonne approche, la bonne parole, le bon comportement envers lui. L'islam interdit tout compromis de quelque nature qu'il soit et quel que

soit le prix à payer. En effet, Dieu guide à sa religion qui, il veut. On ne nous demande que de transmettre le message et non de l'alléger à la tête du client.

Prenez l'exemple des Quraish qui suggéraient alors qu'ils étaient en situation de force, au prophète (saw) qu'il adore leurs dieux pendant un mois et eux à leur tour adorent son dieu le mois suivant. Mais la réponse d'Allah à travers le prophète (saw) est sans appel (**S109** Les mécréants)

### **3- Le combat en rangs serrés**

L'islam n'est pas une religion individualiste. L'action communautaire y est très recommandée. Le travailleur islamique doit avoir une vision globale de l'islam et des musulmans. Aussi, le travail islamique doit se faire dans le cadre d'un groupe : une association, une communauté, une union, une fédération ...quel que soit l'appellation.

Cela est d'autant important ainsi que le très haut souligne : « *Oui Allah aime ceux qui luttent dans sa voie en rangs serrés pareils à un édifice* » **S61V4**. Le prophète mettait ses compagnons en garde contre les dangers de la séparation d'avec le groupe. « *L'aide de Dieu est avec le groupe, ceux qui s'y écartent, empruntent le chemin de satan* ». Dans un autre hadith, il dit ceci : « *Dieu ordonna à Jean Baptiste de prescrire cinq commandements à son peuple*

- *Adorer Dieu sans rien lui associer ;*
- *Pratiquer la prière ;*
- *Observer le jeûne ;*
- *Faire l'aumône ;*
- *Pratiquer le zikr ».*

#### ***Moi aussi dit le prophète je vous en prescris cinq :***

- *Être en groupe ;*
- *Ecouter le chef ;*
- *Obéir au chef ;*
- *Emigrer physiquement ou spirituellement ;*
- *Faire l'effort dans la voie de Dieu : celui qui sort du groupe d'un empan, a enlevé l'habit de l'islam de son cou et ce jusqu'à ce qu'il revienne dans le groupe. Celui qui appelle au tribalisme appartient à la djahiliyya. Que Dieu nous préserve.*

## IV- LES EXIGENCES DE LA DA'AWA

Au nombre des exigences de la da'awa, on retiendra :

### 1. La piété

La force de la foi en Dieu est la première arme du da'aï et la plus redoutable du croyant. A ce sujet, le prophète ne disait-il pas : « *Approvisionnez-vous et la meilleure des provisions c'est la foi* ». Les douates doivent donc cultiver la foi c'est à dire la crainte pour les éventuelles infractions à Ses prescriptions et l'espoir de Sa récompense lorsqu'ils agissent conformément à Ses prescriptions. La meilleure stratégie dans la da'awa consiste à s'aligner derrière Dieu car c'est Lui Seul qui est à même de donner la victoire « *si Allah vous donne son secours, nul ne peut vous vaincre. S'il vous abandonne, qui donc après Lui vous donnera secours ? C'est à Allah que les croyants doivent faire confiance* ». **S3 V160**

Nous devons donc nous donner les moyens d'approcher Dieu en accomplissant avec application les actes obligatoires et ensuite les actes surérogatoires. Aussi, il nous faudra pour cela approfondir notre formation spirituelle de façon constante. Le prophète dit : « les armes du croyant sont la prière et les douas (invocations) ». Les da'aï doivent toujours se rappeler de ces paroles de Omar Ben Khatab, Commandeur des croyants : « *faites toujours plus attention aux péchés qu'à votre ennemi...* » *La victoire est accordée aux musulmans seulement parce que les autres transgressent les lois d'Allah. Sachez que lorsque vous marchez, il y a des protecteurs envoyés par Allah, donc ne faites rien pour attirer la colère d'Allah pendant votre sortie dans Son sentier* ».

### 2- le bon exemple

Le bon exemple est en soi une da'awa. Les gens qui nous suivent doivent trouver en nous des exemples vivants du message islamique. Le divorce entre le discours et le vécu quotidien est plus préjudiciable à l'islam que l'absence de da'awa. Le prophète épingle quatre (4) types de personnes comme étant les fossoyeurs de l'islam : « *Quatre personnes gâtent la religion : un dirigeant injuste, un imam qui n'est pas droit, un savant débauché et un ignorant qui veut diriger* ». L'exigence de la piété commande au da'aï un meilleur comportement. Interrogée sur le comportement du prophète (SAW), Aïcha ne disait-elle pas que son comportement était le coran ? Dans le verset « *Qui tiendrait un meilleur discours que celui qui appelle les Hommes à Allah, fait œuvre pie et proclame tout haut son appartenance à l'islam ?* », Allah montre l'impératif d'une adéquation entre le discours et les actes. « *Appeler les Hommes et faire œuvre pie* » car « *ce que tu fais parle si fort que je n'entends pas ce que tu dis* ». Tariq Ramadan

Il faut se connaître soi-même, cerner ses qualités intrinsèques pour les améliorer et les mettre à la disposition du mouvement et ses insuffisances afin de travailler à les minimiser, voire s'en débarrasser.

Le bon exemple c'est également l'effort d'acquisition de la connaissance islamique car on ne peut appeler vers ce qu'on ignore. De façon générale, la formation intellectuelle du da'ï se base sur les sciences islamiques mais aussi sur celles dites profanes.

### **3- La connaissance de l'environnement**

Il s'agit de faire une évaluation de l'environnement juridique, culturel et social et de dégager la stratégie qui convient. C'est en cela qu'on est conforme aux versets « *Par la sagesse et la bonne exhortation, appelle les gens au sentier de ton seigneur. Et discute avec eux de la meilleure façon* ». La connaissance des réalités historiques et sociologiques des populations permet de définir un discours adapté à leur situation. Il doit avoir une analyse critique des événements et ne pas se laisser entraîner par des spécialistes de la manipulation psychologique.

La connaissance de l'environnement politique national et international est aussi importante pour l'efficacité de l'action du da'ï. Enfin, le militant doit bien connaître le but, les objectifs poursuivis et les enjeux du travail islamique. Il doit aussi nécessairement connaître le mouvement dans lequel il évolue, son idéologie, ses forces et ses faiblesses.

### **4- La patience et l'endurance**

La da'awa est jalonnée de beaucoup d'épreuves. Il faut alors beaucoup de sacrifices doublés de la persévérance dans l'action. Aucune difficulté ne doit handicaper le militant car Allah lui dit : « *Ne vous laissez pas abattre, ne vous affligez pas alors que vous êtes les meilleurs si vous êtes croyants* » **S3 V139**. Le militant ne doit pas se river sur les résultats de son action mais plutôt s'assurer qu'il applique la méthode qu'il faut avec l'effort qu'il faut. Le coran attire l'attention du da'ï en ces termes : « *supporte avec patience les propos des infidèles et au moment de les quitter, prends soins de ménager leurs susceptibilités* » **S73 V10**

### **V-S'ENGAGER À PROPAGER L'ISLAM**

Chaque musulman doit s'engager à propager l'islam pour diverses raisons. D'abord nous avons vu que la diffusion du message divin est un devoir pour tout musulman. Cela est attesté par le Coran, la sunna et le consensus des savants. Répondant à cet appel, certains compagnons du prophète, à l'issue de son dernier sermon sur le mont Arafat, ne sont plus retournés à Médine après le pèlerinage. Ils ont pris automatiquement les chemins, s'élançant dans toutes les directions pour

transmettre cette religion. Nous aussi, nous devons prendre leur exemple en nous engageant sincèrement.

De nos jours, l'islam est la seule religion agréée d'Allah qui a promis un pardon, un paradis immense à ceux qui l'auront suivi sincèrement. Il désigne les musulmans comme formant la meilleure communauté jamais apparue sur terre par le seul fait qu'ils ordonnent le convenable et interdisent le blâmable.

Quant à ceux qui auront refusé l'islam, leur demeure est un feu ardent. C'est alors une grande chance que d'être musulman. Cette religion nous est parvenue grâce à l'effort d'autres musulmans. C'est pour nous alors un devoir moral et humanitaire de partager cette miséricorde avec les autres.

Propager l'islam constitue, pour conclure, un devoir mais aussi une nécessité. Appelez-les à être membres de la meilleure communauté ; c'est œuvrer à libérer ce monde de ses maux, c'est œuvrer à la construction d'un monde de paix, de fraternité, de miséricorde et de solidarité.

## CONCLUSION

L'avenir de l'islam concerne tous les musulmans mais beaucoup plus les intellectuels parmi eux. Le rôle de cette frange de la population se situe à plusieurs niveaux : la formation et l'éducation, l'assistance sociale... L'engagement du musulman pour sa religion ne saurait se dissocier de son engagement au côté de son peuple. Le prophète (saw) disait : *« les êtres sont à la charge d'Allah ; les plus proches de Lui sont ceux qui se rendent les plus utiles à ceux qui sont à Sa charge »*. L'adage *chacun pour soi, Dieu pour tous*, ne trouve pas sa place en islam. Pour l'islam c'est *chacun avec autrui et Dieu avec tous*. Se développer seul n'est pas un développement mais une illusion du développement.

Une fois encore il y va de notre intérêt que nous nous consacrons avec dévouement à faire ce travail. Ce faisant, nous aurons nous-même le soutien de Dieu dans notre vie : *« si vous soutenez Dieu, il vous soutiendra et raffermira vos pas »*. Y a-t-il meilleur soutien que celui de Dieu ?

## Thème 3 : LE LEADERSHIP ISLAMIQUE

---

### INTRODUCTION

L'Islam accorde une place importante à l'organisation structurelle de la société.

« Il n'est pas permis à un groupe, même de trois (3) personnes isolées dans un désert, de ne pas se choisir un chef » a dit le prophète (PSL).

Cette idée d'organisation hiérarchisée de toute communauté ou de tout groupe de musulmans transparaît aussi dans le verset suivant : <<Obéissez à Allah et au Prophète ainsi qu'à tous ceux que vous avez investis comme chef. >> **S4 V59**

Le respect que l'Islam doit au dirigeant musulman trouve sa justification dans la complexité même de la mission que l'Islam lui assigne.

Qu'est-ce qu'un leader du point de vue de l'Islam ? Quelles sont ses attributions ? Ses devoirs ?

Telles sont les interrogations qui feront l'objet de notre préoccupation.

### I - DEFINITIONS

#### 1- Le leader

Le leader est dans un groupe, la personne la plus habilitée à le conduire vers ses objectifs. Au regard de l'importance de sa mission, le bon leader doit être un planificateur, un organisateur, un superviseur et un pédagogue au parfum des bonnes techniques de gestion des ressources humaines et financières.

En Islam, la fonction de leader ne doit pas être concédée à celui qui la postule et insiste à l'obtenir. « Nous ne concédons pas l'exercice de nos emplois à quelqu'un qui insiste à l'obtenir » a dit le messager (saw).

#### 2- Le leadership

Le leadership est la capacité de commander et/ou d'influencer un groupe. C'est le processus qui consiste à conduire un groupe de personnes vers un objectif précis en les motivant de telle sorte que l'action menée soit le fruit de la participation de tous les membres.

Le leadership consiste aussi à développer une stratégie, à organiser les tâches, à susciter la motivation et la coopération dans le groupe en vue d'une bonne gestion des ressources.

## II - CARACTERISTIQUES

1 - les qualités du leader : confère les qualités du bon gestionnaire (voir le cours sur la gestion associative)

### 2 - Les principes de bases du leadership islamique

Le leadership repose sur un certain nombre de principes qui, une fois respectés, créent et maintiennent une bonne ambiance dans le groupe. Ces principes sont pour l'essentiel :

#### 2.1. La Shoûra ou la concertation mutuelle.

Ce principe est essentiel dans le leadership islamique. Le leader est tenu de consulter ses collaborateurs, les savants et tous ceux qui peuvent lui être utiles. Le messenger (saw) a dit : « *les meilleurs princes sont ceux qui vont chez les savants* ».

Dans le Coran **S3 V159**, Dieu nous dit : « *... consulte les sur toutes choses ; puis une fois que tu t'es décidé, confie-toi donc à Dieu, Allah aime en vérité ceux qui lui font confiance* ».

#### 2.2. La justice

La justice doit être la base de toutes les décisions du leader musulman. Cela doit être son souci même si cette justice doit se manifester contre ses propres intérêts. A ce propos, le Coran nous dit : « *Dieu vous commande en vérité de rendre aux gens leurs dépôts et quand vous arbitrez entre les gens, jugez avec équité* » **S4 V58**.

Le leader musulman n'abuse pas des biens de l'organisation, il ne favorise pas ses proches au détriment des autres membres, il travaille plutôt à gérer en recherchant l'économie, l'efficacité, l'efficience et au-delà, la satisfaction de Dieu.

#### 2.3. L'ouverture à la critique constructive

Dans tout groupe, le leader a un rôle d'animateur, d'organisateur et de guide. Mais cela ne doit pas faire de lui un tyran. Il doit favoriser dans le groupe, la liberté de pensée et d'expression et être prêt à encourager la critique constructive.

Faire participer le groupe aux différents processus de prise de décisions tant que cela se passe dans le respect de l'éthique islamique est donc pour lui, un impératif.

Au nom de cet impératif, le leader doit éviter :

- de refuser la parole à un administré sans raison valable et de l'interrompre quand il parle ;
- d'imposer son opinion sans le moindre consensus et sans la moindre consultation ;
- d'offusquer, de frustrer et d'offenser ses collaborateurs.

« *Soyez bon envers les hommes qui sont sous votre commandement, traitez les bien, donnez des ordres brefs, les ordres longs peuvent engendrer des oublis. Améliorez d'abord votre conduite, les autres s'amélioreront suivant votre exemple...* » A dit le Calife Abou Bakr

### **3- Les habitudes du leader**

#### **3.1- Les bonnes habitudes**

- savoir gérer son temps ;
- se focaliser sur des résultats concrets. Le leader doit toujours lever les yeux pendant son travail pour porter son regard vers les objectifs. Cela évite de naviguer à vue et de confondre moyens et fins ;
- bâtir sur des points forts ;
- se concentrer sur les domaines prioritaires et éviter de disperser les forces ;
- placer sa confiance en Dieu ;
- savoir surmonter les épreuves ;

#### **3. 2. Les mauvaises habitudes**

- L'enthousiasme
- Le leader doit éviter de s'enthousiasmer à tout bout de champ dans l'action, de s'exciter sans raison valable et d'agir dans la précipitation.
- La déception
- IL doit savoir supporter les épreuves et pouvoir faire face aux différentes difficultés.
- La panique
- Il doit rester toujours serein devant n'importe quelle situation, et éviter surtout de prendre peur devant le moindre problème et s'affoler à tout temps.
- La recherche du fautif
- Il doit toujours assumer les succès et les échecs de l'organisation. Sur la base des acquis et des insuffisances, il doit rectifier le tir en vue de s'améliorer
- La punition du fautif et la louange à l'innocent.

« *Soyez équitable, car Dieu aime les gens équitables.* » **S49 V9**

### **III - DEVOIRS DU LEADER ET DES ADMINISTRÉS**

#### **1 - Les devoirs des leaders vis-à-vis des administrés**

Le leader a le devoir de gérer les ressources de son organisation en toute responsabilité, c'est à-dire avec sincérité, honnêteté et rigueur. Au-delà des ressources matérielles, il doit traiter ses administrés avec beaucoup d'égard et de respect. Dans la défense de leurs intérêts matériels, moraux et religieux, il ne doit ni les mépriser, ni les ignorer, encore moins les tromper.

Le messager de Dieu (SAW) a dit : « *Tout homme à qui l'on a confié la gestion des intérêts d'un groupe, s'il meurt alors qu'il trompe ses administrés, Dieu lui interdit le Paradis* » ; « *le leader qui n'entoure pas ses administrés de sa protection vigilante ne sentira jamais l'odeur du Paradis* ».

En Islam, le choix du leader répond à une certaine éthique. Le commandement n'est pas concédé à celui qui insiste à l'obtenir. Le prophète (PSL) a dit à cet effet, à Abdramane Ibn Samoura : « *Ne sollicite pas l'autorité, car si elle t'est accordée sur ta demande, tu en dépendras et si elle t'est accordée sans que tu la sollicite, tu en seras maître* ».

Celui qui réussit à être maître dans son leadership, Dieu lui réserve d'énormes récompenses, notamment le Paradis.

## **2 - Les devoirs des administrés vis-à-vis des leaders**

Le principal devoir des administrés est d'obéir à ceux qui détiennent l'autorité tant que ceux-ci ne désobéissent pas à Dieu. En Islam, « *pas d'obéissance dans la désobéissance à Dieu* » Le Coran (S4 V59) nous dit : « *Ô vous qui avez cru ! Obéissez à Dieu, au prophète et à ceux d'entre vous qui détiennent l'autorité* ».

Le hadith confirme bien cette injonction de Dieu : « *Celui qui obéit à son Amir, m'obéit, celui qui m'obéit, obéit à Dieu et celui qui désobéit à son Amir, désobéit à Dieu* » Bokhari Le messager (SAW) a aussi dit : « *celui qui humilie le détenteur du pouvoir sera humilié par Dieu lui-même* ».

Dans le choix des leaders, les électeurs ont une grande part de responsabilité. Le messager a dit : « *ceux qui choisissent des chefs incompetents et injustes, ont trahi Dieu, son messager et les croyants* ».

Inciter son chef à la droiture par de sages conseils et des prières est un devoir pour tout administré soucieux de l'épanouissement de la communauté.

Les administrés ont le devoir de soutenir le leader dans l'accomplissement de ses responsabilités. Ils doivent être à tous moments prêts pour l'épauler et répondre à ses différentes sollicitations.

## **CONCLUSION**

En Islam, le vrai pouvoir n'appartient qu'à Dieu seul. L'autorité détenue par les hommes n'est qu'un dépôt sacré de Dieu que ceux-ci se doivent de gérer avec égard. Le leader musulman dont la mission reste pour l'essentiel de guider, d'organiser, de motiver, bref de gérer ce dépôt, se doit d'être fidèle à ses engagements et aux enseignements du Coran et de la Sunna, d'autant plus qu'il devra rendre compte à Dieu.

Se choisir un bon leader, c'est garantir la conduite de l'organisation vers l'objectif qu'elle s'est assignée.

## **Thème 4 : LA MORALE DE LA BATAILLE DE OUHOUD D'APRES LA SOURATE III (VERSET 130-187)**

---

### **INTRODUCTION**

Mouhammad (SAW), le dernier des prophètes, était connu dès son jeune âge comme le digne de confiance. Mais quand il fut investi de la mission prophétique en 610, tout changea. Le prophète et ses partisans furent persécutés. La perplexité et l'embargo contraignirent les musulmans à s'exiler à Médine. En appelant les Mecquois à adorer un Dieu unique, le prophète fut contraint de faire la guerre. Durant sa vie, il a livré dix-neuf (19) batailles sur ordre de Dieu : « toute autorisation de se défendre est donnée aux victimes d'une agression, qui ont été injustement opprimé, et Dieu a tout pouvoir pour les secourir. Tel est le cas de ceux qui ont été injustement chassés de leurs foyers uniquement pour avoir dit : « Notre seigneur est Dieu... » » S22 V39-40. Au nombre de ces bataille, celle de Ouhoud fera l'objet de notre réflexion. Dans ce présent cours, nous relaterons et analyserons d'abord la genèse de cette bataille. Ensuite nous évoquerons les causes de la défaite des musulmans à Ouhoud. Enfin nous relèverons quelques enseignements à tirer de cette bataille selon le tafsir de la sourate III verset 130 à 187 d'Ibn Kathir.

#### **I. GENESE DE LA BATAILLE DE OUHOUD : AU DEPART D'UNE BATAILLE DE REVANCHE**

La bataille de Ouhoud était décidée par des Mecquois qui voulaient venger leur défaite de Badr. Talonnée par une délégation juive venue à la Mecque pour inciter les Quouraichites à la revanche, treize mois s'étaient passés après la bataille de Badr, les mécréants humiliés, se préparaient à venger leurs morts. Le prophète fut informé des préparatifs. Tout comme la bataille de Badr, il consulta les notables de Médine avant d'envisager Ouhoud. De ces consultations, il est ressorti que les avis étaient partagés entre affronter l'ennemi dans la ville de Médine ou sortir hors de la ville pour l'affronter. Et comme la plupart lui avait conseillé de sortir, il sorti avec eux après avoir reçu la nouvelle qu'une armée de trois mille (3000) hommes dont deux cent (200) cavaliers marchaient vers Médine.

Après une prière de vendredi, le prophète prit son bouclier et son arme et sortit à la tête de mille (1000) hommes dont cinquante (50) archers et se dirigeait vers le mont ouhoud. Ils ont passé la nuit à Chawt, localité située entre Médine et ouhoud. A Chawt, l'hypocrite Abdallah Ben Oubay ibn Saloul fit défection avec le tiers de l'armée soit trois cent trente-trois combattants. Le prophète (SAW), dès l'aube le samedi 07 de Chawal an 03 de l'hégire, Avril 625, affronta le camp adverse à ouhoud avec les six cent soixante-sept (667) hommes restés fidèles. Le prophète plaça ses combattants et ordonna aux archers de protéger les arrières de l'armée musulmane et de ne pas quitter leur position quel que soit l'issu du combat. L'amir des archers était Abdallah ibn Zoubeir. Le combat dans un premier temps était à

l'avantage des musulmans. Affolés, les mécréants prirent la fuite. Les musulmans commencèrent à ramasser le butin. Khalid et Ikrima de l'armée mecquoise, réussirent à défier la dizaine d'archers restante et la cavalerie mecquoise passa. La cavalerie attaqua par derrière et alerta les fantassins. Les musulmans sont entre la cavalerie et les fantassins. Les mécréants matèrent les musulmans. Ce fut la défaite des musulmans.

## II. LES CAUSES DE LA DEFAITE DES MUSULMANS A OUHOUD

Allah a clairement indiqué les causes de cette défaite afin de couper court à toute forme de spéculation ou d'interprétation susceptible d'imputer la défaite à la différence entre les deux troupes (3 000 contre 1000). Il y'avait effectivement une nette différence en quantité, en arme et en cavalerie entre les deux armées. Il leur dit franchement que la défaite était liée à des fractures endogènes, autrement dit la faute venait d'eux même et non de l'extérieur.

La **S3V165** le stipule en ces termes : *« ayant subi un revers pour la première fois, après en avoir infligé le double à vos ennemis, vous dite : « comment avons-nous pu mériter cette disgrâce ? » dit leur : « vous ne devez-vous en prendre qu'à vous-même ! » la puissance de Dieu n'a point de limite. »*

Ce verset fait incontestablement allusion à la faute des archers. En vérité en quittant leur poste à la recherche de butin, ils avaient commis une double faute se traduisant par la désobéissance à leur prophète, de surcroît leur chef militaire et surtout en plein combat. Al hassan Al- Basri a dit : à cause de votre désobéissance à l'envoyé de Dieu après qu'il a ordonné aux archers de garder leur poste à la montagne.

Le prophète (saw) place les archers à leur poste en arrière garde des troupes, il leur donna des consignes strictes en ces termes : *« vainqueurs ou vaincus il ne faut pas quitter vos postes, même si vous voyez des oiseaux manger nos cadavres. »* le non- respect de ces consignes a causé la défaite des musulmans. Cette désobéissance devient plus grave quand elle est provoquée par un mobile d'avidité et de désir d'argent.

En outre, il est vrai que les musulmans ont essuyé une défaite le jour de Ouhoud comme nous l'avons raconté. Mais c'était une chose qui s'est produite avec la permission de Dieu et selon sa décision et sa prédestination pour reconnaître ceux qui sont guidés par leur foi précaire et leur hypocrisie et ceux qui ont la foi solide et ferme qui ont résisté et enduré.

La **S3V166** l'atteste : *« le revers que vous avez essuyé le jour où les deux armées se sont affrontée a été voulu par Dieu pour reconnaître les vrais croyants et démasquer les hypocrites qui, invités à combattre pour la cause de Dieu et à repousser l'ennemie, répliquèrent : « Nous vous suivions si nous savions qu'un vrai combat allait s'engager. » Ils étaient ce jour-là proche bien plus de l'impiété que de la foi, et ils disaient tout haut le contraire de ce qu'ils pensaient tout bas. Mais Dieu est le mieux informé de ce qu'ils pensaient réellement. »* Parmi le premier groupe des hypocrites figurait Abdallah Inb

Oubay ibn Saloul et ses compagnons qui étaient revenus sur leur pas à Chawt laissant le prophète et les fidèles poursuivent leur marche.

On leur a dit : « *Avancez ! combattez dans la voie de Dieu. Ils s'excusèrent en disant « ...nous vous suivrions si nous savions qu'un vrai combat allait s'engager... » S3V167*

Par ailleurs la fausse nouvelle de la mort du prophète Mouhammad (SAW) va provoquer la déroute de l'armée musulmane. Cette propagande assenée par un combattant ennemi, eu un effet destructeur sur le moral des troupes. Les faibles de foi se sauvèrent en s'écriant : « Que faisons-nous ici si le prophète était tué ? » ce qui amena Anas Ibn Nadhar à leur répliquer : « au contraire à quoi sert de survivre au prophète ? Puis il dit : « O mon seigneur je me démarque des propos de ces gens -là et je te demande pardon pour ce qu'ils disent ».

Puis muni de son épée il chargea contre l'ennemi se battant jusqu'à la mort. Loin de cette propagande, le prophète n'était pas mort. Lorsque les musulmans subirent la défaite à la bataille de Ouhoud et quelques-uns d'entre eux furent tués (70 musulmans tués dont Hamza, Talha, Anas ibn An Nadhar et 7 ansars), le démon proclama : Mohammed a été tué. Ibn Qami'a retourna au camp des polythéistes et leur dit : « Je viens de tuer Mohammed. » Or cet infidèle ne l'avait pas tué mais le frappa en lui causant une blessure à la tête (incisive cassé, sourcil blessé). Cette rumeur circula parmi les fidèles et ils crurent qu'il a été tué, ce qui engendra une certaine faiblesse dans leur cœur et les découragea. Ce verset fut alors descendu « *Mohammed n'est qu'un prophète parmi tant d'autre qui sont passé avant lui. Seriez-vous hommes à abandonner le combat, s'il venait à mourir ou à être tué ? Ceux qui abandonnent le combat ne nuisent en rien à Dieu, mais Dieu saura récompenser ceux qui sont reconnaissants. » S3V144*

C'est-à-dire que son sort ne fût pas étrange car bien d'autres prophètes avant lui ont subi une fin pareille. Puis Dieu blâme ceux qui se sont affaiblis. Ceux qui ont observé ses enseignements, en obtempérant à ses ordres, luttant pour sa cause et qui ont suivi le prophète mort et vivant. On rapporte qu'à la mort du prophète (SAW), Abou Bakr As-sidiq sortit pour annoncer cela et recita ce verset.

### **III- LES ENSEIGNEMENTS A TIRER DE LA BATAILLE DE OUHOUD**

Les versets du Coran révélés lors de cette bataille étaient très instructifs. Dieu a révélé 60 versets de la S3 la famille d'imran destinés à faire la lumière sur les différentes étapes de cette bataille et sur les enseignements à en tirer. La bataille a révélé que la discipline et l'obéissance au commandant sont très importantes pour la réussite d'une bataille. En outre, les femmes s'étaient distinguées aussi bien dans le camp des musulmans comme chez les ennemis. Chez les musulmans Ibn Massoud raconte : « Le jour de Ouhoud, les femmes étaient derrière les fidèles pour achever les blessés parmi les polythéistes ». Parmi ces femmes on peut noter Omou oumara qui a défendu le prophète au cours de la bataille, Safiyya, Hind, fille de Amr, Naciba. Chez les polythéistes : Hind épouse de Abou Soufiyane, Ahabichide se sont illustrés négativement.

Par ailleurs après les tristes évènements qui eurent lieu à la bataille de Uhoud et le meurtre de 70 musulmans, Dieu s'adresse aux fidèles que de telles épreuves avaient subi des peuples avant vous qui, d'ailleurs avaient suivi honnêtement leurs prophètes, mais à la fin ils avaient emporté la victoire sur les incrédules qui traitaient les signes de Dieu de mensonge « *C'est un avertissement pour les hommes...* » S3V138. Il s'agit du Coran qui contient des enseignements clairs, la bonne direction et des exhortations pour ceux qui ont la foi et qui applique la loi divine. Puis, pour reconforter les fidèles après cette défaite, Dieu leur dit : « *Ne vous découragez pas ! Ne vous affligez pas ! Et vous aurez bientôt la victoire, si vous avez la foi.* » S3V139 Vous serez certes victorieux à la fin si vous êtes des croyants.

Outre la promesse de victoire des musulmans sur les incrédules, l'enseignement que l'on peut retenir est qu'Allah a révélé à Uhoud les vrais croyants et les hypocrites. Il (Dieu) a éprouvé les musulmans afin qu'Il reconnaisse ceux qui croient, qui sont constants, et qui se font martyrs dans sa voie rien que pour obtenir la satisfaction car Il n'aime pas les injustes.

Aussi Dieu a promis une récompense énorme aux martyrs de Uhoud. Dieu fait connaître aux hommes que les martyrs, s'ils ont été tués dans ce monde leurs âmes sont vivantes dans les demeures de la stabilité. « *Ne croie surtout pas que ceux qui sont tombés pour la cause de Dieu sont morts. Ils sont au contraire bien vivants auprès de leur Seigneur qui les comble de ses faveurs* » S3V169.

Moslim a mentionné dans son Sohih que Masrouq demanda à Abdallah de lui interpréter ce verset. Il lui répondit « *Nous avons déjà posé la même question au prophète et il nous dit : leurs âmes sont dans les gésiers d'oiseaux verts qui ont des abris comme des lanternes suspendues au trône. Ils parcourent le Paradis à leur gré puis reviennent le soir pour abriter dans ces lanternes. Dieu les observe et leur demande : Désirez-vous encore quelque chose ? Ils lui répondirent : Ô seigneur quelle chose désirons-nous encore alors que nous parcourons dans tous les coins du Paradis ?* »

Enfin notons que les hypocrites de la bataille de Uhoud ont été pardonnés. « *Et si certains parmi vous ont battu en retraite le jour de la rencontre des deux armées, c'est uniquement parce qu'ils avaient cédés aux instigations de Satan, en raison de quelques péchés qu'ils avaient commis. Néanmoins, Dieu leur a pardonné, car Il est plein de Miséricorde et de Mansuétude.* » S3V155

## CONCLUSION

Au terme de notre analyse, il ressort que la bataille de Uhoud est née de la volonté des Quouraichites de prendre leur revanche sur les musulmans. Une bataille qui s'est soldée par la victoire des mecquois. Au surplus, notons que la défaite des musulmans était essentiellement liée à la défection des archers, à l'annonce de la mort du prophète. Tout compte fait, Uhoud a révélé les hypocrites de Médine et a mis en exergue le rôle des femmes dans la société. Également Uhoud a révélé l'importance de la discipline et de l'obéissance au leader au cours d'un combat.

## Thème 5: L'ISLAM AU BURKINA FASO (BF)

---

### I- LES ORIGINES DES TENDANCES EN ISLAM

Après la mort du prophète (SAW) en 632, la direction de l'Etat islamique (califat) échoit tour à tour à Abou Bakr, Umar, Uthman et Ali. La période du califat fut marquée par une très grande expansion de l'islam avec pour conséquence les difficultés de gestion du pouvoir politique. En effet, les dernières années du règne de Uthman furent le point de départ d'une discorde au sein des musulmans.

Des hypocrites conduits par un juif Abdallah Ibn Saba incitent une révolte contre le calife accusé de favoritisme. En effet, les proches du calife dont Moawiyya (gouverneur de la Syrie) avaient exploité sa trop grande indulgence pour occuper des postes de responsabilité. Uthman était simplement victime de sa trop grande tolérance. Les insurgés venant des provinces en occurrence d'Egypte, assassinèrent le calife dans sa cour à Médine.

La crise s'accroît durant le règne de Ali. Ce dernier décida de la destitution de certains gouverneurs. Il fut accusé d'être responsable du meurtre de Uthman. Moawiyya principal accusateur d'Ali refuse d'obtempérer à l'ordre de destitution et exige la lumière sur le meurtre de Uthman. Il refuse de reconnaître la légitimité du califat de Ali et exploite l'assassinat de Uthman pour inciter les populations à la révolte contre lui. Des affrontements eurent lieu (bataille de Siffin) entre les armées de Ali et de Moawiyya. Dans cette confusion Ali installe définitivement son quartier général à Koufa en Irak. Ceux qui se rallièrent à Ali dans sa retraite pensent que la succession du prophète lui revenait de droit et qu'il a été évincé par les trois premiers califes et expulsé de Médine avec l'approbation de tous les autres musulmans dirigés par Moawiyya : ce sont les chiites.

Les autres musulmans (Ahl sunna wa jamma) considèrent seulement que la direction des affaires des musulmans peut revenir à n'importe quel croyant. Certains parmi eux notamment les habitants de la Syrie ont été convaincus de la légitimité du pouvoir de Moawiyya. Les autres l'ont tout simplement subi.

Un autre groupe dissident des troupes de Ali se constitue à l'issue de la bataille de Siffin. Il désapprouve Ali pour avoir accepté une médiation proposée par Moawiyya : ce sont les kharidjites.

Voici comment la cassure intervient pour la première fois au sein des musulmans. Les deux grands groupes (sunnisme et chiisme) qui en sont issus vont évoluer pour donner des tendances internes à chaque groupe.

## **II- CHIISME/SUNNISME**

La famille chiïte est minoritaire dans le monde musulman. On les rencontre en Irak, en Iran, au Pakistan, au Liban... Les chiïtes se caractérisent par la non reconnaissance aux autres califes le droit de la direction de la communauté. Pour eux, Ali (ra) est le seul héritier légitime du prophète (saw) dans la direction de la communauté et au-delà de la personne de Ali, seuls les descendants de la famille du prophète sont dignes de diriger les musulmans. Après Ali et ses fils Hassan et Housseyn, les chiïtes furent dirigés par les fils de Housseyn dont le dernier (le 12<sup>e</sup> imam) est Muhammad Al Mahdi disparu à 12 ans et censé revenir vers la fin des temps pour restituer la justice en tant que mahdi selon l'idéologie chiïte.

Les chiïtes croient en l'infaillibilité des gens de la famille du prophète. Leurs sources de loi sont le coran, la sunna, la sunna des gens de la maison en tant qu'éclaircissement de la charia, le consensus des savants chiïtes avec parmi eux certains qui sont considérés comme étant infaillibles.

Le mariage contractuel est accepté chez les chiïtes. Le chiïsme se subdivise en plusieurs groupes (ismaéliens, Mustaliens, Nazariens...). Ils sont représentés au Burkina par des Iraniens de souche, des anciens étudiants burkinabè en Iran... Ils sont actifs à Ouagadougou et à Bobo où ils ont créé les lycées Daroul Houda. Ils sont réunis dans une association dénommée Association islamique d'Al Mawadda du Burkina (AIMB) et animent un journal Al Mawadda.

La différence entre sunnisme et chiïsme tient essentiellement à un problème politique et non au substrat de la doctrine islamique en tant que tel.

La famille sunnite constitue la première communauté musulmane au monde de par son importance numérique. Les musulmans sunnites suivent les enseignements du coran, de la sunna et reconnaissent les 4 califes qu'ils considèrent comme orthodoxes. La famille sunnite n'est cependant pas monolithique ou homogène. Elle comporte une multitude de tendances. On a entre autres les tourouk, le salafisme, les courants djihadistes...

Au Burkina Faso les musulmans appartiennent dans leur quasi-totalité au courant sunnite. Voyons maintenant comment l'Islam a pénétré au Burkina Faso.

## **III- BREF APERÇU DU PROCESSUS DE PENETRATION DE L'ISLAM AU BURKINA FASO**

L'Islam est apparu au BF depuis le XV<sup>e</sup> siècle. Au XIX<sup>e</sup> siècle, on assiste à la naissance des Emirats Peuls du Liptako et du Jelgooji sous l'influence de Sokoto et du Macina. Ainsi l'Islam a touché d'abord le Nord et a été vécu par les Peuls comme leur propre idéologie. L'Islamisation va par la suite toucher les autres grandes régions : le Centre et l'Ouest par la voie marchande. Au Moogho après une longue résistance, l'Islam finit par s'installer subtilement par une sorte d'alliance

entre les Yarsés, colporteurs d'origine mandé, avec les souverains (notamment de Naaba Bulugu à Naaba Kutu allant de 1796 - 1891)

Des groupes de commerçants venus des rives du Niger introduisirent l'Islam dans l'Ouest du BF entre le XVI<sup>e</sup> et le XVIII<sup>e</sup> siècle.

On a également les Markas venus du Mandé et les Yarsés à partir du Yatenga. Par la suite le prosélytisme de certains marabouts dont al- Kari (Amadou DEME) et Mahamadou KARANTAO contribuèrent à l'ancrage de l'Islam dans cette partie du pays.

Les musulmans restèrent minoritaires et dispersés sur l'ensemble du territoire jusqu'à la veille des indépendances. A partir des années 1940, ils prennent conscience de leur situation dominée par la chefferie traditionnelle, le pouvoir colonial et les élites chrétiennes) ; ce qui fut un facteur de rassemblement. A Ouagadougou, les musulmans arrivèrent à obtenir un espace et construisirent la première mosquée avec un comité de gestion qui tient lieu de représentation administrative.

En 1950 naît à Bobo, la communauté musulmane de Bobo-Dioulasso. En 1953, c'est une section de l'Union Culturelle Musulmane (UCM basée au Sénégal) qui est créée à Bobo. Une autre section de l'UCM s'implante à Ouaga en 1960 : c'est la communauté musulmane de Ouagadougou. D'autres cellules et regroupements des musulmans dans les villes (Tenkodogo, Kaya, Ziniaré) deviennent des sections de la communauté musulmane de Ouaga en 1961. Une

Assemblée Générale constitutive se tient à Ouaga en 1962 et donne naissance à la Communauté Musulmane du Burkina Faso (CMBF). La CMBF, creuset unique de tous les musulmans connaît des remous internes liés surtout à l'imamat.

Le tournant des années 1970 vit la séparation d'une tendance réformiste pour créer en 1973 le Mouvement Sunnite.

Les Hamaolites aussi se séparent et forment deux pôles : Ramatoulaye et Hamdalaye.

On assiste à la naissance de l'A.E.E.M.B. en 1985 et du CERFI en 1989. Certains courants se muent en associations avec la création de la Communauté Islamique de la Tidjania du BF (CITBF), Ittihad islami Burkina (Tendance de Hamdalaye) et bien d'autres structures. Aujourd'hui, les associations islamiques se dénombrent à plus de 300.

Un processus de fédération enclenché en 2000 aboutit en fin 2005 à la création de la Fédération des Associations Islamiques du Burkina (FAIB).

#### **IV- EXPRESSION DES COURANTS DE PENSEE AU BF**

Les tendances au Burkina appartiennent à la grande famille sunnite à l'exception d'une petite minorité de chiites. Ces tendances sunnites sont le salafisme

(wahabisme), la tidjania, la quadriya, le tabligh, qui s'expriment aujourd'hui à travers des regroupements plus ou moins organisés. La plus grande association musulmane au Burkina reste la communauté musulmane.

### **1)- La Communauté Musulmane du Burkina Faso**

C'est la première organisation islamique structurée qui a réuni au départ tous les musulmans toutes tendances confondues et a servi d'interlocutrice à l'État. Ce n'est pas un courant de pensée mais une association créée à partir d'un regroupement en général de tendances modérées d'où l'appellation musulmans *simples* attribuée à ses membres. Il y est toléré beaucoup de pratiques sociales dont les fondements sont objets de débats en islam.

Aujourd'hui la communauté musulmane constitue simplement une association islamique à côté des autres mais de loin la plus grande. Son bureau national est basé dans l'enceinte de la grande mosquée de Ouagadougou.

Mais avec les problèmes qu'elle a connus en son sein, les différents courants qui la composaient ont eu tendance à créer leurs propres structures afin de les utiliser comme moyen d'expression. C'est ainsi que certains groupes vont créer des associations affiliées à leurs tendances, pendant que d'autres vont plutôt se faire voir à travers des mosquées.

### **2)- Le salafisme**

Ce courant est créé au 18<sup>e</sup> siècle par Muhhammad Ibn Abdoul Wahhab en Arabie Saoudite. C'est un courant réformiste qui visait à purifier les pratiques de l'islam des innovations et autres pratiques occultes. C'est un courant qui défend une lecture littéraliste des textes. En exemple il y a entre autres le port de la barbe, les vêtements... Les approches privilégiant l'esprit du texte sont les plus souvent réfutées dans leurs rangs.

Le salafisme est arrivé au Burkina avec les étudiants burkinabè venus d'Arabie Saoudite et est renforcé par les pèlerins rapatriés. D'abord intégrés dans la communauté musulmane, le mouvement se détache pour former en 1973 le Mouvement sunnite du Burkina Faso. Il est présent dans les différentes villes du pays ; le bureau central se trouve à Ouagadougou.

### **3)- Le mouvement tabligh**

Ce mouvement est créé en Inde dans les années 1920 par Muhammad Illias Al Kandahawi. Ce dernier dit avoir découvert la voie du Tabligh dans un rêve qui parlait du commentaire du verset : « vous êtes la meilleure communauté suscitée ou assortie... ». Le terme assorti est interprété comme sortir transmettre le message. Le mouvement tabligh est caractérisé par l'accent mis sur la forme standard de la da'awa, les exercices spirituels, le pacifisme et l'absence d'engagement politique. Ses adeptes de plus en plus nombreux au Burkina Faso sont pour la plupart des étudiants et des élèves. Bon nombre d'entre eux sont issus du milieu AEEMBiste.

L'A.E.E.M.B. n'est pas opposée au mouvement tabligh mais elle juge ses méthodes de travail difficilement conciliables avec les études d'où le non encouragement de ses militants dans ce mouvement. En effet, le tabligh prône les sorties de da'awa même en temps de cours pour les élèves et étudiants. Cette situation peut être préjudiciable voire même compromettante pour les études. Dans certaines localités, le mouvement est cause de démobilisation dans le rang des AEEMBistes. Dans ces conditions, il convient de distinguer clairement nos lignes de conduite et dénoncer toute tentative de récupération de nos militants.

#### **4). Les Tourouk**

Ils regroupent l'ensemble de tendances soufies. C'est l'ensemble des voies de spiritualité élaborées par les grands maîtres spirituels appelés Cheickhs. Les Tourouks se caractérisent par la litanie (quasi-obligatoire avec des formules consacrées), un schéma d'évolution spirituelle, la vénération du maître spirituel, des conditions et des formalités d'adhésion, des échelons dans les niveaux des maîtres spirituels ...

Au BF, on distingue essentiellement trois (03) voies de Tarika :

##### **a. La Tidjania**

La tidjania est née à Fès vers 1790 avec le cheick Ahmad Tidjane né à Ain Mahdi (Algérie) en 1735. Le cheick prétend avoir vu en songe le prophète qui lui aurait remis un livre « jawhar al ma'âni » (la substance des sens) et une formule de prière (salat al fateh) dont une seule récitation peut égaler 6000 fois le coran. La tidjania est arrivée en Afrique par l'intermédiaire de Malick Sy, El Hadj Umar Tall, El Hadj Ibrahim Niassé. La tidjania entra au nord du Burkina depuis 1925 par le biais des cheick Aboubacar Sawadogo, Abdoulaye Doukouré persécutés par l'administration coloniale.

Elle est représentée par deux guides spirituels au BF et 03 associations :

- Cheick Aboubacar MAIGA II, le guide spirituel de la CITBF, basé à Ramatoulaye au Yatenga.
- Cheick Aboubacar DOUKOURE guide spirituel de Ittihad islami Burkina basé à Hamdalaye à Ouaga.

On a également une autre représentation à savoir l'association Ahlil Faïda.

##### **b. La Quadriyya**

C'est un mouvement créé par Abdoul Kader al Jilâni au XII<sup>e</sup> S en Irak. Au BF les adeptes sont dispersés à travers le pays. On les retrouve notamment dans les quartiers Nimnin et Zangoetin de Ouaga...

## 5)- Le Chiisme

C'est la 2<sup>e</sup> grande composante de l'Islam. A l'origine, c'est la reconnaissance d'Ali (RA) comme seul et digne successeur du Prophète au détriment des 03 autres Califes qui les différencie des autres musulmans (Sunnites).

Le concept d'Imam (descendant d'Ali) et le statut de l'Imam sont une des caractéristiques essentielles du chiisme. Ils font 10% des musulmans et sont surtout en Iran et en Iraq. Au BF, les chiites sont minoritaires mais leur présence est marquée par quelques établissements scolaires (à Bobo et Ouaga) et à travers l'ambassade d'Iran.

D'autres associations plus ou moins petites s'identifient à l'une ou l'autre des tendances.

### V- LE POSITIONNEMENT IDEOLOGIQUE DE L'A.E.E.M.B.

La plupart des associations ou mouvements islamiques existant au Burkina Faso sont constitués chacun des musulmans d'une même tendance travaillant à promouvoir uniquement leur tendance. Contrairement à ceux-là, l'A.E.E.M.B. regroupe les élèves et étudiants musulmans de toute tendance confondue pourvu que celle-ci soit reconnue et acceptée par la sunna du prophète (saw) et l'exemple des quatre califes bien guidés (RA). Elle est donc neutre vis-à-vis des différentes tendances. Cette neutralité veut répondre à l'injonction divine qui dit : « *accrochez-vous tous à la corde d'Allah et ne vous divisez point...* » S3 V103

Par ailleurs, Dieu dit : « *Ne soyez pas comme ceux qui se sont divisés et se sont mis à disputer après que les preuves leur furent venues. Ceux-ci auront un énorme châtement.* » S3 V105

Le prophète (saw) dit : « *Ne soyez pas en désaccord car vos cœurs le seront aussi.* » Donc l'A.E.E.M.B. veut promouvoir cet idéal prophétique qui enseigne plutôt une éthique du désaccord et non pas des conflits partisans et sectaires qui ne mènent qu'à la perte.

Tout élève musulman salafiste, tidjania, tabligh, kadrya peut être membre de l'A.E.E.M.B. s'il adhère à son idéal. Par contre aucun adepte des sectes hérétiques tels que la Ahmadyya, le Bahayi de même que les Chiites ne sont pas admis dans l'A.E.E.M.B. Les 2 premières sont purement et simplement hérétiques ; ils ne font pas parti de l'Islam. Quant aux chiites ils ont une idéologie qui présente de grandes divergences avec l'Islam sunnite auquel l'A.E.E.M.B. s'identifie.

## VI- LES RELATIONS DE L'A.E.E.M.B. AVEC LES AUTRES ASSOCIATIONS ISLAMIQUES

L'A.E.E.M.B. jouit d'une grande indépendance du fait qu'elle se situe à équidistance des associations islamiques existantes ; la plupart de ces structures ayant chacune une coloration tendancieuse. L'A.E.E.M.B. entretient en permanence des échanges avec les autres associations notamment les plus grandes. Elle participe à des projets et des activités à côté des représentants des autres structures aussi bien au niveau national qu'au niveau de ses représentations provinciales (Conseils Généraux). En effet, l'A.E.E.M.B. collabore avec le mouvement sunnite, la CMBF, l'CITBF, Ittihad islami Burkina, le CERFI, la FAIB dans des projets comme le hadj, la CIALIS... Elle est l'un des membres fondateurs de la FAIB née en décembre 2005. L'esprit cartésien, le désir de transparence et la jeunesse caractérisant ses représentants dans les projets et activités, font que la collaboration n'est pas toujours facile avec certains. Mais leur apport reste indispensable. Les autres en sont hautement conscients.

En somme voici comment la relation entre l'A.E.E.M.B. et les autres structures islamiques s'exerce.

### CONCLUSION

La plupart des associations s'identifient à l'une ou l'autre des tendances. Par contre, il existe d'autres dont l'A.E.E.M.B. et le CERFI qui ne se réclament d'aucune tendance. Ce sont plutôt des regroupements d'intellectuels (de tendances différentes à l'origine) qui sont au service de l'Islam dans notre pays.

L'A.E.E.M.B. depuis sa création, a contribué beaucoup au progrès de l'islam au Burkina, surtout dans le milieu intellectuel. En outre, elle a gardé une certaine stabilité qui tranche avec ce qu'on sait des autres associations islamiques. Tout cela tient lieu à son positionnement idéologique.

Elle demeure le seul cadre propice pour l'élève ou l'étudiant musulman pour apprendre et pratiquer sa religion en adéquation avec son milieu de vie et sa foi.

Alors nous devons tous contribuer à maintenir cette position précieuse de l'association que nos valeureux prédécesseurs ont su édifier. En tout état de cause, l'A.E.E.M.B. sera ce que nous voudrions qu'elle soit demain.

## Thème 6 : LE TAWHID ET SCHIRK

---

### I/ DÉFINITION

Le tawhid ou unicité de Dieu constitue le fondement doctrinal de l'Islam. *Laa ilaaha illallah* : Il n'y a de dieu que Dieu ; telle est la profession de foi en Islam. Le tawhid signifie donc reconnaître et affirmer l'unicité de Dieu.

Le chirck signifie en langue arabe partenariat, partage ou association. Sur le plan islamique, le chirck signifie associer à ALLAH des partenaires quelles que soient leurs formes. Deux notions importantes apparaissent dans cette définition : c'est d'abord la négation de toute forme de divinité (taagout) et ensuite l'affirmation sans aucun doute possible de l'unicité de Dieu. Dieu est unique dans sa souveraineté, dans Ses noms et attributs et dans Son adoration. « *Votre Dieu est un Dieu unique* ». *Coran 16 v 22*. « *Et votre Divinité est une divinité unique. Pas de divinité à part Lui, le tout miséricordieux, le très miséricordieux.* » **S2 V163**.

### II/ QUELQUES CARACTÉRISTIQUES DU TAWHID

Dieu est un. Il n'admet ni l'union, ni la séparation, ni la dualité (avec ses créatures). Son unité n'est pas un nombre qui pourrait devenir deux par le prédicat d'un autre nombre. Il est hors du temps et de l'espace.

Il n'est ni un esprit qui ait besoin d'une forme, ni un corps composé de membres. Il est dépourvu de toutes les imperfections et différent de Ses créatures. Il n'a pas été enfanté et n'a pas d'enfant.

Il a des attributs de perfection qu'Il s'est décrit Lui-même comme le possédant. (Cf. les attributs de Dieu). Il est au début et à la fin de toute chose. La réalité de la nature divine échappe à la raison humaine. Et quelques idées que l'on se fait de Dieu dans l'esprit, Il en est différent. La parole la plus noble concernant l'unicité de Dieu fut prononcée par ABU BAKR : « *Gloire à Dieu qui n'accorde à ses créatures aucun moyen de parvenir à sa connaissance sauf par la reconnaissance de l'impuissance d'y parvenir* ».

### III/ LES TROIS ASPECTS DU TAWHID

#### 1-Le tawhid ar-rouboûbiyya (unicité de la souveraineté d'ALLAH)

Cet aspect du tawhid est fondé sur le concept fondamental qu'ALLAH seul est à l'origine de la création de tout l'univers. Lui seul pourvoit aux besoins et au maintien de cette création.

ALLAH est ainsi le seul Seigneur de l'univers et tout ce qui s'y trouve.

ALLAH dit dans le coran :

- « *ALLAH est le créateur de toute chose et de toute chose, il est garant* ». **S36 V62**

- « *C'est ALLAH qui vous a créé, vous et ce que vous fabriquez* ». **S37 V96**

Et en reconnaissance à cette réalité, le prophète (SAW) avait l'habitude de répéter : *laa hawla wa laa quouwata illa billa* = (Il n'y a de force ni de puissance que par la volonté d'ALLAH). - « *Sache que si toute l'humanité s'unissait pour t'aider, elle ne pourrait que t'offrir quelque chose qu'ALLAH t'a déjà destinée. De même, si elle s'unissait pour te nuire, elle ne pourrait que t'infliger un malheur par lequel ALLAH a déjà décidé de t'éprouver* ». **Hadith**

## **2- Le tawhid al asma was-sifate : (unicité des noms et attributs d'ALLAH)**

Cet aspect du tawhid comporte cinq éléments fondamentaux :

2-1- Lorsqu'on essaye de décrire ALLAH, il faut le faire comme ALLAH lui-même s'est décrit dans le Coran et comme le prophète l'a décrit, sans tenter d'expliquer Ses noms et attributs en leur donnant des sens autres que leur sens évident. Par exemple, lorsque ALLAH dit dans le coran qu'Il est courroucé contre les hypocrites et les associateurs (**S48 V6**), il est clair que cette colère ne ressemble en rien à celle de l'homme puisqu'Il dit de Lui-même : « *il n'y a rien qui Lui ressemble* » **S42 V11**. Lorsque les attributs sont utilisés en référence à Dieu, ils doivent être entendus dans leurs sens absolus et dépourvus de toute imperfection humaine.

2- 2- Il est absolument interdit d'inventer de nouveaux noms ou attributs pour Dieu. Par exemple, Dieu ne peut être appelé al- ghadib, celui qui est en colère ; car ni Dieu, ni le prophète ne l'a utilisé.

2-3- On doit décrire ALLAH sans Lui donner les caractères de la création. Exemple : manger, boire, dormir, se reposer, ... comme dans la bible, Dieu dort ou se repose le 7e jour. Genèse

2 : 2

Le principe clé qui doit être suivi lorsqu'on parle des attributs de Dieu est la formule coranique : « *Il n'y a rien qui Lui ressemble et Il est l'Audient, le Clairvoyant* » **S42 V11**.

2-4- Il ne faut jamais donner à l'homme des attributs de Dieu. Exemple, dans la bible, Jésus, fils de Marie est le Saint esprit, le fils de Dieu et enfin Dieu lui-même. Ou encore les charlatans, les devins et autres prédicateurs de l'avenir.

2-5- Lorsqu'on veut utiliser des noms de Dieu pour la création, il faut les faire précéder du préfixe abd= (esclave ou serviteur de Dieu). Ainsi, on donnera le nom

Abdour Rahmann et non Arrahmann à son fils c'est-à-dire serviteur du très miséricordieux et non le miséricordieux.

### **3- Le tawhid al ibaada (unicité d'ALLAH dans son adoration)**

C'est un aspect très important qui complète les deux aspects précédents. Il signifie que le culte ou l'adoration doit être exclusivement voué à ALLAH, Seul digne d'être adoré et Seul capable de récompenser Ses créatures. C'est là le but même de la création : « *Je n'ai créé les génies et les humains que pour qu'ils m'adorent.* » **S51 V56**. ALLAH n'a besoin d'aucun intermédiaire entre Ses créatures et Lui. Cette idée est exprimée de façon claire dans le **verset 4** de la fathia : « *C'est Toi seul que nous adorons et c'est Toi seul dont nous implorons le secours* ». Toute adoration où ALLAH est associé à quelque chose d'autre aussi minime soit elle est rejetée par ALLAH.

## **IV/ LES IMPLICATIONS DU TAWHID ET LES DANGERS DU CHIRK**

Accepter le tawhid a plusieurs implications dans la vie de l'homme. D'abord nous devons une obéissance absolue aux lois de Dieu. Cela, les mécréants à la Mecque l'avaient compris dès la première invitation du prophète à la reconnaissance de Dieu. Ils vont s'acharner contre lui car cette invitation allait avoir de profonds changements dans leur vie. On ne peut donc accepter le tawhid et continuer de vivre comme les autres qui n'ont pas accepté le message. Nous devons donc être assidus aux actes d'adorations (les piliers de l'islam), accepter les interdits de Dieu et l'ensemble des lois divines.

Ensuite, nous devons renoncer à associer toute chose à Dieu. Ainsi, la consultation de charlatan est formellement interdite. Dieu dit : « *Nous avons envoyé dans chaque communauté un messager pour leur dire adorez ALLAH et écarter-vous du taagout* ». **S16 V36**. Nous devons avoir une confiance absolue au Seigneur de l'univers car le chirk représente pour ALLAH le plus grave des péchés, le péché impardonnable. « *Certes ALLAH ne pardonne pas qu'on Lui donne quelque associé. A part cela, il pardonne à qui Il veut* ». **S4 V48**.

A chaque aspect du tawhid correspond une catégorie de chirk :

### **1. Le chirk dans la rouboubiyya Il comporte deux aspects :**

#### **1.1 Chirk par association**

C'est reconnaître l'existence d'un Être suprême mais à côté, croire que sa Souveraineté est partagée par des dieux moins importants : tels que les esprits mortels, les corps célestes, les objets terrestres... L'exemple type est la trinité chrétienne qui soutient que Dieu se révèle à travers trois entités (le père, le fils, le saint esprit) qui forment une seule unité. Certaines pratiques qui consistent à adorer des saints, des âmes et des tombes sont également des exemples de chirk dans la

rouboubiyya. C'est le cas aussi de certaines croyances qui mettent des petits dieux intermédiaires pour atteindre le grand Dieu.

## **1.2. Chirck par négation**

Il regroupe les philosophies et idées qui nient l'existence de Dieu de manière explicite (athéisme), ou implicite (panthéisme). On note la croyance païenne de la Mecque qui avait plusieurs petits dieux en fonctions de leurs besoins.

On peut retenir aussi certaines personnes qui s'érigent en dieux comme pharaon qui affirme : « *C'est moi votre seigneur, le très haut* » **S79 V24**.

Il y a certaines théories scientifiques qui nient l'existence de Dieu comme La théorie évolutionniste de Darwin.

Ou encore la philosophie de la mort de Dieu exprimée par certains philosophes européens du 19e -20e siècle comme Nietzsche.

**2. Manifestations du chirck dans les noms et attributs de Dieu** Ici aussi, on a deux aspects :

### **2.1. Le chirck par humanisation**

Il consiste à donner à ALLAH les attributs de sa création c'est à dire donner à Dieu la forme ou les qualités d'êtres humains ou d'animaux à l'image de la croyance chrétienne des temps modernes qui veut que Jésus soit l'incarnation de Dieu ; c'est à dire que le Créateur est devenu créature.

### **2.2. Le chirck par déification**

C'est le fait de donner à la création les noms ou attributs d'ALLAH. Ici la création prend la place du Créateur. Il est déconseillé de porter un attribut de Dieu comme nom sans le faire précéder du préfixe Abd. Exemple : Abdour- Rahmann au lieu de Ar Aahmann. On peut noter aussi le cas des sectes qui donnent à leurs gourous (patrons) les qualités ou attributs de Dieu. Enfin il y a le fait d'attribuer à un homme le pouvoir de prédire l'avenir et la capacité de résoudre seul nos problèmes.

Il y a aussi les croyances qui adressent leurs doléances à des créatures ou des objets de la création.

## **3. Le chirck dans l'adoration**

Pour cette catégorie de chirck, les actes d'adoration sont consacrés à d'autres plutôt qu'à ALLAH et la rétribution est recherchée auprès de la créature plutôt qu'auprès du Créateur. Il comporte également deux aspects fondamentaux :

### 3.1. Ach-chirck al akbar (le chirck majeur)

Il s'agit de tout acte d'adoration voué à autre qu'à Dieu. Exemples :

Ce sont l'adoration des statuetstes, des actes d'adorations pour les éléments de la création. Le culte voué aux arbres, aux animaux, à certains hommes. Ce sont aussi les sacrifices faits au nom de la création autre que le créateur. La consultation de charlatan et devins. Il y a également de nos jours les nouveaux dieux tel que l'argent, les idoles (Stars) et les passions : « *Ne vois-tu pas celui qui a fait de sa passion sa divinité* ». **S25 V43**

Ce chirck contredit l'objet même de toute la création : « *Je n'ai créé les génies et les humains que pour qu'ils m'adorent* ». **S51 V56**. C'est le plus grand acte de rébellion contre ALLAH. Et éviter ce péché est la principale raison de la venue des prophètes : « *Nous avons envoyé dans chaque communauté un messenger pour leur dire : adorez ALLAH et écarterez-vous du tâghout (fausses divinités)* » **S16 V36**

### 3.2. Ach-chirck al asghar (le chirck mineur)

Il est essentiellement représenté par ce que le Prophète (SAW) a appelé ar-riya c'est-à-dire l'ostentation. Ar-riya consiste à exercer l'une des formes diverses d'adoration avec l'intention d'être vu et de recevoir des éloges. Le Prophète (SAW) disait : « *la chose dont j'ai le plus peur pour vous est ar-riya* ». Il dit également : « *Méfiez-vous du chirck secret ; on lui demanda : qu'est-ce que le chirck secret. Il dit : lorsque quelqu'un se lève pour effectuer sa prière et s'efforce d'embellir sa prière parce que les gens le regardent, voilà le chirck secret* ».

Le chirck mineur, ar riya est indécélable. Selon ibn Abass, le Prophète (SAW) a dit : « *le chirck secret est plus caché qu'une fourmi noire sur une pierre noire par une nuit noire sans lune* ».

## Thème 7 : LA FOI : Les quatre articles de la foi

---

### I. DEFINITION ET FONDEMENT

Dans le saint Coran, Dieu dit : « *La piété ne consiste pas à tourner vos visages vers le levant ou le couchant. Mais la piété consiste à croire en Dieu, au jour dernier, aux anges, à l'écriture et aux Prophètes.* » S2V177

Rappelons-nous lorsque l'ange vient au prophète (saw) et dit : "Ô Raçoûlullah ! Dis-moi ce que c'est que al 'iman" (la foi). Après avoir demandé ce qu'était l'Islam et avoir reçu la réponse, le prophète (saw) lui répond : « *C'est que tu crois en Dieu, aux anges, aux livres [révélés], aux messagers [de Dieu], au jour dernier, et que tu crois au destin, (y compris) son bien et son mal. – tu dis vrai, lui dit l'ange Gabriel.* » ...

Ainsi, la signification du terme *foi* (al 'iman) en Islam est d'être profondément convaincu de tout ce que le prophète (SAW) a transmis. Elle est ce qui se stabilise dans le cœur et est corroboré par les actes. Elle englobe l'ensemble des réalités véritables, évidentes admises par la raison, l'ouïe et l'innéité. L'homme y croit, affirme son authenticité et désapprouve absolument le contraire. Ainsi, l'homme croit en l'existence de son créateur qui connaît tout ce qui le concerne, il croit également qu'IL est plus puissant que lui et qu'il Le rencontrera après sa mort pour Lui rendre compte de ses bonnes œuvres et des mauvaises. Il croit également qu'il faudrait obéir à Ses ordres prescrits dans Ses livres et par Ses messages.

C'est par cette obéissance que son âme se purifiera, ses émotions poliront, sa moralité se parfaire a et ses relations entre sa création et la vie régulariseront. Pour parfaire et guider dans l'application de sa religion, Allah envoya des prophètes pour chaque communauté. Comme IL le confirme dans la S16V24 « *Il n'existe pas de communauté ou ne soit passe un avertisseur.* »

Avoir la foi en Islam, c'est croire à l'intégralité des six (06) articles dont quatre (04) feront l'objet de notre étude.

#### 1) Le second pilier de la foi : la foi aux anges

La foi aux anges est une croyance nécessaire dans les fondements de la religion, elle consiste à croire en leur existence mais aussi au rôle spécifique assigné par ALLAH à chaque catégorie d'anges. La croyance aux anges fait partir de la croyance à l'invisible (Anges et djinns). Ainsi ALLAH dit : « *C'est le Livre au sujet duquel il n'y a aucun doute, c'est un guide pour les pieux. Qui croient à l'invisible et accomplissent la Salat et dépensent [dans l'obéissance à Allah], de ce que Nous leur avons attribué.* » S2V2-3

Les anges ont des caractéristiques différentes de ceux des humains et des djinns.

### Leurs caractéristiques sont :

- Ils sont des créations d'ALLAH, donc des serviteurs et non ses fils ou ses filles ;
- Ils ne lui désobéissent jamais et font ce qu'ALLAH leur demande ;
- Ils sont créés de lumière, tout comme les Humains de terre et les Djinnns de feu ;
- Ils possèdent des ailes plus ou moins nombreuses 2,3 ou 4 ou plus ; Sourate 35 Verset 11 « *Louange à Allah, Créateur des cieux et de la terre, qui a fait des Anges des messagers dotés de deux, trois, ou quatre ailes. Il ajoute à la création ce qu'Il veut, car Allah est*

*Omnipotent.* » (Jibril posséderait 600 ailes, Hadith de Boukhari selon Ibn Massoud) ;

- Ils sont constamment en adoration de ALLAH et ont un besoin de l'invoquer comme

nous, de respirer et ne mourront que le jour du jugement dernier (souffle de Israfil)

; - Ils ne consomment aucune nourriture, ne dorment et ne se reproduisent pas ;

- Ils peuvent prendre plusieurs formes et tailles et même une apparence humaine,

(Hadith de Muslim d'après Omar) ;

- Ils ont des tâches différentes comme :

o L'ange Gabriel (Jibril) chargé de la révélation d'ALLAH à ses messagers ;

o L'ange Michael chargé de nourrir la création (par les nuages, pluies, vents...);

o L'ange Ridouane, gardien du paradis ;

o L'ange Malik, gardien de l'enfer ;

o L'ange Israfil, chargé de souffler dans la trompe (le jour du jugement dernier) ;

o Les anges chargés de s'emparer des âmes à leurs morts, à leur tête l'ange de la mort (qui s'appellerait Azraël d'après Katada), assisté par les Naziâtis et les Nachitatis et autres ;

o Les anges protecteurs ;

o Les anges chargés de souffler les âmes dans les corps des fœtus ;

o Les anges qui écrivent les actes et les paroles des humains (responsables), ils sont appelés RAQIB et 'ATID ;

o Les anges chargés de servir les croyants au paradis et qui les saluent.

o Les anges chargés de châtier les mécréants en enfer qui sont appelés les zabaniyas;

Le musulman doit croire à tous ces caractéristiques sans exception. Il faut noter qu'à côté de cette croyance aux anges qui fait partie de la croyance aux invisibles, il y a la croyance à l'existence des djinnns (créés de feu) dont le musulman ne doit pas nier.

## 2) Le troisième pilier de la foi : la foi aux livres célestes

*(O vous qui croyez ! croyez en Dieu et en son Prophète, au Livre qu'IL a révélé a*

*son prophète et au livre, qu'IL a révélé auparavant. Quiconque ne croit pas en Dieu, à ses Anges, à ses Livres, à ses Prophètes et au jour dernier, se trouve dans un profond égarement) S4 V136*

La foi aux livres célestes est le fait de croire en tous les livres envoyés par ALLAH à ses Prophètes et messagers tels que le Coran révélé à Mouhammed (P.S.D.S.L), la bible révélée à son Prophète, Messager et Serviteur, Jésus fils de Marie, la Thora révélée à Moïse, les Psaumes révélés à David et autres Souhoufs (feuilles anciennes), c'est pour cela que ALLAH a appelé (dans le Coran) les Chrétiens et les Juifs ' les Gens du Livre '.

ALLAH dit dans le Coran, sourate 2 al-Bakara verset 213 : ' Les gens formaient (à l'origine) une seule communauté (croyante). Puis, (après leurs divergences,) Allah envoya des prophètes comme annonciateurs et avertisseurs ; et Il fit descendre avec eux le Livre contenant la vérité, pour régler parmi les gens leurs divergences. Mais, ce sont ceux-là mêmes à qui il avait été apporté, qui se mirent à en disputer, après que les preuves leur furent venues, par esprit de rivalité ! Puis Allah, de par Sa Grâce, guida ceux qui crurent vers cette Vérité sur laquelle les autres disputaient. Et Allah guide qui Il veut vers le chemin droit. '

Cependant, le musulman croit à ces livres dans leur authenticité, car certains de ces livres ont eu des modifications au cours du temps, l'exception faite au Coran dont ALLAH se fait garant de sa protection.

### **La position du noble Coran parmi les livres divins**

Le Coran occupe une position particulière parmi les autres livres divins qui lui ont précédé. Les cinq (05) points suivants font apparaître cette position :

- Le Coran ne contient pas d'erreur mais les livres qui l'on précédé en contient. A propos du Coran Dieu dit : « ...Voici, cependant, un livre précieux. L'erreur ne s'y glisse de nulle part. C'est une révélation d'un seigneur sage et digne de louange » **S41 V41-42** ;
- Le Coran fut destiné à toute l'Humanité mais les autres livres non été envoyés que pour des communautés précises à des époques déterminées. C'est le cas de l'Évangile qui fut destinée aux enfants d'Israël ;
- Les législations divines contenues dans le Coran sont adressées à tous les humains, toutes époques et tous lieux confondus. Le message du Coran a un caractère global. Ainsi Dieu dit : « *Beni soit : celui qui a révélé la Loi à son serviteur afin*

*qu'il devienne un avertisseur pour les mondes » Sourate 15 Verset 1. Cela ne fut le cas pour les autres livres révélés » ;*

- Dieu se porte garant de la préservation du Coran. Ainsi IL le préserva en mettant sur son chemin des hommes fidèles qui l'ont appris par cœur, entravant toute tentative d'altération, d'ajout ou d'omission ;

- Le Coran est un livre parfait (complet) qui ne renferme aucun doute.

*« Voici le Livre ! Il ne renferme aucun doute ; il est une Direction pour ceux qui craignent Dieu. » Sourate 2 Verset 2-3.*

### **3) Le quatrième pilier de la foi : la foi aux messagers d'Allah**

La foi aux messagers d'ALLAH est un pilier indispensable de la foi du musulman, c'est la foi en les 124 000 Prophètes (qui ont reçu la révélation), dont 314 Messagers (qui ont reçu l'ordre de transmettre la révélation à leur communauté), parmi lesquels 25 sont cités dans le Coran, et

5 font partis des DOUES DE FERMETE (Oulou-El-Azmi), qui sont (par ordre chronologique). Les Prophètes **Noé, Ibrahim, Moïse, Jésus et le dernier le Prophète Mouhammad (saw).**

ALLAH dit : *« Et certainement, nous avons suscité dans chaque communauté un messager, pour ceci : adorez ALLAH, et écarterez -vous du Taghout (rebelle) » Sourate 16 Verset 36.*

Le musulman doit croire à tous les prophètes sans exception faute de quoi sa foi sera incomplète. Ainsi Dieu dit : *« Ceux qui ne croient pas en Allah et en Ses messagers, et qui veulent faire distinction entre Allah et Ses messagers et qui disent : " Nous croyons en certains d'entre eux mais ne croyons pas en d'autres", et qui veulent prendre un chemin intermédiaire (entre la foi et la mécréance), les voilà les vrais mécréants ! Et Nous avons préparé pour les mécréants un châtiment avilissant. » Sourate 4 Verset 150-151*

#### **La place qu'occupe le prophète Mouhammad (saw) parmi les autres prophètes.**

La croyance au prophète Mouhammad (saw) est une obligation très importante dans la foi du musulman. Sa place parmi les autres prophètes se justifie par les points suivants :

- Il est un prophète venu pour toute l'humanité ;

*« Dis : "Ô hommes ! Je suis pour vous tout le Messenger d'Allah, à Qui appartient la royauté des cieus et de la terre. Pas de divinité à part Lui. Il donne la vie et Il donne la mort. Croyez donc en Allah, en Son messager, le Prophète illettré qui croit en Allah et en Ses paroles. Et suivez-le afin que vous soyez bien guidés. » Sourate 7 verset 158*

- Il est le dernier (le sceau) des prophètes et qu'après lui, il ne viendra aucun nouveau prophète ;

ALLAH dit aussi : « *Mohammed n'est père d'aucun des vôtres, mais Messager de Dieu, et le dernier des Prophètes.* » Sourate 33 Verset 40

- Il intercédéra au jour du jugement pour sa communauté.
- Il fut qualifié d'exemple parfait à suivre pour ceux qui aspire au bonheur le jour de la rétribution ;

Le musulman doit nécessairement croire à ces quelques qualités du prophète (saw).

#### **4) Le sixième pilier de la foi : la foi au destin**

La foi au destin, qu'il soit bon ou mauvais, on l'appelle aussi la Prédestination. Elle consiste à croire en quatre choses :

- Le fait que ALLAH sache ce qui est arrivé depuis le début des temps, ce qui arrivera jusqu'à la fin des temps, ou ce qui arrive présentement.
- Le destin de la création est écrit sur la planche protégée (de la prédestination).
- La croyance de l'accomplissement de la volonté d'ALLAH.
- La croyance qu'il est le créateur de toute la création ainsi que le créateur des actes, mouvements, changements, transformations...intervenant dans sa création y compris nos actes.

ALLAH dit : « *Glorifie le Nom de ton seigneur, le très-haut, qui crée et qui forme harmonieusement les Hommes qui fixe leur leurs destins et qui les dirige* » Sourate 87 Verset 1-3

IL dit encore « *Nulle calamité n'atteint la terre ni vous-mêmes, sans que cela ne soit écrit dans un livre avant même d'être créé. Voilà qui est facile pour Dieu !* » Sourate 57 Verset 22.

#### **A propos du fatalisme et du libre arbitre**

Le fatalisme est une doctrine qui déclare que l'homme ne crée pas ses œuvres et que c'est le seigneur qui crée et les fait exécuter par son serviteur sans que ceci ne fasse réagir sa volonté ou son choix. Ainsi, le serviteur ne peut pas être blâmé pour ses actes même s'ils sont illicites.

Quant au libre arbitre, il consiste à se fixer soit même un état variable de la vie comme son destin et se résigné à cela. Exemple la pauvreté, la richesse, la maladie.

Le fatalisme pire que le libre arbitre affecte les musulmans et les éloignent du travail sérieux et bénéfique.

Ces doctrines n'ont aucun fondement dans l'islam car chaque âme sera récompensée par ses œuvres et Dieu est le plus juste car Il s'est interdit l'injustice conformément à l'hadith quousi suivant : « *Mes serviteurs, je me suis interdit l'injustice et l'ai interdite entre vous. Ne vous opprimez pas* » (rapporté Par Mouslim)

Dieu dit : « *Dieu ne fera tort à personne du poids d'un atome. S'il s'agit d'une bonne action, il l'estimera au double de sa valeur et il lui donnera une récompense sans limite* »  
Sourate 04 verset 40

La croyance au destin rend à l'âme sa sérénité, sa tranquillité et l'oriente vers la bonne direction puisqu'elle l'allège de la joie éprouvée sur les choses de la vie présente et le chagrin causé par la perte des choses de la vie.

## CONCLUSION

« *O vous qui croyez ! Croyez en Dieu et en son Prophète, au Livre qu'IL a révélé à son Prophète et au Livre qu'IL a révélé auparavant. Quiconque ne croit pas en Dieu, à ses Anges, à ses Livres, à ses Prophètes et au Jour dernier, se trouve dans un profond égarement* »  
Sourate 04 Verset 136

## Thème 8 : LA FOI : LA PHILOSOPHIE DU JOUR DU JUGEMENT DERNIER

---

### INTRODUCTION

Tout musulman a la pleine conscience de l'existence d'une double vie ; la seconde étant la conséquence directe de la première. Celle-ci, faite d'épreuves dures et douces, constitue la vie d'ici-bas. Dans ce sens le prophète (saw) a dit selon Abou Hourayra (ra) : *<<Le croyant et la croyante ne cesseront de subir des épreuves à travers leurs personnes, leurs enfants et leurs biens au point de rencontrer DIEU (swt) complètement débarrassés de péchés>>* Rapporté par AT Tirmidhi et authentifié par Al Bani. Par contre la seconde, l'au-delà, à une double variante : le Paradis et l'Enfer. Comme preuve, Allah dit dans le coran : *<<Ce sont ceux-là les plus rapprochés d'Allah dans les jardins de délices>>*S56V11 12 ; *<<Le feu, ils y seront exposés matin et soir>>*S40V46. Entre eux deux le Seigneur des cieux et de la terre a introduit un jour incontournable : le jour du jugement dernier. Que renferment cette notion et les différentes appellations ? Quel est son déroulement ? Les réponses à ces deux interrogations forment l'ossature du développement qui suivra.

### I- Définition

Avant d'aborder le concept proprement dit, marquons une halte sur les signes annonciateurs de la fin du monde. Lorsque, dans le hadith rapporté par Omar ibn Al Khattab, l'ange Jibril demanda au prophète : *<<Informe moi sur ses signes annonciateurs ?>>* Il (saw) dit : *<<Lorsque la servante enfantera sa propre maîtresse, que tu verras les va nu pieds, les miséreux et les bergers se faire concurrence a qui élèvera plus haute sa construction>>* Muslim. Sans transition le jour du jugement dernier signifie que toutes les créatures seront ressuscitées dans une même cour, appelée cour de la résurrection, pour procéder au jugement, et récompenser les hommes, chacun en fonction de leurs actions accomplies sur terre. Ainsi Allah (swt) l'a désigné par plusieurs noms dont le jour de la grande perte, le jour du rassemblement, le jour de la vérité etc. dont les sens respectifs reflètent la grandeur des événements qui auront lieu. Le début sera marqué par le coup de la trompette pour la résurrection des créatures.

### II- L'ETAPE PREALABLE AU JUGEMENT

La résurrection aura lieu sur une terre autre que celle de ce bas monde. Ainsi, Allah dit : *<<Le jour où la terre sera remplacée par une autre terre, ou les cieux seront remplacés par d'autres cieux. Les hommes seront alors présentés à Dieu, l'Unique, le Dominateur suprême>>*S14V48. Les mécréants seront ressuscités sur leurs visages et ils y marcheront. La terreur sera comble et les mécréants seront déboussolés. Par contre les croyants, les élus de Dieu, seront ressuscités avec des visages épanouis,

illuminés. Ainsi, Dieu dit : *<<Au jour où tu verras les croyants et les croyantes, leur lumière courra devant eux et à leur droite : Bonne annonce pour vous, des jardins sous lesquels coulent les ruisseaux et où vous serez éternels>>*S57V12. Ensuite, chaque prophète sera appelé afin de faire le bilan de son message à commencer par Noé (as) et terminer par Mohammed (saw). Après avoir jugé que chacun a transmis son message, le jugement commencera.

## II. L'ETAPE DU JUGEMENT

Au jour du jugement, chacun sera amené à rendre compte de ses actes devant le Seigneur de l'univers. En ce jour toutes les parties du corps sur ordre d'Allah témoigneront pour ou contre l'individu. Les bons croyants recevront leurs livres de la main droite ; ils auront ainsi un jugement rapide et souple. Allah (swt) ne fait pas les comptes avec ces gens -là. Quant aux mécréants, ils recevront leurs livres de la main gauche dans leur dos ; ils auront donc un jugement difficile. Ensuite, une fois les actes relatés pendant le jugement, interviendra la balance. Les actes seront donc pesés. Celui dont la balance est lourde connaîtra une issue favorable. Cependant celui dont la balance sera légère connaîtra une vie difficile.

Références coraniques y relatives : S41V20-24 ; S10V62 -64 ; S21V47 ; S101V6 -11.

## III. L'ETAPE POST JUGEMENT

Après la pesée des actes, ceux qui auront gagné iront au paradis alors que ceux dont la balance sera légère seront jetés en Enfer. Il faut noter que les musulmans dont les mauvaises actions seront les plus nombreuses traverseront un pont ayant l'épaisseur d'un cheveu. C'est à ce niveau que le prophète (saw) intercédera pour demander à Allah d'accorder sa miséricorde aux musulmans. D'autres personnes auront l'autorisation d'intercéder en faveur de ces musulmans aussi. Parmi les merveilles d'Allah, il y a le bassin qu'Il a promis au prophète (saw). Certains musulmans auront la chance d'y pénétrer aux côtés du prophète (saw). Ainsi le prophète (saw) a dit à propos de ce bassin : *<<Mon bassin a la longueur d'un mois de marche, ses angles sont égaux, son eau est plus blanche que le lait et plus douce que le miel, ses pots sont plus nombreux que les étoiles du ciel, celui qui en boira n'aura jamais soif>>* Boukhari et Muslim.

Références coraniques y relatives : S2V255 ; S20V109 ; S108V1 etc.

## CONCLUSION

En définitive, le jour du jugement sera pénible à vivre. Certains seront désorientés, d'autres ressembleront aux personnes ivres alors qu'ils ne le sont pas, d'autres seront apeurés. L'important pour le musulman est de croire à la description de ce jour telle qu'elle a été faite par Allah et son prophète (saw) et d'œuvrer pour quitter ce monde en étant entièrement soumis à Allah.

## Thème 9 : FORMATION A L'ESPRIT CRITIQUE

---

### INTRODUCTION

On entend par esprit critique la rigueur que l'on a dans la production, la consommation et/ou dans la divulgation d'une information. Tout comme nous n'avons pas à retenir n'importe quelle information, il ne nous est pas permis de divulguer toutes les informations qui nous parviennent. Il nous est même conseillé d'être en alerte face à toutes les formes de productions intellectuelles (orales ou écrites)

Avant qu'une information ne soit retenue, elle doit faire l'objet d'une analyse critique, quant à sa sincérité, sa pertinence, son opportunité et son innocence. Dès que ces éléments sont satisfaits, on peut alors la retenir et l'agencer dans le reste de notre possession intellectuelle (connaissances) pour nous être utile et être transmise en temps opportun, à un public précis et pour un objectif donné.

L'exercice de l'esprit critique est d'autant plus nécessaire qu'il y a actuellement trop de canaux de diffusion d'informations, un flot ininterrompu d'informations et un scepticisme de plus en plus généralisé sur la chose religieuse. La science tend en effet à tout supplanter. De plus, la diffusion de l'information n'est plus neutre, elle est entourée le plus souvent de propagande ou de dénigrement.

### I. LES AXES DE L'ANALYSE CRITIQUE

Ils sont au nombre de quatre :

#### 1. La sincérité de l'information

Vérifier la sincérité de l'information consiste à s'assurer qu'elle est vraie ou juste au regard de la simple vraisemblance, par rapport à l'état de nos connaissances et en tenant compte de la qualité (morale et intellectuelle) de la source de l'information. Toutefois, la sincérité d'une information n'est pas toujours liée à la sincérité de celui qui la transmet. Une personne sincère peut se tromper, elle peut accepter une information fautive ou tout comme elle peut se laisser abusée par la source de son information ou ne pas être critique vis-à-vis des informations qu'elle reçoit. Le Coran nous invite cependant à une plus grande prudence lorsqu'une information provient d'une personne douteuse. **S49 V6-12**

#### 2. Sa pertinence

Une information est pertinente quand elle est complète, référencée et attestée par des autorités scientifiques, journalistiques, politiques... compétentes et crédibles sur une question précise donnée. C'est une information ou une idée qui vient à point nommé sur un sujet. On veillera toujours à trouver tous les éléments ou presque

tous les éléments se rapportant à une question donnée, les références y relatives et les commentaires des personnes habilitées à cet effet. **S3 V66**

### **3. Son opportunité**

L'opportunité d'une information tient compte du public auquel elle est destinée et du moment auquel elle leur est servie. **S87 V9**

#### **1. Son 'innocuité' (innocence)**

Il faut vérifier que l'information n'est pas dangereuse pour son public cible ou pour l'entourage de celui-ci. L'innocuité se confond quelque peu à l'opportunité mais s'en distingue assez clairement. Que l'on pense au récit de la disparition du Prophète (SAW) et le fait que Abou Houreira le retrouve en premier. Le prophète (saw) lui transmet que l'ange Gabriel a révélé que *“Quiconque dit sincèrement la ilaha illallah entrera au paradis”*. Alors qu'Abou Houreira s'en retournait pour porter l'information aux croyants, Omar, qui le croisa à l'entrée de la porte, le stoppa et dès qu'il fut informé de l'intention de Abou Houreira le ramena au Prophète (saw) et dit : *« Si cette information arrivait aux croyants, ils feraient moins d'effort dans la voie d'Allah et seraient plus paresseux dans l'adoration »*. L'information était opportune mais 'dangereuse'.

Elle ne doit pas également porter atteinte à la dignité, à l'honneur de façon injustifiée d'un musulman ou non. Une information véhicule toujours des sous-entendus qui sont plus importantes que l'information apparente elle-même. Pour déceler ces non-dits, il faut avoir une parfaite connaissance de l'environnement politique, économique et social, de la source de l'information... ; en somme des références solides.

### **5. L'objectif visé**

Une information ne peut être transmise sans que l'on cherche à atteindre un objectif précis qui peut aller de la simple transmission de l'information (cognitif) à l'induction d'un comportement donné ou d'un état esprit précis.

## **II - LES CONDITIONS DE L'EXERCICE DE L'ESPRIT CRITIQUE**

### **1. L'intention**

Il ne faut jamais discuter une information pour le simple plaisir de la discuter ou pour étaler son "éducation". Dieu n'a pas béni le savoir de celui qui l'a acquis pour discuter vainement avec les autres. De plus, cette façon de faire est marquée de l'empreinte de l'orgueil et *« Dieu n'aime pas tout prétentieux plein de glorioles »*.

Il ne faut pas exercer son esprit et, subséquentement, engager la discussion que dans le but sincère de découvrir la vérité, de la justifier ou de confondre son négateur

sans que ce soit pour le plaisir de notre âme, mais parce qu'Allah aime ceux qui défendent le vrai et combattent le faux.

Le détenteur d'une science donnée doit devenir une avant-garde qui protège les autres et leur est utile dans la limite de sa science.

## **2. La méthode**

On ne peut exercer son esprit critique sans méthode sans courir le risque de ne pas y parvenir ou de ne pas atteindre son objectif. Avant de juger l'information ou le renseignement que l'on a reçu, il faut d'abord en avoir compris le contenu. Il faut donc en saisir la teneur, en dégager les sous-entendus et les présupposés, les commentaires qu'en ont fait les critiques autorisés.

Le sous-entendu est le sens que l'on peut avoir d'un texte par sa lecture entre les lignes.

Exemple : « *Je suis malade* » sous-entend qu'auparavant je ne l'étais pas.

Le présupposé par contre est la condition implicite de validité d'une affirmation.

Exemple : les élèves sont paresseux : présuppose que les élèves ne devaient pas l'être.

Les présupposés et les sous-entendus permettent de rompre une démonstration ou une argumentation ou peuvent servir à en juger du bien-fondé.

## **3. La confrontation**

Pour comprendre une information ou un renseignement, il faut l'avoir lu ou écouté sur plusieurs (trois généralement) supports. Cette confrontation peut ne pas être toujours possible. Elle est simplement souhaitable. Car elle permet de mieux comprendre une matière, d'en savoir la quasi-totalité des aspects.

La confrontation des sources permet de savoir le commentaire de plusieurs voix autorisées sur une question. Elle peut faciliter pour cela une compréhension plus juste d'une question, du fait que plusieurs auteurs traitant d'une même question vont l'aborder différemment, avec des styles et des mots différents.

De plus, la confrontation peut faire ressortir les réserves de certains spécialistes par rapport aux positions des autres et nous permettre ainsi d'apprécier la solidité des différents argumentaires. Les commentaires que les autres écoutent sont assez souvent crédibilisés parce qu'ils sont émis par d'éminents personnages ou savants.

## **4. La culture générale**

C'est la dernière mais pas la moins importante des conditions d'exercice de l'esprit critique. Il faut avoir une assez large culture générale pour critiquer ou analyser un point de vue ou une position scientifique. Rarement une question peut être abordée

sans tenir compte de liens qu'elle peut avoir avec d'autres matières ou domaines scientifiques.

La culture générale permet de rendre l'analyse de l'information selon le critère de la vraisemblance ou suivant l'état de nos connaissances plus efficace et moins hasardeuse. La culture générale doit embrasser un répertoire de connaissances assez large et porter sur des informations à jour.

## CONCLUSION

La critique est une démarche intellectuelle intéressante pour peu que l'on n'en abuse pas et que l'on en connaisse les tenants et les aboutissants. Ainsi, le musulman dans sa quête vers le savoir doit développer cet outil ou méthode pour construire sa personnalité, étendre ses connaissances et exercer sa capacité à tenir un débat. C'est même désormais une qualité majeure du daayit en ce qu'il lui permet d'avoir une certaine ouverture d'esprit sur le monde. Mais la critique à ses exigences qu'il faut connaître et respecter pour ne pas désobéir à Dieu et frustrer ses semblables. En effet la critique systématique n'a aucun intérêt sinon celui de ne rien apprendre.

## Thème 10 : LES QUATRES ECOLES JURIDIQUES

---

### INTRODUCTION

La pensée musulmane est une pensée dynamique évolutive qui ne saurait s'arrêter à une époque déterminée. A l'époque du prophète, la révélation coranique donnait des réponses à un certain nombre de questions que rencontraient le prophète et ses compagnons. Le messager d'Allah, sous inspiration divine conduisait ses adeptes selon la volonté du créateur. « *Et il ne prononce rien sous l'effet de la passion ; Ce n'est rien d'autre qu'une révélation inspirée.* » **S53 V3-4**. A l'époque des califes bien guidés, les savants musulmans étaient regroupés ; ils se rassemblaient à chaque fois qu'un élément nouveau attirait leur attention. Les questions cruciales touchant la vie de la oumma étaient résolues dans le cadre de l'ijma (le consensus). Au fil du temps, les savants essayent d'organiser la communauté dans des lieux différents pour promouvoir l'enseignement du fiqh. Quatre principales écoles virent alors le jour. Quelles sont ces écoles ? Qu'est-ce qu'elles ont apporté dans la compréhension du message ? Quelle attitude devons-nous avoir à l'égard de ces écoles ? Et qu'est-ce que le fiqh ? Telles sont les interrogations qui feront l'objet de notre cours.

### I. DEFINITION ET EVOLUTION DU FIQH

Le fiqh fut traduit en français par le droit musulman. Il signifie littéralement réflexion, intelligence, sagesse, la vraie compréhension de ce que l'on recherche. Le fiqh désigne la science de la loi. Son but est de permettre l'application de la loi religieuse.

Le fiqh est donc l'interprétation de la sharia (loi religieuse). Le fiqh évolue tandis que la sharia est immuable. Le fiqh change selon les circonstances dans lesquelles il est appliqué.

Dieu étant le seul Législateur, le but premier des "docteurs de la loi" était d'appliquer les principes du Coran et de la sunna aux cas nouveaux. Cette réflexion a pu subir au fil des temps des influences extra islamiques ; mais le fiqh, se situe d'abord et avant tout en fonction du Coran et de la sunna. Du temps du prophète (PSL), les problèmes de droit étaient réglés directement. Puis, durant la période suivante, les problèmes nouveaux en nombre limité étaient résolus en faisant recours au consensus des savants musulmans. Mais au fur et à mesure que des problèmes comme la scission de la communauté, la déviation des califes Omeyyade, la dispersion des savants musulmans, la fabrication des hadiths intègrent la oumma, le besoin d'une science du droit s'est fait ressentir. Les premiers spécialistes vraiment connus en jurisprudence religieuse vivent au 1<sup>er</sup> siècle de l'hégire, les premières écoles apparaissent au 2<sup>e</sup> siècle.

Ces spécialistes et les écoles qu'ils ont fondées ont peu à peu défini, clarifié et précisé les notions et principes qui gouverneront les attitudes des "DOCTEURS DE LA LOI. Le fiqh à cette époque était basé sur des questions nouvelles non traitées par le Coran et la sunna. Bien que cette période connaisse la persécution des imams, elle est encore meilleure que l'époque précédente. En effet, après l'exécution du dernier calife Abbasside Al-Mu'tasim, le chef Turc Uthman I<sup>er</sup> fonde en 1299 l'empire ottoman. Cette période marque le début du TAQLID (imitation aveugle d'une école juridique) et le SECTARISME qui consiste à cloisonner les écoles. Plus grave fut la suppression de toutes les formes d'Ijtihad (l'effort de recherche). Les écoles deviennent des entités hermétiquement fermées. Le fiqh se limite au commentaire des œuvres précédentes. On va jusqu'à dire que le Coran, la sunna, et les imams ont tout dit et qu'il faut maintenant suivre. Conséquences : les techniques nouvelles apparaissent, les Européens font leur entrée dans l'empire ottoman sans que les savants ne soient capables de donner une ligne de conduite aux hommes. En 1866, les USA mettent sur pied le collège syrien Protestant de Beyrouth qui est devenu l'université la plus célèbre du Moyen Orient. Les savants musulmans n'ont pas été à mesure de proposer une formation capable de balancer le système occidental. L'Islam qui a beaucoup apporté à l'humanité dans le domaine des mathématiques, de la philosophie, de la biologie etc., se voit incapable de proposer une formation qui répond aux besoins de ses hommes. L'Occident prend le relais avec une conception et une analyse anachronique de la création. Les musulmans deviennent des suivistes parce qu'ayant abandonné la méthode laissée par le prophète et ses compagnons.

## II. LA JURISPRUDENCE ET SON IMPORTANCE

Du vivant du messager d'Allah, quand il envoyait un sahaba en mission, il lui posait des questions comme : Que vas-tu faire si un cas nouveau se présente à toi et tu ne trouves pas la solution dans le Coran et dans la sunna ? Les sahabas répondaient chaque fois qu'ils feront appel à leur raison. Par cette méthode, le prophète montrait déjà l'importance de l'Ijtihad. Le fiqh qui est la bonne interprétation de la loi pour permettre son application selon le contexte ne peut jamais s'arrêter. Le Fiqh pour l'Islam est comme l'essence pour une moto. Certains diront : Est-ce qu'on doit chercher en dehors du Coran ? Les versets traitant directement du fiqh sont de l'ordre de 500 à 600, soit moins d'un dixième du texte sacré. D'où la nécessité de puiser d'autres sources. Sur plus de 60000 hadiths, ceux traitant du droit sont de l'ordre de 2000 à 3000. C'est pour cette raison que le prophète encourageait ceux qui disaient qu'ils allaient faire recours à la raison. : LE QUIYAS et L'IJMA.

Le raisonnement analogique (Quiyas) se réfère toujours aux deux premières sources écrites. On statue donc en prenant comme exemple des cas présentant des similitudes et traités par le Coran ou la sunna.

- L'Ijma ou consensus des savants : En islam, il n'existe pas l'équivalent du Pape. On comprend donc la prudence extrême mise d'abord pour justifier l'ijma, ensuite à le réglementer. Trois hadiths ont amené les juristes à envisager l'ijma : "*Ma communauté ne s'accordera pas sur une erreur*" ; "*Quiconque se sépare de la communauté d'un empan, retire son cou de l'islam*" ; "*Quiconque meurt séparé de la communauté meurt comme si l'on mourait dans l'Antéislam*". De ces trois hadiths, on peut déduire que toute opinion non condamnée unanimement par la communauté, ne constitue pas un motif "d'excommunication". Mais, il fallait à l'ijma une justification coranique. D'après la tradition, c'est à l'imam SHAFI que revient le mérite de l'avoir trouvée après trois jours de labeur : « *Celui qui suivra une autre route que celle des croyants, nous le chargerons de ce dont il s'est chargé. Nous lui ferons affronter la géhenne, et quel détestable devenir ?* » **S4 V115.**

Une fois l'ijma justifié, il restait à définir d'une part ce qu'on entendait par communauté et d'autre part la façon dont devrait se manifester concrètement ce consensus. Les différentes écoles ne sont pas tout à fait d'accord sur ces questions.

En dehors de ces quatre sources communément admises, d'autres sources secondaires sont plus ou moins reconnues et parfois considérées avec méfiance, selon les écoles. L'une des caractéristiques notables est l'utilisation de la raison (Ray). L'utilité ou le bien public (MASLAHA). L'intérêt général (ISTISLAH) ou encore le plus convenable.

### **III. LES ECOLES JURIDIQUES**

Il a existé plusieurs écoles juridiques dont quatre plus célèbres : les écoles d'Abou Hanifa, de Malik, de Achaféi et de ibn Hanbal. Loin d'être des entités sectaires, les fondateurs de ces écoles se sont côtoyés tout au long de leur vie, se sont complétés parce que visant le même objectif. Par exemple l'imam Achaféi a étudié chez un élève de l'imam Abou Hanifa et aussi ibn Hanbal a étudié chez Achaféi. Elles s'inspirent les unes des autres et se complètent.

#### **1. Abou Hanifa**

##### **1.1. Biographie**

Abou hanifa dont le nom réel NU'MAN IBN THABIT est né à kufa en Iraq (703-767). Son père était un marchand de soie d'origine persane qui accepta l'islam au cours du règne des califes bien guidés. Abou Hanifa commença ses études dans les domaines de la philosophie et de la dialectique. Après avoir réussi dans diverses disciplines, il les abandonna et se lança dans l'étude du fiqh et des hadiths. Il choisit comme enseignant principal HAMMAD IBN ZAYD qui fut parmi les grands savants du hadith de son temps. Il demeura dix-huit ans avec lui. Après la mort de son maître en 742 ; Abou Hanifa prit alors la charge d'enseigner à l'âge de 40 ans.

On rapporte dans les Légendes que son père Thabit après sa conversion à l'islam, s'est beaucoup appliqué dans l'adoration. Un jour il se promenait dans un jardin. Pris de faim, Thabit prit une pomme qu'il consomma. Après avoir consommé le fruit de l'arbre, il se rendit compte qu'il avait commis un péché car le jardin ne lui appartenait pas. Il se mit à rechercher le propriétaire pour présenter ses excuses. IL trouve le gardien qui lui montre là où il pouvait rencontrer le propriétaire. Ce dernier lui dit qu'il acceptait de lui pardonner s'il acceptait sa fille en mariage. Thabit était célibataire et ne cherchait que cela. Mais le propriétaire du jardin continue en disant que sa fille est sourde, aveugle, muette et paralysée. Comme Thabit avait la crainte de Dieu et voulait réellement le pardon, il accepta la fille en mariage. Après la célébration du mariage, il se rendit compte que sa femme n'était ni sourde, ni aveugle, ni muette, ni paralysée. Il demanda à la femme pourquoi son père lui avait menti. Elle répond que son père n'avait pas menti. Et elle lui explique : s'il dit que je suis aveugle c'est parce que je ne regarde pas ce qu'Allah a interdit de regarder ; s'il dit que je suis sourde, c'est parce que je n'écoute que la parole d'Allah ; S'il dit que je suis muette ; c'est parce que je ne prononce que les paroles qu'Allah aime ; s'il dit que je suis paralysée ; c'est parce que je ne me déplace que sur les lieux où on loue Allah et on fait du bien. C'est de cette union qu'est né Abu Hanifa premier imam de la communauté sunnite. Après la mort de son maître Hammad Ibn Zayd, il lui succéda dans l'école et attira la convoitise des califes Umayyades qui lui proposèrent la charge de juge de Kufa. Il refusa et fut battu par l'Emir de Kufa Yazid Ibn Umar. Il devint le jurisconsulte des musulmans de Kufa. IL était le premier à avoir inscrit et classifié le fiqh en chapitres et en sections tel que nous le connaissons aujourd'hui. IL était réputé pour sa piété, sa sincérité et sa générosité. IL était un homme courtois. IL parlait très peu et priait beaucoup la nuit et récitait le Coran. On dit qu'il faisait la prière de fâjr avec les ablutions de Ichâ 'i et cela pendant quarante ans. C'est pour dire que l'imam ne dormait pas la nuit On rapporte que quelqu'un l'insulta pendant qu'il donnait son cours. Il poursuivit sans s'occuper de lui. Après le cours le bonhomme le poursuivit jusque chez lui. Avant de rentrer à la maison l'imam lui dit: " C'est ma maison. S'il te reste encore quelque chose à dire, dis-le avant que j'y entre". Au cours du règne des Abbassides, il refusa d'être nommé à la cour et fut emprisonné (il était souvent battu en prison) à Bagdad par le calife Abu Ja'far al-Mansur (754-755) jusqu'à sa mort en 757. On rapporte que l'imam est mort en prison et que ceux qui sont venus pour sa toilette mortuaire ont vu graver sur son corps : « *O âme agréée entre dans mon paradis* ». **S89 V29-30.**

## **1.2. Sa doctrine**

La doctrine de l'imam Abou Hanifa se fonde sur les sources suivantes :

### **- Le coran - La sunna**

Abu Hanifa dit qu'il ne suffit pas que le hadith soit authentique mais en plus, il faut qu'il soit connu par une large communauté pour servir de preuve juridique.

### **- Le consensus des compagnons (Ijma)**

C'est l'opinion unanime des compagnons sur un sujet non traité dans le Coran et dans la sunna. Si les compagnons émettaient des avis différents sur un point légal précis, l'imam choisissait l'opinion qui semblait la plus appropriée à la question.

### **- la déduction analogique**

Abou Hanifa ne se sentait pas obligé de prendre les avis des étudiants des compagnons du prophète (tabi'in) tant que les preuves n'y figuraient pas dans les sources précitées. Sa doctrine a la réputation d'être la doctrine de l'opinion. L'imam préfère l'analogie à un hadith authentique quand il s'oppose à un autre hadith. C'est pour cette raison qu'il fut beaucoup critiqué par les savants du Hijaz, les spécialistes des hadiths. Pour eux, si on insiste beaucoup sur le motif et la signification de la règle, on devient des législateurs rationalistes au lieu d'adorer Dieu en se conformant strictement au précepte. La doctrine ne porte atteinte ni au Coran ni à la sunna ; elle insiste beaucoup sur l'activité de la raison.

### **- L'intérêt général (Istihsan)**

Il consiste à prioriser une preuve par rapport à une autre parce qu'elle est plus conforme au contexte.

### **- La coutume locale (Urf)**

Les coutumes sont autorisées si rien dans l'islam ne s'y oppose.

## **2- Malick (717-801)**

### **2.1. Biographie**

Malik ibn Anas ibn Amir est né à Médine en l'an 93 de l'hégire soit en 717. Son grand-père Amir fut un des grands compagnons du prophète et mena plusieurs batailles avec lui. Malik étudia le hadith avec AZ-ZUHRI l'un des plus grands savants en hadith de son temps et aussi avec NAFI le grand narrateur de hadiths et Abdulah IBN UMAR. Sa qualité d'imam jurisconsulte et Mouhaddith est attestée par ses éminents maîtres. Ces derniers l'autorisèrent à enseigner et à délivrer les fatwas (avis juridique) dès l'âge de 17 ans. Malik était un homme modeste bienveillant et plein d'amour pour le prophète Muhammad (s.a.w) si bien que par respect à sa mémoire il n'a jamais enfourché une monture à Médine. En 764, l'Émir de Médine le fit sévèrement battre parce qu'il avait émis une fatwa rendant invalide le divorce forcé. Ce dernier avait décrété le divorce automatique de quiconque rompait le serment d'allégeance qui l'engage envers l'Etat. Malik fut attaché et sauvagement battu jusqu'à être sérieusement blessé aux bras à tel point qu'il ne pouvait les joindre sur sa poitrine pour la prière. C'est pourquoi selon certains, il priait les mains sur les côtés. Paradoxalement, les califes Abu Jaafar al-Mansour, al-

Mahdi et Haroun Ar-rachid le tenaient en haute estime. Ils lui demandaient souvent conseils et assistaient à ses cours pendant le pèlerinage qu'ils voulaient en faire la constitution de l'Etat. L'imam refuse qu'on lui accorde un caractère officiel de manière à l'imposer estimant qu'aucun livre, excepté le livre de Dieu ne devrait s'imposer à l'ensemble des musulmans.

## 2.2. Sa doctrine

- Le Coran

- **La sunna.** Tant que le hadith ne contredit pas la pratique de Médine. Tant que le narrateur est de bonne moralité.

- **La pratique des habitants de Médine**

- Le **consensus** des compagnons (Ijma)

L'unanimité des savants était considérée comme la troisième source de loi. Même si l'unanimité ne se dégageait pas sur un sujet précis, l'imam faisait passer l'avis de chacun d'eux avant son propre avis.

- Le **raisonnement** analogique (qiyas)

- **Les coutumes des médinois :** Tant qu'elles ne contredisent pas le hadith.

- **L'intérêt Général (Istislah)** ce qui signifie le plus convenable.

- **La coutume locale** tant que les textes de l'islam ne les contredisent pas.

## 3- Achafei

### 3.1. Biographie

Son nom est Abdallah Mohamed ibn Idriss de la lignée de Abdul Mutalib grand-père du prophète Muhammad (s.a.w). Ses ancêtres habitaient la Mecque, mais son père s'établit à Gaza où naquit Achafei. Après la mort de son père, sa mère regagna la Mecque où l'enfant a grandi comme orphelin. Après avoir appris le Coran, il s'est penché sur l'étude du fiqh auprès de grands érudits qui l'ont autorisé à prononcer des fatwas dès l'âge de 15 ans. Il réussit à mémoriser l'ouvrage de Malik : *al-Muwatta* et le récita en entier devant ce dernier. Il demeura avec l'imam Malik jusqu'à sa mort en 801. IL se dirigea au Yémen pour enseigner. Il eut des problèmes et fut ramené devant le calife Abbasside Haroun-Ar-rachid.' (Ce calife fut le meilleur parmi les califes Abbassides. Il limita l'évolution des écoles et encouragea la collection des hadiths). Achaféi était accusé de sympathies chiïtes. Devant le calife il prouva la justesse de ses croyances et fut relâché. Achaféi va en Iraq et étudia avec l'imam Muhammad ibn al Hassan, l'imam Abu Hanifa pour fonder une nouvelle école dont les principes furent contenus dans **al-Hujja (l'évidence)**. Plus tard, l'imam s'installe en Egypte pour étudier avec l'imam al-Layth mais il trouva à

son arrivée qu'al-Layth est mort. IL put apprendre l'essentiel de son fiqh avec ses élèves. Il fut surpris par les travaux de ce dernier malheureusement non transcrits. Achaféi va beaucoup l'apprécier et changera fondamentalement les méthodes de son école dont les enseignements sont contenus dans un autre livre : **al-umm (l'essence)**. Dans al-umm, il expose de nouveaux hadiths et revient sur des positions qu'il avait prises.

L'imam Achaféi se distingue des autres car il est le premier imam à avoir systématisé les sciences du fiqh en sa méthode actuelle. Son œuvre "riçala" ne cesse de faire l'admiration des juristes et des faqih à l'échelle de la planète. Ahmad ibn Hanbal qui était un de ses élèves témoigne : « *Achaféi était le plus faqih du monde en matière de Coran et de sunna* ».

Achaféi était un homme d'un très bon caractère, généreux, courageux, et d'une intelligence rare. Il mena des discussions avec des philosophes dont le contenu témoigne la vivacité de son intelligence. A sa mort des milliers de personnes assistèrent à la prière funèbre.

### 3.2. Sa doctrine

- le **coran** - la sunna - le consensus qui signifie pour lui absence de désaccord - l'analogie

- **l'Istis-hâb. Achaféi rejette l'Istishsân** car pour lui c'est une manière de légiférer. Il rejette également la règle de l'intérêt général.

La doctrine de l'imam se situe entre l'école de l'opinion (Iraq) et celle des tenants du hadith (Hijaz). Il concilie le rigorisme des uns et la souplesse des autres.

## 4- Ahmed ibn hanbal

### 4.1. Biographie

Son nom est Abu Abdulhah Ahmed ibn Mohamed ibn Hanbal Achibani. Né à Bagdad en l'an 164 H, il y poursuivit ses études fondamentales. Il effectua des voyages en quête du savoir dans plusieurs pays, notamment au Yémen, à la Mecque, à Médine, en Égypte et en Syrie. Il se spécialise dans la science du hadith dont il mémorisa des milliers. Les savants lui reconnaissent l'intégrité et l'érudition en matière de hadith. Ibn al Madini a dit : "Allah a fortifié l'Islam avec deux hommes : Abu Bakr le jour de l'apostasie et ibn Hanbal le jour de l'épreuve". Après la mort du prophète les tribus qui s'étaient converties à l'islam ne se sentaient plus liées à l'islam et aux musulmans. Elles refusèrent de payer la zakat. Abu Bakr premier calife n'hésita pas un instant à réprimer les rebelles. Ibn Hanbal un jour a été mis à l'épreuve. On lui aurait demandé de marcher sur l'eau s'il était vraiment un élu de Dieu. Par le pouvoir de Dieu, il marcha sur l'eau. Achaféi a dit : « *J'ai quitté Bagdad et je n'y ai pas laissé de plus pieux ni de plus savant que ibn Hanbal.* » Il a écrit plusieurs

ouvrages dont le plus célèbre est "al-Mousnad" qui contient quarante mille hadiths. L'imam Ahmed a vécu dans le dénuement le plus complet tournant le dos aux plaisirs de la vie mondaine, ayant refusé les biens et les privilèges des hautes fonctions. Il refusa la prière derrière son oncle Ishaq et ses cousins à cause de leurs relations avec les autorités. Il fut violemment persécuté et maltraité par le pouvoir en raison de son opposition aux théories sur "la création du Coran". Malgré la prison et la torture, l'imam n'a pas cédé d'un pouce. On rapporte qu'un jour, on voulait laver le corps d'une femme décédée, mais on n'avait trouvé aucune femme pour le faire à l'exception d'une femme indisposée. L'imam Ahmed l'avait autorisée à le faire, s'appuyant sur une sunna du prophète (s.a.w) qui demanda à Aïcha de lui amener le tapis de prière et quand elle lui a dit qu'elle était indisposée, il lui répondit : "Tes menstrues ne sont pas dans tes mains".

#### 4.2. Sa doctrine

- le coran

- **La sunna.** Il préfère un hadith même douteux là où aucune des sources n'apportait de solutions que son propre jugement.
- **Le consensus des compagnons :** Même s'il s'agit d'un seul compagnon, pourvu qu'il ne soit pas l'objet de contestation ou de divergence.
- **L'analogie (QUIYAS).** Lorsque l'imam n'avait pas le choix il appliquait à contre-cœur le principe du QUIYAS.

#### IV. LES RAISONS DES DIVERGENCES

Certes, les quatre Imams s'accordent sur la primauté des quatre principes de base en Islam (le Coran, la sunna, le consensus et le raisonnement analogique). Il n'en demeure pas moins que certaines différences ont vu le jour et sont toujours d'actualité. Ces difficultés s'expliquent par plusieurs raisons :

- l'interprétation de la signification des termes et des constructions grammaticales ;
- la narration des hadiths (leur disponibilité, authenticité, condition de leur admission, l'interprétation des textes opposés) ;
- l'admissibilité de certains principes (consensus et coutumes des Médinois, *istihsan* et opinions des compagnons) ;

Et les méthodes du raisonnement analogique (*quiyâs*). Examinons les positions pertinentes des quatre écoles.

## 1- La signification des termes

### 1.1. Le sens littéral et figuré

Le terme *lams* (toucher) signifie littéralement toucher par la main ou le contact entre deux objets alors que le sens figuré indique les rapports sexuels. Pour cette raison les savants ont eu trois interprétations du verset suivant : « ...ou si vous avez touché aux femmes et que vous ne trouviez pas d'eau, alors recourez à une terre pure....» S4V43. Ce verset est relatif à l'annulation des ablutions.

- Ash-shâf 'i pense que *lams* signifie ici le toucher par la main ou le simple contact corporel : donc si un homme touche une femme volontairement ou non, les ablutions des deux sont rompues.
- Pour l'imam Malik *lams* signifie le toucher par la main : pour lui, l'ablution s'annule si l'on ressent un plaisir dans le toucher. C'est aussi l'opinion de l'imam Ahmad bin Hambal. - Pour l'imam Abou Hanifa *lams* signifie la relation sexuelle et de ce fait le fait de toucher une femme n'annule pas les ablutions qu'il y est plaisir ou non. Abou Hanifa se fonde sur le hadith authentique suivant : selon Urwa, le prophète (saw) embrassa l'une de ses épouses avant de se diriger vers la prière sans accomplir les ablutions. (Hadith rassemblé par Abou Daoud et authentifié par Albânî).

### 1.2. Le sens grammatical

Certaines constructions grammaticales sont complexes. L'arabe, langue du Coran et du prophète Muhammad (s.a.w) n'est pas exempt de cela.

Par exemple, le terme *ilâ* (à, de) peut simplement signifier jusqu'à sans inclusion comme dans le verset suivant : « Puis accomplissez le jeûne (*ilâ*) jusqu'à la nuit » S2 V187. Ici le jeûne est poursuivi jusqu'au coucher du soleil maghrib), le début de la nuit sans inclure la nuit elle-même. Il n'y a pas de divergences sur ce verset.

Dans ces versets qui suivent, il peut signifier jusqu'à (avec inclusion) comme dans le verset suivant : « [...] et pousseront les criminels à l'enfer comme un troupeau *ilâ* à l'abreuvoir » S19 V86

« Lavez vos visages et vos mains (*ilâ*) jusqu'aux coudes » S5 V6

Certains disciples Hanéfites et Malékites, interprètent ce dernier verset sans inclure les coudes.

Mais tous les quatre imams pensent que ce verset signifie l'inclusion des coudes. Cette position est soutenue par la description incluse dans un hadith authentique sur la manière d'accomplir les ablutions mineures du prophète (saw).

Voici le hadith : Nu'aym Ibn Abdallah al Mujmir dit : « je vis Abou Hourâ'rah accomplir les ablutions. Il se lava le visage en entier puis se lava le bras droit incluant une de son avant-bras... puis il dit : "c'est ainsi que je vis faire les ablutions par le messenger de Dieu" » Sahih Mouslim vol1, n477

### 1.3. Les narrations de hadith

La narration des hadiths a aussi constitué à certains moments une source de divergences. Tel est le cas par exemple pour les hadiths faibles.

La narration de hadiths d'authenticité faible.

Souvent les juristes ont basé leur jugement sur des hadiths en réalité faibles (da'îf). Ainsi l'imam Abou Hanifa et l'imam Amad Ibn Hambal affirmèrent que les ablutions sont annulées par le vomissement en se fondant sur un hadith faible attribué à A'ichah (ra) dans lequel elle rapporte que le prophète (saw) a dit : « *quiconque est affligé du qay, ru'âf ou qals (différentes formes de vomissement) devrait abandonner la prière, faire les ablutions puis continuer là où il l'a interrompue sans parler entre-temps.* »

L'imam Ash-shaf'i et l'imam Malik ont jugé pour deux raisons que le vomissement n'annule pas les ablutions ; tout d'abord parce que le hadith mentionné plus haut n'est pas authentique et ensuite, le vomissement n'est pas spécifiquement mentionné dans les autres sources de la loi islamique en tant qu'acte annulant les ablutions.

## V. ATTITUDE DU MUSULMAN A L'EGARD DES ECOLES JURIDIQUES

Les écoles du fiqh sont des écoles qui sont nées et qui marquent la bonne compréhension du fiqh. En islam, il n'existe pas l'équivalent du Pape et même si ce dernier existait, l'évolution des sociétés diffère et les contextes ne sont jamais les mêmes. Quand les imams eux-mêmes se sont déplacés ils ont trouvé souvent certaines de leurs thèses caduques au regard du contexte. Les écoles juridiques sont la bienvenue. Il appartient aux musulmans de faire fonctionner véritablement ces écoles comme les premiers musulmans l'ont voulu au lieu de les classer dans l'histoire dont le seul but est de rappeler chaque fois les gens. Elles doivent nous aider à résoudre nos problèmes en nous permettant de suivre les méthodes qu'elles proposent. Il est certain qu'une école ne peut pas répondre à tous nos besoins car l'imam en question a travaillé selon son époque avec les moyens qui étaient à sa disposition. Nous pouvons aussi adapter la jurisprudence à notre époque, à nos sociétés.

## CONCLUSION

Nous avons vu que les écoles juridiques sont nées pour guider les musulmans qui étaient de plus en plus abandonnés à eux-mêmes. Les dirigeants se préoccupaient plus du califat que de la vie de l'islam. Avec l'agrandissement de l'empire les savants étaient dispersés. Ces écoles nous ont enseigné la méthode du fiqh qui est souple et adaptable à chaque milieu. Avec le développement de la technologie, nous pouvons aujourd'hui adapter cette méthode à nos sociétés pour avoir quelque chose à proposer aux hommes que de se contenter des suicides. Il n'est pas interdit de suivre une école aujourd'hui mais nous devons savoir que nous devons faire fonctionner l'ijtihad en fonction du Coran et de la sunna.

# Thème 11 : LA DISCIPLINE AU SEIN D'UNE ORGANISATION ISLAMIQUE

---

## INTRODUCTION

Louange à Allah seigneur des mondes, Que sa paix et sa bénédiction soient sur le prophète MOHAMED (saw), sa noble famille, ses fidèles compagnons et sur tous ceux qui auront emboîté leur pas jusqu'au jour du jugement dernier. Amin ! L'un des bienfaits d'Allah à notre endroit est d'avoir fait de nous des musulmans, donc des membres de la communauté du prophète Mohamed (Saw). L'islam est une religion parfaite et nous musulmans et musulmanes devons travailler à faire rayonner le vrai visage de cette religion. Sachez que l'islam c'est la vie en communauté. Qui parle de communauté fait automatiquement allusion à la notion du groupe et d'organisation. Nous savons que toute organisation nécessite des principes à respecter. Au nombre de ces principes, nous avons la discipline du groupe qui fera l'objet de notre analyse.

## I. L'ORGANISATION EN ISLAM

### 1- La nécessité de l'organisation en islam

Le travail en groupe est un élément fondamental et un facteur de réussite pour notre religion mais c'est surtout l'obéissance à une injonction divine. En effet Allah (swt) dit dans le Coran : « *Allah aime ceux qui combattent dans son chemin en rang serré pareil à un édifice renforcé* » **S61V4** Comme nous le constatons, Allah affirme à partir de ce verset sa satisfaction envers ceux qui luttent (ou travaillent) en rang serré (en groupe) sur son chemin. De ce fait, tout musulman ou toute musulmane doit travailler au sein d'un groupe (ONG ; fondation islamique ou autre ; association ...) afin de réaliser la volonté d'Allah sur terre. C'est notre cas ; étudiants ou élèves, militons dans l'A.E.E.M.B. dont l'un des objectifs est la promotion de l'islam en milieu scolaire et étudiantin.

Conformément aux enseignements du prophète Mohammad (Saw) tout groupe doit avoir une direction sinon c'est Satan qui sera son dirigeant.

### 2- La nécessité d'une direction dans un groupe

Il est nécessaire pour un groupe ou une organisation d'avoir une direction. Celle-ci est chargée d'élaborer les programmes d'activité, de définir les objectifs à atteindre. En plus, quand la direction est solide, consciente et compétente l'organisation devient solide, compétente et productive.

Par conséquent, il est préférable d'opérer un choix minutieux des personnes devant assumer les responsabilités. Ce choix doit être dépourvu de tout sentiment. A ce propos le Prophète (Saw) nous met en garde dans ce hadith « *Celui qui met à la tête d'individus un homme alors qu'il se trouve parmi eux quelqu'un qui est plus apte et plus proche de l'agrément divin a trahit Allah, son prophète et tous les croyants* ». Dans un autre hadith rapporté par Halr Moussa, le prophète (Saw) dit en réponse à deux hommes de Bani Oumay qui se sont proposés volontaires pour être des dirigeants « *je jure par Allah que nous ne donnerons pas ce travail (la responsabilité) à celui qui le demande* ».

Chaque aembiste doit connaître les tâches et les règles dues à sa place au sein du groupe. Il doit purifier ses intentions dans l'accomplissement des tâches qui lui sont confiées, être loyal aux objectifs et textes de la structure. Il doit cultiver en soi la persévérance et l'amour du travail bien fait. En d'autres termes, pour la bonne marche et la survie de la structure, chaque aembiste doit se conformer aux principes et règles de la structure.

Aucun projet noble ne peut être réalisé par une association si la discipline ne règne pas en son sein.

## **II- DEFINITION, NECESSITE ET IMPORTANCE DE LA DISCIPLINE DANS UNE ASSOCIATION**

### **1- Définition**

La discipline est l'ensemble des règles et obligations qui régissent certains corps ou collectivité ou le fait de se soumettre à des règles.

### **2- Nécessité et importance de la discipline**

La discipline du groupe commence d'abord par la mise en place d'une structure (le bureau du CEN, le bureau du Conseil Général, le bureau de la section). Cette structure est composée de plusieurs membres qui occupent des postes bien définis. L'accomplissement des tâches de chaque département concourt à la réalisation des objectifs de l'association.

A côté de ce staff, il y'a les membres qui constituent la base des structures. Que ce soit entre les responsables du bureau, entre les membres de base ou entre les responsables du bureau et les membres, la discipline doit être de rigueur dans leurs relations. Sans cette discipline, ce sera un désordre général. Elle permet à chaque acteur d'être dirigé par d'autres même moins âgés. La discipline quand elle est respectée crée l'unité au sein du groupe. L'unité d'un groupe présente de nombreux avantages :

-les résultats du travail de l'équipe seront optimaux. Il n'y a plus de dispersion des forces mais fusion de celles-ci ; ce qui rend plus efficace. Ne dit-on pas que l'union fait la force ?

-elle crée la solidarité entre tous les membres du groupe. Plus il y'a du respect et de la considération entre les membres, plus la solidarité et la fraternité islamique se renforcent.

La discipline est une source de miséricorde et son non-respect entraîne la malédiction d'Allah. Prenons comme exemple la bataille de Ouhoûd.

Au cours de cette bataille le prophète avait engagé les troupes dans la vallée d'Ouhoûd après avoir posté cinquante archers à l'arrière-garde des combattants en leur donnant des consignes bien précises : « *Ne quittez pas vos postes même si vous voyez les oiseaux manger nos cadavres. Restez à vos postes à l'arrière-garde des troupes. Si vous nous voyez vainqueurs ne nous assistez point et si vous nous voyez vaincus ne nous secourez pas* ». Il confia la direction des troupes à trois personnes et la bataille s'engagea.

Dans un premier temps chacun joua pleinement son rôle et la bataille s'annonça à l'avantage des musulmans. Les archers croyant que la bataille avait pris fin abandonnèrent leurs postes pour s'emparer du butin. Malgré le rappel insistant sur l'injonction formelle du prophète par leur chef, la plus grande partie des archers quitta son poste. Ayant vu le vide qu'ils créaient, la cavalerie ennemie fit demi-tour et contre-attaqua. A l'aide d'un renfort qu'elle venait de recevoir, l'armée ennemie quatre fois plus nombreuse que les musulmans les prit en tenaille et les mis en déroute. Comme leçon qu'on peut tirer de cette bataille on peut dire que dans un premier temps la discipline (respect de l'autorité) avait permis aux musulmans de remporter la victoire. Dans un second temps, l'indiscipline, la désobéissance des archers à leur prophète et à leurs chefs militaires entraîna la défaite. Comment doit se manifester alors la discipline au sein d'une association ?

### **III- LA MANIFESTATION DE LA DISCIPLINE AU SEIN DU GROUPE**

Dans notre cas le groupe est composé de l'organe dirigeant (les membres du bureau) et de la base. La discipline au sein du groupe se manifeste par :

#### **1- L'obéissance et le respect dus aux membres du bureau**

Après le choix des responsables en Assemblées Générales par les membres, ces derniers doivent soutenir, respecter et obéir à l'organe dirigeant mis en place. Toute insuffisance à ce niveau (désobéissance, manque de respect ou une contestation mal exprimée) peut avoir des effets néfastes. C'est pour éviter tout cela que nous devons respect et obéissance d'abord aux premiers responsables des structures (CEN, CG,

sections) peu importe l'âge, le niveau scolaire ou le rang social. Car le prophète Muhammad (saw) nous dit dans un hadith « *Celui qui m'obéit, obéit à Dieu et celui qui me désobéit, désobéit à Dieu. Celui qui obéit au chef m'obéit et celui qui désobéit au chef me désobéit...* »

Et Dieu nous dit « *O les croyants ! Obéissez à Allah et obéissez au Messager et à ceux d'entre vous qui détiennent le commandement. Puis si vous vous disputez en quoi que ce soit, renvoyez-vous à Allah et au messager si vous croyez en Allah et au jour dernier...* » **S4**

**V59** Cette injonction nous apprend à quel point le respect et l'obéissance du premier responsable est une obligation sur chaque membre tant que celui-ci n'incite pas à la désobéissance à Allah. Ensuite, il y a le respect et la courtoisie du premier responsable à l'égard des autres membres. Et enfin le respect et l'obéissance mutuels entre les différents membres sans distinction de genre, de niveau scolaire et de rang social. Ce qui est important ici pour nous c'est l'agrément d'Allah à travers l'accomplissement de Ses préceptes.

Même en cas de désaccord avec les décisions prises par le premier responsable ou à l'issue d'une concertation (choûra), aucun membre n'a le droit de refuser ou de s'opposer à l'exécution des décisions prises. Mais plutôt utiliser la voie du dialogue pour se faire comprendre.

La discipline dans la prise de parole et dans le débat

Lorsqu'on s'adresse à son supérieur hiérarchique ou à un membre (du bureau ou un militant), il faut :

- faire face à son interlocuteur ;
- être modeste, précis et concis dans ses propos ;
- tenir un ton juste, pas trop fort ni trop faible ;
- éviter à tout prix les phrases choquantes, même si on a été vexé ;
- avoir une bonne écoute, ne pas couper la parole avant la fin de son locuteur ;
- éviter les débats inutiles.

## **2- La confiance réciproque au sein du groupe**

Elle permet de créer un climat de franche collaboration où prime la sincérité ; de réaliser les objectifs de l'A.E.E.M.B. et d'être efficient. Cependant la mauvaise conjecture (exemple le manque de confiance, la calomnie, la médisance...) détruit la stabilité du groupe et crée un climat de conflit latent ou ouvert entre les différents membres. Dans ce contexte, seule la communication au sein du groupe permettra de rétablir la confiance au sein du groupe.

C'est pourquoi Allah le très haut nous met en garde dans son noble coran contre la mauvaise conjecture : « *O vous qui avez cru ! Évitez de trop conjecturer (sur autrui) car une partie des conjectures est péché...* » **S49 V12**

Mais plutôt chaque membre doit, dans la mesure de ses possibilités, donner de bons conseils et être un soutien moral et physique pour les autres. Parce que nous sommes tous des humains pleins d'insuffisances et de défauts, et le devoir du musulman ou de la musulmane est d'être le miroir de son frère ou de sa sœur afin de l'aider à se corriger. Comme illustration le prophète disait « *La religion c'est le bon conseil...* »

Par ailleurs, il est recommandé aux croyants et aux croyantes de veiller au respect de ces consignes :

- ne pas se sentir supérieur à celui à qui on donne conseil et invoquer Allah pour lui ;
- accepter avec toute humilité les conseils et exhortations provenant d'un frère ou d'une sœur ;
- être reconnaissant envers ceux qui nous font des critiques constructives, surtout être reconnaissant envers Allah pour nous avoir guidés sur le droit chemin...

### **3- La fraternité et comment l'acquérir**

La fraternité islamique doit être l'un de nos nobles caractères au sein de la structure. C'est aussi un des éléments fondamentaux du travail islamique et le degré le plus élevé de la fraternité islamique est l'altruisme. Voici quelques éléments qui peuvent aider à fortifier notre fraternité islamique. Ce sont :

- propager le salam (salutation) entre nous chaque fois qu'on se rencontre ;
- la bonne parole ;
- le sourire, s'offrir des cadeaux ;
- les visites réciproques ;
- la pureté du cœur ;
- le pardon, la patience...

## **CONCLUSION**

La fraternité joue un rôle multidimensionnel dans la survie et l'efficacité d'un groupe. Elle permet une certaine cohésion entre ses membres, lui donnant ainsi une plus grande force et facilite le succès de ses activités.

A partir de tout ce qui précède, on comprend l'importance capitale du rôle que joue la discipline dans un groupe. Chacun doit donc œuvrer pour qu'elle règne dans son groupe. Aussi bien dans l'A.E.E.M.B. en général que dans ses organes en particulier (CEN, CG, Sections), chacun doit apporter sa contribution pour le succès de notre mission.

Qu'Allah pardonne nos fautes, accepte notre œuvre et nous accorde sa satisfaction !

## **Thème 12 : LA VIE DU PROPHETE (morale, politique, conjugale)**

---

### **INTRODUCTION**

Muhammad (saw) sceau des prophètes, imam des envoyés est “une miséricorde pour les mondes” **S21 V107** et un exemple identificatoire pour les croyants (**S33 V21**). Il appela à l’unicité divine : « Il n’y a de dieu que Dieu, Muhammad est son messenger ». Telle est sa vie et tel est le message de l’islam. Ainsi, sa vie est pleine de leçons et d’enseignements multiples tant sur le plan social que politique. En fait, depuis sa tendre jeunesse jusqu’à son accomplissement total (mort), il fit preuve d’un grand homme social et politique. D’où l’objet du présent cours qui a pour but de rappeler les grandes articulations de la vie chronologique, sociale et politique du prince des envoyés pour en tirer des leçons.

### **I- L’ARABIE AVANT L’ISLAM**

A la naissance du prophète Muhammad (saw), presque toute l’Arabie était idolâtre. Les arabes descendent d’Abraham et savent que leur ancêtre avait prêché le monothéisme. Mais ils avaient transformé pourtant le 1<sup>er</sup> temple de l’unicité de Dieu en un sanctuaire de 360 idoles pour chaque jour de l’année lunaire. Sur le plan culturel, il n’y avait même pas une seule école dans toute l’Arabie. Seuls quelques-uns savaient lire et écrire. Sur le plan moral, les crises de toutes sortes étaient répandues. La femme n’avait ni statut ni droit. Il était tenu pour honorable de mettre à mort les filles nouvelles nées. Les pires traitements étaient réservés aux prisonniers et aux esclaves. Le viol, le vin, la fornication, les guerres tribales étaient à l’ordre du jour. A l’opposé, c’était un peuple qui possédait certaines qualités telles que la bravoure, l’hospitalité, l’honneur à la parole donnée, le sens de la poésie. C’est dans une telle société contradictoire que le prophète Mouhammad est né à tel point qu’on a pu dire que “c’est la présence dans un tas de cailloux”.

### **II- DE LA NAISSANCE A LA REVELATION**

Notre prophète Mouhammad (saw) fils de Abdallah et Aminah est née le 12 juin de l’année de l’éléphant correspondant à l’année 570 de l’ère chrétienne. Son père mourut alors que sa mère était enceinte de deux mois. Son grand père Abdoul-Moultallib éprouvait beaucoup d’affection pour lui en raison de la mort d’Abdallah son père. C’est lui d’ailleurs qui l’a prénommé Mouhammad qui signifie “sa vie futur soit prospère”. Les arabes avaient l’habitude de confier leurs enfants à des nourrices parmi les femmes bédouines (arabes de la brousse). C’est ainsi que Mouhammad revint à Halima des Bani Saad. Durant son allaitement chez Halima déjà, beaucoup de signes prophétiques apparurent dont l’important est l’ouverture de la poitrine du prophète (saw) qu’évoqua la sourate 94 du saint coran. De retour

chez Amina, le prophète devait être amené au cours d'un voyage à Médine, alors qu'il n'avait que six ans c'est-à-dire en 576. Sa mère mourut au cours de ce voyage à Abwa. Son grand père Abdoul-Moultallib assura sa tutelle pendant deux ans et mourut lui aussi. Son oncle Abou Talib avait beaucoup d'enfants et devait s'occuper aussi de Mouhammad (saw). Il faisait le commerce caravanier entre la Syrie et le Yémen comme beaucoup d'autres arabes (voir sourate 106). A l'âge de douze ans en 582, le prophète (saw) fit avec son oncle une sortie en Syrie durant laquelle le moine Bahira reconnut en lui le prophète du temps et mit en garde son oncle contre les Juifs. A quatorze (14) ans, le prophète prit part au pacte de Al Koudout pour la protection des faibles contre les cruels, pour défendre les droits de l'opprimé et pour aider les pauvres. Mouhammad (saw) avait déjà à 20 ans la confiance légitime de ses compatriotes qui allaient jusqu'à l'appeler *al amin* (celui sur qui on peut compter). Ayant donc entendu parler de lui, Khadidja, une riche veuve Quouraïchite lui confia son commerce puis le demanda en mariage en 595. Le prophète avait 25 ans. Il donna avec khadidja le meilleur exemple de vie conjugale et de tendresse. Khadîdja traitait avec bonté le prophète, l'aidait et le consolait à tel enseigne qu'après sa mort, le prophète s'attrista beaucoup. Il ne cessa de parler d'elle à ses femmes. Quand le prophète avait 35 ans c'est-à-dire en 605, un incident important eut lieu à la Mecque. La reconstruction de la Kaaba démolie par les inondations. Le prophète participa à ce travail et eut l'ultime honneur de placer la pierre noire suite à une dispute entre les notables. C'est encore un exploit à inscrire dans le registre de la vie du prophète. C'était ainsi le dernier grand acte accompli par la révélation divine.

### III- LA MISSION DU PROPHETE A LA MECQUE

Dès son jeune âge, Muhammad (saw) avait donné beaucoup de son temps à la méditation car le culte de ses compatriotes lui donnait à réfléchir. Son lieu de prédilection était la grotte du mont Hira située à quelque 3 km de la Mecque. Quand le prophète atteignit l'âge de 40 ans en 610, Allah le choisit comme son messager auprès de l'humanité et lui confia la tâche d'avertir les gens, de les guider sur le droit chemin, de les sauver en les faisant sortir de l'état obscur vers la lumière. Ce jour -là, Muhammad (saw) s'était laissé à la solitude dans la caverne du mont Hira quand l'ange Djibril lui ordonna de lire. C'était le début d'une révélation qui allait durer 23 ans avec trois ans d'interruption durant laquelle le prophète (saw) s'attrista beaucoup. Les premiers musulmans qui ont cru au prophète sont : Khadîdja sa femme, Ali bin Abu Talib, Zaïd bin harissa, Abu Bakr. Le prophète fit d'abord l'appel à l'islam en secret à cause de l'idolâtrie que connaissait l'Arabie. Il s'est donc adressé à ses amis, ses parents, bref à tous les hommes dignes de foi, à qui il faisait confiance et dont il sentait la bonté des cœurs. Quand le nombre de musulmans dépassa 30, le prophète choisit une grande maison, celle d'Arkam pour les rencontres et les enseignements islamiques. L'Islam se répandit à la Mecque et

tout le monde en parla. Ce fut le temps propice pour un appel public. C'était en 613. Trois années étaient passées quand le prophète monta au sommet de Safà, un petit mont proche de la maison sacrée, et parla à son peuple, les gens de Quraysh. Tandis qu'ils se rassemblaient autour de lui, ils lui demandèrent quelle était la raison. Mouhammad (saw) : *"dites-moi ô gens de la Mecque, si je vous disais que je voyais une armée se diriger contre vous de l'autre côté de la colline, me croirez-vous? Certainement répondirent ils tous, car nous te faisons confiance, tu ne mens jamais. Sachez que je suis un avertisseur et que je vous annonce un terrible châtement. Dieu m'a demandé de vous avertir.* Il se vit beaucoup d'ennemis parmi lesquels son oncle Abu Lahab fustigé par le coran au chapitre 111. Les persécutions redoublèrent de plus beaux, suivies de tentatives de corruption auxquelles le prophète resta indifférent. Il leur dit : *"Par Dieu ! S'ils plaçaient le soleil dans ma main droite et la lune dans ma main gauche, je n'abandonnerai jamais ma mission jusqu'à ce que Dieu me donne la victoire ou jusqu'à la mort"*. Lorsque les Quraysh se sentirent incapables d'empêcher Abu Talib de protéger son neveu Muhammad (SAW) et que la nouvelle religion se répandit vite, ils accentuèrent les persécutions et les adeptes de la nouvelle foi émigrèrent en Abyssinie sur ordre du prophète en 615. Après la conversion de Hamza et de Oumar bin Khattab, la communauté islamique s'était renforcée ; les réfugiés d'Abyssinie rentrèrent. Mais c'était pour repartir car les Quraysh s'étaient décidés d'en finir avec eux. Cette deuxième émigration compte 83 hommes et femmes exaspérés.

Face au refus du roi de l'Ethiopie de leur livrer les musulmans, les Quraysh décidèrent du boycott du clan du prophète Bani Hashim et Bani Abdel Muttalib. Le boycott dura 3 ans jusqu'au moment où 5 personnes parmi l'ennemi se révoltèrent contre cette situation. Cependant, les conséquences du boycott ne purent être évitées. Quelques jours après, le prophète (saw) perdit sa femme Khadija et son oncle Abu Talib un mois après. C'était en 619. Les musulmans venaient de perdre leur soutien et il semblait que dorénavant à la Mecque, personne ne voulut les écouter et cela attrista beaucoup le prophète (saw). Muhammad (saw) se retourna vers Taïf. On envoya contre lui des coups de pierres, des enfants et des chiens qui le chassèrent de la ville.

L'ange djibril vint à sa rencontre et lui dit : *"Dieu m'a chargé de punir les hommes de cette ville pour le mal qu'ils t'ont fait"*

« Montre-leur plutôt le droit chemin, car ils ne savent pas" répondit le prophète. C'est là que Le Seigneur lui répondit à travers le **V4 S68** *"...certes, tu es d'une moralité imminente."* De retour à la Mecque, le prophète persista dans sa prédication malgré les persécutions et profita du pèlerinage annuel pour prendre de nouveaux contacts. 6 à 7 personnes de Médine acceptèrent son message et promirent de revenir l'année suivante pour lui communiquer l'accès des leurs sur sa demande d'asile dans leur cité.

#### IV- L'HEGIRE ET LA VIE A MEDINE

Quand les arabes de Médine entendirent parler du prophète (saw) ils s'empressèrent de devancer les juifs dans son acceptation. Au pèlerinage suivant, 12 personnes prêtèrent serment au prophète (saw) dans la vallée de Mina et promirent de l'accueillir lui et ses adeptes à Médine. Au troisième pèlerinage, 73 musulmans prêtèrent le serment d'Aqaba après que

Mus'ar ait pu séjourner une année à Médine pour leur instruction. Le groupe retourna à Médine tandis que le prophète et ses compagnons se préparèrent à émigrer. Une par une, les familles s'éclipsèrent. Finalement, il ne restait que le prophète et Abu Bakr qui purent enfin quitter. Ils arrivèrent à Médine le lundi 12 du mois de rabi Awal (juin 622), date conventionnelle du début du calendrier musulman.

A Médine le prophète réorganisa la société et se fit l'ennemi juré des juifs. Les mecquois décidèrent d'en finir avec lui.

Ainsi, ils livrèrent plusieurs batailles : Badr en 624, Ouhoûd en 625, Al Kandak en 627, traité de Hdaybiyya en 628. Le prophète et les mecquois observèrent une trêve durant laquelle le message se répandit beaucoup. Un an après, les musulmans purent visiter la Mecque 3 jours durant. Les mecquois finirent par rompre la trêve et le prophète marcha avec 10000 hommes sur la Mecque. C'était en 630. Le prophète conquit ainsi la Mecque sans résistance aucune.

Pendant les 8 années passées à Médine, le prophète a établi une communauté exemplaire dans sa cohésion entre la vie matérielle et la vie spirituelle. La croyance en Dieu unique, l'égalité, la liberté, la justice, la fraternité, la paix, la science et la bonne conduite sont les piliers sur lesquels est bâtie cette communauté. Dans la dixième année de l'hégire, le prophète (saw) partit pour le pèlerinage ; le jour d'Arafat, il reçut le **verset 85 de la sourate 5** qui acheva la révélation. Ce jour-là, le prophète adressa aux 140000 pèlerins le discours connu dans l'histoire comme son discours d'adieu. Trois mois après, le prophète mourut à Médine dans la maison de Aïcha où il est enterré. C'était le 3 juin 632. Trois tombes seront dans cette maison : celle du prophète (saw), celle d'Abou Bakr et celle de Omar. Le prophète était mort mais une nation s'était fondée avec une nouvelle façon de voir et de nouvelles institutions. Le prophète (saw) reste l'exemple vivant pour l'humanité, valeur que lui reconnaissent même ses ennemis. Au-delà de cette vie chronologique, voyons l'aspect moral et politique.

#### V- LA VIE SOCIALE DU PROPHETE (SAW)

Le messenger d'Allah (saw) ne s'est pas contenté de transmettre aux hommes un texte révélé de la part d'Allah ; il ne s'est non plus pas limité à énoncer des doctrines, des orientations spirituelles, des normes éthiques, des obligations rituelles... Il a fait bien plus que cela : il a matérialisé de façon parfaite et exemplaire,

par son action, l'ensemble des enseignements du Coran. Il y avait une parfaite cohérence et une adéquation totale entre ses propos et ses actes. Force est de reconnaître que dans son jugement à l'égard du prophète, Aïcha n'a pas exagéré en disant que le comportement du prophète était le Coran.

### **1- la conformité entre la parole et les actes**

« *Entre l'homme et le koufr, il n'y a que l'abandon de la prière* ». Par ces propos et par des centaines d'autres hadiths de ce genre, le prophète Muhammad (saw) a clairement mis l'accent sur l'importance fondamentale de la prière. En étudiant la Sirah, on constate que non seulement il a constamment pratiqué ses prières obligatoires même au plus fort de sa dernière maladie. Il a prié bien plus. Il priait la nuit jusqu'à ce que ses pieds s'enflaient. « *Protégez-vous du feu, ne serait-ce qu'en donnant un morceau de datte* ». Là encore, l'histoire témoigne qu'il adjoint le geste à la parole. Même si lui-même a vécu dans des conditions très modestes, il ne repoussait jamais quelqu'un qui lui demandait quelque chose. Un jour il égorga un animal et partagea toute la viande sauf un gigot. Sa femme lui dit qu'il ne reste qu'un gigot. Il répondit : nous avons tout eu sauf le gigot.

*"Garde ta langue continuellement active dans le zikr"*.

Le prophète ne posait jamais une action sans invoquer Allah. Voyez les documents de zikr. Il se repentait plus de 100 fois par jour.

### **2- le comportement envers les autres - L'honnêteté.**

Il est difficile de trouver quelqu'un ayant atteint le statut du prophète Muhammad (saw). Même ses ennemis ne perdaient jamais confiance en lui. Au moment de l'hégire, il confia à Ali la responsabilité de restituer le dépôt des Mecquois.

#### *- La maîtrise de soi*

Le prophète (saw) ne se plaignait du comportement de quelqu'un tant que cette personne ne contredisait pas ses enseignements. Anas témoigne qu'il est resté 10 ans avec le prophète sans recevoir le moindre reproche. Zaid Ibn Haritha a préféré la compagnie du prophète à celle de ses parents venus le chercher.

#### *- La justice*

Il était juste et témoignait cette justice devant n'importe qui.

#### *-La tolérance*

Malgré les persécutions qu'il a subi de ses ennemis, il demandait à Dieu de les pardonner car ils ne savent pas ce qu'ils font.

#### *-La modestie*

Il était difficile de le reconnaître parmi ses compagnons. Les étrangers s'adressaient à certains compagnons pensant que c'était le messager. Il était respecté et obéi par ses compagnons.

## VI- LA VIE POLITIQUE DU MESSAGER

La politique est définie comme étant l'art, la manière de conduire les hommes. En ce sens toute la vie du prophète était politique.

- Le début de sa mission. En 610 Muhammad (saw) apparut comme le fondateur d'un parti nouveau, celui de Dieu. (Hizbul lah) face au parti unique d'alors (hizbuch chaytan) le parti de Satan, le parti de l'idolâtrie et du paganisme. Ainsi, tous les dignitaires de ce parti obscurantiste se dressaient contre lui et ses adeptes. Depuis lors, Mouhammad devrait réunir tous les éléments pour réussir sa mission n'en déplaise aux mécréants.

- La construction de la mosquée

Conscient des difficultés qui existaient à la Mecque, le prophète noua des alliances et migra à Médine. A son arrivée à Médine, le prophète (saw) commença à établir les fondements primordiaux. Il construisit une mosquée qui devint un lieu de prière et de rencontre...Le système islamique recommande de faire régner l'égalité et la justice parmi les musulmans. La propagation de cet esprit ne pourrait s'accomplir si les musulmans ne se rencontraient dans les mosquées pour lui offrir tous ensemble le même culte et l'aimer Lui, l'Unique Dieu d'un même Amour. Si chaque musulman priait seul chez lui, l'égalité et la justice ne triompheraient jamais.

- La création d'un esprit de fraternité entre les musulmans

Le prophète (saw) établit l'entente et la fraternité entre ses compagnons, Mohajirines et Ansars sur la base de l'égalité et de la justice, au point qu'ils pouvaient hériter les uns des autres après la mort (cela a été abrogé plus tard). Ainsi, le lien de fraternité était plus fort que celui du sang. A noter que l'héritage basé sur la fraternité morale fut aboli quelques temps après. Cela nous apprend que l'Etat ne peut survivre sans l'unité et la solidarité nationale qui n'existent pas sans la fraternité et l'amour partagé.

- la rédaction d'une constitution qui règlerait la vie des musulmans et clarifierait leurs relations avec les autres communautés en particulier les tribus juives. Cela nous montre que l'Etat islamique et sa législation n'auraient pu trouver un cadre adéquat qui leur permette de se stabiliser en l'absence de cette constitution établie par le prophète (saw). Ce document révèle toute l'ampleur de la justice dont fit le prophète en traitant avec les tribus juives.

Malheureusement les tribus juives vont le trahir.

- L'envoi des émissaires aux empereurs et rois.

Le prophète envoya au cours de la 7<sup>e</sup> année de l'hégire des émissaires chargés d'apporter des missives frappées de son sceau aux dirigeants des empires afin de les convier à l'islam et à rejeter les fausses religions. Au mois de Muharram de l'an 7, six hommes quittaient la ville, chacun d'eux parlait couramment le dialecte de la tribu à laquelle il était envoyé. Le négus se convertit, Héraclius voulut se convertir

mais son peuple s'y opposa, Khisra déchira la lettre et mourut. Basra, préfet byzantin tua l'émissaire. C'est l'ouverture extérieure du prophète.

#### - Les batailles

Après l'émigration du prophète à Médine, les mecquois vont continuer à lui chercher la guerre. Ils vont rendre la vie difficile aux musulmans. Ils vont signer des traités avec des voisins de Médine lui coupant toute relation extérieure. Cela pouvait révolter les habitants qui allaient conduire à une instabilité interne. Conscient de ce fait, le prophète va dans un premier temps organiser des campements pour les intimider. Ensuite, Allah lui ordonnera de lutter contre ceux qui l'attaquent. Rester indifférent à cette stratégie mecquoise signifierait conduire son peuple au suicide.

### VII-LA VIE CONJUGALE DU PROPHETE

Il est unanimement admis que la famille est la cellule de base de la société. Toute action de grande envergure ou tout projet de société qui veut réussir doit donc forcément partir de la famille ou tout au moins en tenir compte. Tous ceux qui ont vécu sous le toit du prophète (épouses, esclaves, enfants...) ont témoigné de l'excellence de sa conduite familiale. Envers ses femmes et ses enfants, le prophète était un homme de dialogue, d'écoute et de proximité. Il jouait parfois avec eux. Le prophète a eu 7 enfants dont 4 filles : Zaynab, Oumoul Koussoum, Rouqaya, Fatima Zahra et 3 garçons : Kassim, Abdallah, Ibrahim. A l'exception de Fatima, tous moururent du vivant du prophète. Dans sa vie le prophète a épousé (11) femmes : Khadidja, Saouda, Aïcha sa cousine, Djouriyah, Oum Habiba, Safiyah, Maïmouna. Khadidja et Zainab bint Khouzaima moururent du vivant du prophète.

Le prophète a marié toutes ses femmes pour résoudre des problèmes sociaux : mort du mari, alliance avec une tribu...

### CONCLUSION

Muhammad (saw) Al Amine était un homme à la grandeur d'âme inégalable. Son seigneur l'avait éduqué de la manière la plus parfaite si bien qu'il devint l'homme le plus intime et le plus amical de tous. Il n'était point renfrogné et n'était point de nature à démentir les autres. Il était le plus facile à satisfaire et le plus simple dans son caractère.

Grâce à toutes ces qualités, les âmes lui étaient proches et les cœurs le chérissaient en tant que leader politique et religieux. Ainsi il amena son peuple tout entier malgré l'arrogance des dignitaires qorayshites, à embrasser la religion d'Allah. En somme, il fut et demeure le plus grand homme de tous les temps.

## Thème 13 : L'HISTOIRE DES QUATRE CALIFES BIEN GUIDES

---

### INTRODUCTION

Depuis la désobéissance de Adam (As) suivie de sa chute sur Terre, le Seigneur ALLAH a promis d'envoyer périodiquement aux gens une guidée avec une législation pour leur salut. Dès lors, des prophètes furent envoyés aux différentes nations du monde. Dans leur sacerdoce, chaque prophète avait un cercle de personnes de grande piété, c'est-à-dire de disciples qui le soutenaient dans sa mission prophétique. Le prophète Mohammed (saw), sceau de la lignée prophétique a eu aussi son cercle de disciples « As-sahaba » qui sont les compagnons qui l'ont assisté dans sa mission. Après lui, par leur esprit de fidélité et de loyauté, les compagnons ont transmis le message divin aux générations futures jusqu'à ce qu'aujourd'hui, et dans tous les espaces de l'univers, la création soit guidée. L'étude de ces compagnons va porter sur quelques figures emblématiques qui ont marqué à jamais l'histoire du monde musulman pour leur apport considérable à l'Islam et celle de l'humanité à travers leur mode de gouvernance. Il s'agit des quatre califes bien guidés : Abu Bakr As-siddiq, Umar ibn Al-Khattab, Uthman ibn Affan et de Ali ibn Abu Talib. Préalablement, il faudra expliciter la notion de khalifat(I).

### I -Définition du khalifat

Littéralement, le terme khalifat signifie succession. Khalifat vient du verbe khalafa en arabe qui signifie succéder, remplacer, représenter, hériter, gérer ou prendre en charge à la place de quelqu'un. Le terme khalifat recouvre trois sens :

D'abord, il véhicule l'idée que l'homme est un vicaire. Ainsi Adam (as) en tant que premier homme est un vicaire, un dépositaire nommé par Dieu. S2 V30

Ensuite, il signifie successeur et le terme s'applique à toute personne ayant la charge de perpétuer la conduite et les enseignements du prophète et des gens pieux. « *O David ! Nous faisons de toi un vicaire sur terre. Juge entre les gens en toute équité et garde-toi de suivre tes penchants.* » S38 V26

Enfin, il se traduit par chef d'Etat. Ici, il regroupe les trois fonctions :

1. Vicaire de Dieu en tant qu' être humain,
2. Guide spirituel en tant que successeur du prophète,
3. Responsable des affaires de la communauté. Le calife est alors le guide, représentant temporel et spirituel de la communauté. Il doit incarner les valeurs de l'islam et les enseignements prophétiques. Sous l'angle politique, il représente la

communauté des musulmans aux yeux des autres nations souveraines et assume son rôle décisionnaire en cas de conflits internes.

Le khalifat doit toutefois être distingué d'avec la dynastie ou la monarchie héréditaire qui est une succession de souverains d'une même famille au pouvoir. La fin du khalifat fera place à ce système de gouvernance tyrannique.

## II-HISTOIRE DES QUATRE CALIFES BIEN GUIDES

Ces califes bien guidés sont Abu Bakr As-siddiq, Umar ibn Al-Khattab, Uthman ibn Affan et de Ali ibn Abu Talib (ra). Nous examinerons respectivement leur comportement d'avant l'islam suivi de leur conversion et leur accession à la magistrature suprême, c'est-à-dire au califat.

### 1. Abu Bakr As-siddiq

Abu Bakr fut le premier calife de la communauté des musulmans de l'an 632-634 après J.C. Il reçut cette qualité de As-siddiq (le véridique) du prophète à raison du fait qu'il n'a pas hésité à adhérer au message de l'islam mais aussi du fait qu'il a toujours attesté de la véracité de tout ce que le prophète (saw) communiquait comme message émanant de Dieu.

#### a) Avant l'islam et la venue de la lumière

Abu Bakr appartenait à la tribu de Quraysh. Il est d'un ancêtre commun avec le prophète Mohammed (saw) et fait partie de la noblesse arabe. Il était surnommé 'Atiq qui veut dire le noble. Son comportement et sa morale étaient aux antipodes de ses concitoyens. Il ne s'inclinait pas devant les idoles. Grâce à ses multiples qualités, Quraysh l'avait désigné pour la résolution des conflits tribaux, surtout pour fixer le prix du sang. Il manifestait une générosité envers les pauvres et les nécessiteux. On rapporte également qu'il n'a jamais bu une goutte d'alcool et il le justifiera en ces termes après sa conversion : « ... *je voulais préserver mon honneur et préserver ma dignité car celui qui s'adonne à l'alcool ne fait attention ni à son honneur, ni à sa dignité.* » (Rapporté par Abu Asakir). En tant commerçant, il était aussi un homme fortuné et selon Aicha (ra), la fortune de son père s'élevait environ quarante mille dinars.

A l'annonce de la prophétie de Mohammed (saw), il sera le premier homme à embrasser l'islam en ces termes « ... *s'il l'affirme, c'est que c'est la pure vérité* ». Dès sa conversion, il réussit à appeler quelques grandes personnalités de la noblesse à l'islam (Uthman ibn Affan, Abd ar Rahman ibn Awf...).

Il était humaniste et très compatissant à la souffrance humaine. Il affranchit une bonne partie des faibles qui étaient persécutés par les Quraysh à raison de leur foi

en un Dieu Unique. A titre d'exemples, l'on retient Bilal, Amir ibn Fahira, Zubayra, Um 'Abs, Annahdiyya... Le prophète (saw) a dit de lui : « *Au sein de ma Communauté, Abu Bakr est celui qui a le plus de compassion pour elle.* ». Il dépensa toute sa fortune sur le chemin de Dieu. « *Aucune aide financière ne m'a été aussi bénéfique que celle de Abu Bakr.* »

Il jouissait d'une considération particulière auprès du Prophète (saw). Il était proche de ce dernier. Ainsi en était-il de tous les mouvements du Messager d'Allah (saw). Ibn alMusayyib, un des compagnons l'avait si bien exprimé à travers ses propos : « *Abu Bakr avait auprès du prophète, la place d'un ministre. Il lui demandait conseil en toute chose. Il était son second en islam, son second dans la caverne, son second sous l'auvent le jour de Badr et son second dans le tombeau. Jamais il ne donnait la priorité sur lui à quelqu'un d'autre.* »

### **b) Le califat de Abu Bakr As-siddiq**

Après le décès du prophète (saw), certains Ancars avaient suggéré la désignation de deux califes : un Ancar et un Muhajir. Pour préserver la cohésion et l'unité de la communauté naissante, il fallait désigner quelqu'un qui ait une autorité spirituelle à même de faire le consensus. C'est ainsi que Umar Ibn al-Khattab avait dit : « *Par Dieu, nous n'avons pas d'autre issue, pour le bien de la communauté, que d'élire Abu Bakr !* ». Imam As-shafi'i dit à juste titre que « *toute la communauté est unanime quant au choix judicieux de Abu Bakr au califat, car une fois, le messenger de Dieu décédé, il était nécessaire que la communauté choisisse un chef pour diriger ses affaires. A ce titre, on n'a pas trouvé un homme meilleur que Abu Bakr, et c'est à lui qu'on prêta serment.* » Tous le prêtèrent serment d'allégeance. Il prononcera son fameux discours : « *Ô gens ! Leur dit-il. On m'a désigné pour vous gouverner, sans que je sois pour autant le meilleur d'entre vous. Si donc, j'agis de manière parfaite, encouragez-moi ! Si, au contraire, j'agis mal, n'hésitez pas à rectifier mon comportement ! Sachez qu'à mes yeux, l'oppressé d'entre vous sera en position de force jusqu'à ce que je lui restitue ses droits, et que l'oppresseur demeurera en position de faiblesse, jusqu'à ce que je l'oblige à s'acquitter de ses droits d'autrui. Obéissez-moi tant que je me soumettrai aux principes de Dieu et de son prophète. Au cas où je désobéirai à ces principes, vous n'aurez pas à vous soumettre à mes ordres.* » Abu Bakr a contribué non seulement à la propagation de l'islam mais aussi il a montré à l'humanité le système de gouvernance qui peut assurer le bonheur de la création. Nous énumérerons quelques-unes de ses réalisations :

- L'éradication du mouvement insurrectionnel. Certaines tribus ont vu en la mort du prophète (saw), une occasion de ne plus payer la Zakat car, selon eux seul ce dernier a reçu la mission de prélever l'aumône conformément au verset 103 de la sourate 9 « *Prélève de leurs biens une saddaqa par laquelle tu les purifies et tu les bénis et prie pour eux.*

*Ta prière est une quiétude pour eux. »* D'autres se sont déclarés faux prophètes : ce sont Toulayha ha al-Asdi, Al-Aswad al-Ansi, Musaylama al -Khadhdhab, Sajah la Tamimite... Le calife adopta de ripostes fermes et mit fin à ses désordres. Les historiens appellent cette intervention du calife, la guerre d'apostasie.

- L'extension de l'islam sur d'autres contrées. Il fut le premier à inaugurer les conquêtes. Il s'agissait des conquêtes d'âmes et de cœur et de colonialisme.
- L'institution de Bait al-Mail. Selon As-suyuti, on doit à Abu Bakr la création du Trésor public.
- L'institution du système administratif. L'administration fut instituée avec un cachet pour authentifier les messages du calife et des secrétaires pour noter ses directives.
- L'assemblage du Coran en une seule copie. Après la bataille d'al-Yamama, beaucoup de Huffaz (ceux qui avaient mémorisé le Coran) furent tués et la nécessité d'assembler le Coran fut approuvée par les musulmans.

Quant à son degré de foi, nous ne pouvons le décrire qu'à travers ce hadith rapporté par Sulayman ibn Yassir « *Dans le croyant, il ya trois cent soixante qualités. Celui en qui manifeste une de ses qualités entrera au paradis* » " *O toi qui m'est plus cher que mon père et ma mère, y a-t-il une de ses qualités en moi ?* " Il répondit « *elles sont toutes en toi.* » Tel était Abu Bakr qui disait qu'il n'était pas « le meilleur » parmi les musulmans.

## 2. Umar ibn al-Khattab

Il fut désigné par Abu Bakr comme son successeur après que la communauté l'ait prêté serment d'allégeance. Il est le second calife de l'islam de 634 à 644/13-23.

### a) Entre ignorance et guidance

A son enfance, il faisait paître les animaux et plus tard, il s'exercera dans le commerce. Umar était un lutteur à Ukaz. C'était aussi un homme fort, bien musclé et grand de taille. Il était reconnu comme l'un des grands ennemis de l'islam. Il blessa sa sœur quand il apprit que celle-ci s'était convertie à l'islam. Aux temps de l'ignorance, il allait jusqu'à enterrer une de ses filles. Il était si catégorique que l'un des premiers musulmans avait tenu ces propos : « il ne se convertira que si l'âne de Umar se convertit. » Il a été rapporté que sa conversion est due à cette invocation du prophète : « *Seigneur ! Honore l'islam par l'un de ses hommes : Amr ibn Hisham et Umar ibn al-Khattab* ». Umar fut d'un appui très important pour l'islam quand il se convertit. Il a été rapporté que le jour de sa conversion, les musulmans proclamèrent la grandeur de Dieu qui firent trembler les habitants de la Mecque. C'est également le jour de sa conversion que les musulmans ont commencé à prier au regard impuissant de Quraysh. Umar était connu pour son franc-parler. Le Messager d'Allah a dit : « *Chaque fois que Dieu a envoyé un prophète dans une communauté, Il a fait en sorte qu'il y'ait en celle-ci un homme à qui l'on parle. Quant à ma*

*communauté, s'il doit y avoir quelqu'un, ce sera 'Umar. »* L'exemple des versets sur les captifs de Badr, sur le voile des femmes du prophète (saw), sur le choix de la station d'Abraham et aussi lorsque celles-ci ne s'étaient bien comportées avec ce dernier (33/39).

### **b) Le califat de Umar ibn al-Khattab**

*« Celui-là est la clef de voute qui vous protégera de la désunion. Tant qu'il sera parmi vous, il sera comme bien fermée devant toute division. »* Avait dit le prophète (saw). En effet, durant son califat qui a duré plus d'une décennie, jamais les musulmans ne connurent de troubles ni de guerres fratricides. Lorsque Abu Bakr agonisant, avait demandé des conseils à certains compagnons par rapport à la désignation de Umar comme calife, tous ont félicité mais ont aussi souligné sa rigueur. Une fois chef d'Etat, il était reconnu comme celui étant clément à l'égard des justes mais dures à l'égard des injustes. D'ailleurs, n'avait-il pas été surnommé par le prophète (saw) « Al-Farouk », c'est-à-dire celui qui discerne le bien du mal, le juste du faux ? Quelle était alors la politique de Umar ?

C'est sous le califat de Umar que l'islam va prendre des proportions énormes. Quelques territoires occupés : Beyrouth, Amam, Palestine, Irak, Antioche, Jérusalem, ...

La politique économique. Le calife était rigoureux par rapport à la gestion des ressources de l'Etat et pour ce calife, le meilleur moyen est d'éviter le gaspillage des ressources de l'Etat. Il était le premier à donner l'exemple. Il est rapporté qu'ayant accompli le hajj, il demanda à son compagnon de voyage combien ils ont dépensé. Lorsque celui-ci répondit : 16 dirhams. Il répliqua : nous avons trop dépensé.

La politique agricole. Le prophète avait dit que la terre appartient à celui qui le met en valeur. Umar fixait un délai de trois ans pour la mise en valeur des terres.

Le contrôle des gouverneurs et de leurs biens. Umar avait l'habitude de contrôler les gouverneurs par rapport à leur manière de gouverner et il les destituait si un manquait à ses devoirs. Aussi, si un gouverneur s'enrichissait excessivement, il ordonnait que le surplus soit reversé au Trésor public.

Dans le domaine de la justice. Pour le calife, la justice était le pilier de la stabilité de toute société. Une fois, il disait à ses enfants *« j'ai ordonné aux musulmans d'éviter telle ou telle chose, ils ont les yeux braqués sur vous. Si vous ne respectez pas mes ordres et si vous tombez dans la désobéissance, ils en feront de même. Mais si vous obéissez aux lois instaurées, ils en feront de même aussi. Aussi je jure par Dieu que si l'un de vous transgresse la loi, je lui doublerai son châtiment à cause de son lien de parenté avec moi. Maintenant, que celui qui veut enfreindre la loi le fasse, et que celui qui veut la respecter le fasse. »* il passait ses nuits en ronde pour aider ceux qui sont en détresse et écouter les plaintes de la population. Et quand on lui disait de se reposer, il disait *« Si je dors la nuit, je manquerai à mes devoirs vis-à-vis de Dieu, et si je dors le jour, je manquerai à mes devoirs vis-à-vis de mes sujets. »* Umar était un grand homme politique qui a su gérer

les affaires de la communauté pendant plus de dix ans sans qu'il y'ait une fracture sociale. Il fut assassiné un matin quand il était en pleine prière par un Perse Al-Fayruz surnommé Abu Lu'lu'a. Cet assassinat est le début d'une longue crise qui va secouer le califat de Uthman ibn Affan et de Ali ibn Abu Talib.

### 3. Uthman ibn Affan

Après une délibération de trois jours entre Ali ibn Talib et Uthman ibn Affan, ce dernier fut désigné comme celui qui devait présider à la destinée de la communauté des musulmans. Il était déjà âgé de soixante -dix ans. Il fut calife de 644-656/25-35.

Uthman ibn Affan était de la tribu des Banu Umayya, l'une des plus importantes de Quraysh. Il était commerçant de tissus et était très riche. Il était public et d'une grande moralité. Il était doux, conciliant et pondéré.

Il se convertit à l'appel de Abu Bakr. Lorsque les musulmans furent l'objet de persécutions de la part de Quraysh, il émigra avec sa femme Ruqayyah en Abyssinie. Le prophète (saw) a dit : « *Il est le premier à émigrer avec son épouse après Loth.* » Il était aussi généreux. Son soutien financier pour la religion de Dieu fut très important. Il est celui qui a acheté le paradis à deux reprises : en équipant toute l'armée musulmane pour l'expédition de Tabūk et en achetant le puits de Ruma. Il était également très pudique à telle enseigne qu'il ne se mettait jamais entièrement nu même pour prendre sa douche.

#### a) Le califat de Uthman ibn Affan

Le califat fut certainement celui de grandes réalisations mais aussi le début d'une longue période de crise qui conduira à son assassinat. Parmi ses grandes réalisations, nous retenons :

- L'expansion de l'islam en Inde, Chine, Andalousie et les régions de l'Afrique de l'Ouest. C'est la première fois que les musulmans vont constituer une flotte sous les propositions de Mu'awiya ibn Abu Sufian ;
- L'assemblage du Coran en une seule vulgate. Pour éviter les divergences de lecture qui apparaissaient, le Coran fut assemblé en une seule variante et des exemplaires furent envoyés dans les régions et les autres versions furent détruites ;
- Le projet d'agrandissement des mosquées des deux lieux saints (Mecque et Médine).

#### b) Le début d'une grande épreuve

Les crises que va traverser le califat de Uthman ibn Affan peuvent se résumer aux points suivants :

- Le changement socio-économique. La conquête des nouveaux territoires a énormément enrichi les individus et une nouvelle vie de riches a vu jour. Contrairement au second calife qui avait une politique préventive qui préservait l'équilibre social, Uthman ibn Affan avait une politique économique libérale qui a entraîné un enrichissement excessif de certains et un appauvrissement d'autres.

- L'action des ennemis de l'islam. Sous ce climat extrêmement tendu, certaines personnes comme Abdallah ibn Saba ont profité de la situation pour véhiculer certaines idées dans les différentes régions de l'islam surtout par rapport aux différentes nominations et à la notion de légataire légitime ou de successeur testamentaire.

Il fut assiégé par les rebelles pendant quarante jours et assassiné pendant qu'il lisait le Coran.

## 4. Ali ibn Abu Talib

Le califat de Ali ibn Abu Talib a été caractérisé par une série de révoltes, de soulèvements et d'insurrections à son autorité.

### a) De l'enfance à l'Islam

Né en l'an 600, il était le benjamin des quatre enfants de Abu Talib. Sa mère lui avait prénommé Haydar (lion) mais son père changea le nom en Ali. Il a été surnommé Abu Turab par le prophète (saw). Il a reçu l'essentiel de son éducation par ce dernier. Il se convertit à l'âge de dix ans. Il était d'un courage légendaire et d'une forte spiritualité. Sa grande intelligence lui permettait d'assimiler le sens véritable de la religion. Le califat de Ali ibn Abu Talib fut une période de troubles qui ne lui a pas permis de laisser de grandes réalisations.

### b) Le califat de Ali ibn Abu Talib

Son califat dura cinq ans (656-661/35-40). L'assassinat de Uthman ibn Affan fut la pomme de discorde car il fallait sévir contre les commanditaires, mais comment punir alors que d'une part, des milliers de personnes avaient pris part à cet assassinat et que d'autres les coupables œuvraient à déstabiliser le pouvoir ?

Lorsque celui-ci fut désigné calife, il décida de limoger tous les gouverneurs. Celui de Syrie qui était Mu'awiya refusa. Ce qui va intensifier la crise et rendre le châtiment des coupables impossible.

Deux grandes crises ont profondément marqué les musulmans en son temps :

- La bataille du Chameau qui a opposé d'une part Ali ibn Abu Talib et d'autre part la mère des croyantes, A'ichah (ra), Talha et Az-zubayr. Ils ne réclamaient pas

l'autorité politique mais le châtement des auteurs du crime de Uthman ibn Affan. Après cette bataille, la poursuite des auteurs du crime fut confiée au nouveau calife. Seul le gouverneur de Syrie continuait à narguer le pouvoir central.

- La bataille de Siffin qui a opposé l'armée de Ali ibn Abu Talib et celle de Mu'awiya. Cette bataille sera nommée plus tard par les doctes de la religion « Al-fitna al kubra » c'est-à-dire la grande épreuve.

Il sera blessé mortellement par Abd ar-Rahman ibn al-Muljim.

Puisse ALLAH être satisfait d'eux !

### CONCLUSION

L'étude de l'histoire politique de ces grands hommes montre que l'islam ne s'intéresse pas seulement au spirituel mais s'implique grandement dans le temporel. Ces hommes ont laissé un énorme héritage à l'humanité. Si l'on devait oser faire un droit politique comparé avec les divers systèmes démocratiques actuels, l'on constatera que la différence est grande. Comme certains le disent, l'islam n'est pas seulement une religion, il est tout une civilisation.

## Thème 14 : LA MALADIE ET LA MORT

---

### INTRODUCTION

Louange à Allah, Seigneur des créatures, celui qui a créé la maladie comme une absolution de péchés, la mort comme la passerelle entre l'au-delà et le monde actuel. Il a créé la vie et la mort afin de nous éprouver, pour que nous nous dépassions en bonne œuvre. Que sa paix et sa bénédiction se déversent sur le prophète, sa famille, ses valeureux compagnons et sur tous ceux qui auront emboîté leurs pas jusqu'au jour des comptes.

#### I- La maladie

La maladie peut être définie comme un fonctionnement anormal qui met mal à l'aise l'organisme. Elle peut être physique (concerne le corps) ou physiologique (concerne l'âme). Dans les deux cas de maladie, le musulman malade doit avant tout patienter et endurer et chercher les remèdes admis par l'islam.

Le croyant patiente et endure sa maladie car celle-ci est une épreuve. Le prophète disait que tout ce qui atteint un croyant lui procure des bénédictions ; si un bien l'atteint, il loue Allah et cela lui fait des bénédictions et lorsqu'un mal l'atteint il patiente et cela lui fait aussi des bénédictions. Le fidèle musulman ne s'alarme pas de sa maladie car tout vient d'Allah.

Suite à sa patience il doit se soigner car le messager d'Allah nous dit : « *Allah n'a pas fait descendre une maladie sans faire descendre le remède, donc soignez-vous* » ibn Madja et âkim. Autant il est recommandé au musulman de se soigner, il lui est recommandé d'utiliser les moyens admis par l'islam comme le traitement médical dans les formations sanitaires ou traditionnelles avec les plantes ou encore avec la médecine prophétique dans le traitement des maladies supranaturelles comme la sorcellerie, les djines et le mauvais œil. Le malade musulman doit s'éloigner au maximum des médicaments liés à l'alcool, la viande de porc, les traitements liés au maraboutage, charlatantisme, les bénédictions des pasteurs protestants et tout autre remède qui contredit le tawhid. Au-delà des traitements licites, si la maladie s'aggrave, les accompagnants ou les assistants du malade doivent l'enseigner et lui recommander le tahlil car Mouhammad (saw) dit : « *Celui dont les dernières paroles sont : Lâ ilâha illal lâh entrera au paradis.* » et patienter car l'épreuve de la mort sur les vivants est incommensurable.

## II- LA MORT

Lorsqu'un musulman vient à mourir, il n'appartient pas à ses proches de proférer des blasphèmes mais de dire des paroles dignes de foi et d'endurance. Il faut noter qu'il est permis de verser des larmes sans cris ni lamentations. Le mort musulman doit être préparé selon le rite funèbre islamique et l'honneur revient aux proches parents et aux dignes de paroles de la communauté. La toilette mortuaire et l'ensevelissement doit faire l'objet d'un cours. Il appartient à l'encadreur de faire une brève explication selon le niveau des apprenants. Quant à la prière funèbre, elle est composée de 4 takbir sans roukou ni soudjoud. Au 1<sup>er</sup> takbir on recite la fatiha, au 2<sup>e</sup> la salate ibrahimiya, au 3<sup>e</sup> des invocations sur le mort, au 4<sup>e</sup> des invocations pour les vivants et morts musulmans et on lance le salam.

NB : Nous recommandons pour les démonstrations de la toilette mortuaire, d'ensevelissement, la prière et l'enterrement, l'encadreur d'utiliser une poupée.

Concernant les funérailles, le messager d'Allah (saw) a recommandé de prier pour le mort et pour sa famille orpheline et a mis en garde contre les innovations comme nous constatons les fêtes funéraires de nos jours.

## CONCLUSION

La maladie est une épreuve et la mort, une porte pour bénéficier des récompenses de l'au-delà. Parlant de la mort, le prophète (saw) disait qu'elle suffit comme avertissement pour tout le monde. La mort renouvelle notre interrogation sur le sens de notre vie et la réponse est d'adorer Allah le Très Haut sans rien Lui associer.

## **Thème 15 : LA GESTION ASSOCIATIVE**

---

### **INTRODUCTION**

La mauvaise gestion est bien souvent la cause de l'insuccès de nos organisations. Au-delà de l'insuffisance des ressources humaines, matérielles et financières qui constitue une préoccupation pour toute organisation, le manque de performance dans les associations tire aussi son origine dans la légèreté avec laquelle les objectifs sont définis, la négligence avec laquelle les activités sont planifiées, le manque de sérieux avec lequel les moyens et les responsabilités sont définis, etc.

La mauvaise gestion n'est pas seulement imputable à ces aspects pratiques. Elle est à rechercher également dans le faible poids moral et spirituel des gestionnaires.

Dès lors, il apparaît qu'une bonne administration des ressources passe nécessairement par la qualité de la méthode mise en place, mais également et surtout, par la pureté morale et spirituelle des leaders. Avant de revenir à ces aspects spirituels et pratiques nécessaires pour une bonne gestion associative, il conviendrait de s'essayer à la définition de la gestion associative.

### **I - QU'EST CE QUE LA GESTION ASSOCIATIVE ?**

La gestion associative peut être appréhendée comme l'acte de gouverner et d'administrer les ressources humaines, matérielles et financières d'une entité organisée.

La gestion, science des choix et de l'action, mais aussi art, consiste à conduire une organisation en utilisant de nombreuses techniques et démarches pour aider à la prise de décisions.

Gérer c'est donc pour le manager, savoir rechercher les meilleures stratégies, savoir combiner les informations nécessaires et utiles en vue d'une administration plus rigoureuse, plus rationnelle et plus coordonnée des ressources de son organisation.

La tâche du gestionnaire consiste à user de son habileté et de sa force de raisonnement pour conduire l'organisation vers plus de performance, à travers une meilleure planification, une utilisation judicieuse des ressources disponibles, un bon suivi-évaluation des actions pour permettre à l'organisation de réaliser l'efficacité, l'efficience et l'économie.

Dans le cas d'une organisation islamique, le manager devra être un homme techniquement compétent ayant une bonne spiritualité.

### **II - DES QUALITES DE BON GESTIONNAIRE**

#### **1 - Au plan moral et Spirituel**

Du point de vue de l'Islam, tout poste de responsabilité confiée à un humain est un dépôt de Dieu. En tant que dépôt, il doit faire l'objet d'une grande attention et devra par conséquent être confié à un manager conscient de son importance.

Le leader musulman devra ainsi avoir plusieurs qualités dont les suivantes :

### **La foi sincère**

Avoir une foi sincère pour le gestionnaire, c'est rechercher à travers ses paroles, ses œuvres et son combat la face de Dieu et rechercher son agrément et sa bonne récompense sans mêler cela avec l'intention d'obtenir quelques privilèges, honneur ou célébrité.

La foi sincère permet au responsable de mesurer toute l'importance de sa mission et de gérer tout en étant imprégné de la crainte de Dieu. Le dirigeant sincère est honnête dans ses relations avec Dieu, avec lui-même et avec autrui.

A propos de la sincérité dans la gestion, le messager avertit : « *Tout homme à qui Dieu a confié la gestion des intérêts d'un groupe, s'il meurt alors qu'il trompe ses administrés, Dieu lui interdit le Paradis* »

### **L'adoration parfaite**

La foi est une attestation par la langue, une acceptation par le cœur et une action par les membres, disait le Messager. Que vaut alors une foi qui n'est pas étayée par des actes d'adoration ?

Le leader musulman doit être un homme vertueux qui manifeste son adhésion au message de l'Islam par le strict respect des prescriptions en matière d'adoration.

### **Le bon comportement**

« *Le comportement du messager était le Coran* », avait affirmé son épouse Aïcha. Cela révèle que lorsqu'on a la prétention d'être à la tête des musulmans, on a le devoir de puiser son comportement aux sources des qualités morales du prophète, à savoir être véridique, être patient, être persévérant, être compatissant, être honnête .... Prêcher par le comportement et surtout le bon est important. « *En vérité, vous avez dans le messager de Dieu, un beau modèle* » Coran 33/21.

### **Le respect de l'éthique islamique**

Le gestionnaire n'est pas à l'abri du respect de l'éthique islamique. Tout gestionnaire qui sort de ce que la Chariyah a enjoint, n'est plus digne d'être suivi. Le Calife Aboubakr, à son installation disait à ses contemporains : « *Obéissez-moi tant que j'obéis à Allah ! Mais si je désobéis à Allah et à son Messager, vous ne me devez aucunement obéissance* ».

## **2 - Au plan pratique**

Pour réussir sa mission, le responsable musulman doit au plan pratique avoir les qualités suivantes :

## **Avoir une bonne culture islamique**

Il s'agira d'avoir une bonne connaissance de sa religion, notamment les actes d'adoration, les problèmes de la communauté, l'environnement de la da'awa, l'histoire et l'évolution de l'Islam, les défis majeurs de la Oummah, etc.

## **Avoir une bonne culture générale**

Le leader musulman doit avoir :

- une bonne connaissance de son organisation, notamment ses missions, buts, objectifs pour rester fidèle et conforme à la ligne de conduite tracée ;
- une bonne connaissance de son domaine d'activités. Il doit notamment être un cadre compétent, exemplaire et honnête ;
- une bonne connaissance de son environnement, notamment un intérêt marqué pour les questions de sa société, pour les questions d'actualité, etc.

## **Savoir gérer le temps**

Le temps, c'est de l'argent a-t-on coutume de dire. Pour nous musulmans, le temps, c'est la vie, car le temps perdu ne revient plus jamais.

Conscient de cela, le gestionnaire doit accorder une place de choix à la gestion du temps ; Il doit notamment être ponctuel ; avoir un emploi du temps ; respecter et honorer ses engagements et rendez-vous aux moment convenus ; apprendre à profiter du temps en faisant plusieurs choses à la fois.

## **Être utile aux autres**

Le leader doit être assez disponible pour être utile à son organisation. Tout responsable qui n'entoure pas ses administrés de sa protection bienveillante ne goûtera jamais l'odeur du paradis a dit le messager de Dieu. Le responsable est « *le serviteur de la djama'a* » a aussi dit le prophète.

Le leader est avant tout un guide pour la communauté, un exemple pour les membres et l'arbitre qui devra donner à chacun ses droits tout en faisant respecter les devoirs de tous.

## **Être ordonné dans ses affaires**

Le responsable musulman doit être un homme ordonné et bien organisé. Être organisé, c'est accomplir ses devoirs au jour le jour sans les retarder ; c'est donner à toute tâche le temps qui lui est nécessaire. C'est aussi, avant toute action, définir des objectifs clairs, arrêter un programme précis, assigner des responsabilités, définir un chronogramme de travail et évaluer la mise en œuvre de toute action.

Pour être ordonné dans ses affaires, le leader musulman doit avoir une bonne connaissance des méthodes et techniques de gestion des ressources humaines, matérielles et financières. La bonne méthode permet l'atteinte des résultats avec efficacité, efficience et économie.

### III - METHODOLOGIE D'UNE BONNE GESTION DES RESSOURCES

Plusieurs recettes sont généralement proposées pour la gestion au quotidien des problèmes qui se posent aux organisations. Si la spécificité des organisations et la nature des problèmes ne facilitent pas l'adoption d'un plan standard pour une gestion des ressources, on s'accorde cependant sur les étapes suivantes, jugées essentielles.

#### 1 - L'identification des problèmes et la définition des besoins

Avoir une bonne connaissance de l'organisation, notamment ses missions, buts, ses textes, sa date de création, sa structuration, son implantation, etc. permet d'identifier ses problèmes et de déterminer ses besoins.

En outre, il faut connaître de l'organisation, tout ce qu'il faut pour combler les insuffisances, les insatisfactions et les souhaits formulés dans la phase d'identification des problèmes.

#### 2 - La définition des objectifs annuels

Elle consiste à déterminer les résultats annuels à atteindre par l'équipe. Fixer l'objectif, c'est avoir la ferme intention de transformer nos besoins en réalités. L'objectif est un résultat désiré qui est clair, précis, sans équivoque, sans ambiguïté, contrôlable, utile, utilisable, réaliste et réalisable. Il ne faut pas confondre missions, buts et objectifs.

#### 3 - La détermination des programmes et activités

Une fois les objectifs définis, il faut élaborer des programmes par regroupement d'activités pour concourir à leur réalisation.

**Le programme** est un ensemble cohérent d'activités ou de projets qui visent à produire un résultat pour répondre à des besoins exprimés.

**L'activité** est la combinaison et l'utilisation des ressources pour réaliser des objectifs d'un programme.

#### 4- La détermination des moyens et chronogramme de réalisation des tâches

Il s'agit :

-de définir les moyens humains et matériels en quantité et en qualité pour assurer la mise en œuvre des programmes (Qui organise ? Avec quels moyens ?) ;

-d'assigner des responsabilités claires à l'ensemble des acteurs dans le cadre des activités à réaliser (Qui fait quoi exactement ?) ;

-d'élaborer un chronogramme de réalisation des activités prévues (Quelles sont les échéances ?).

En d'autres termes, il s'agit pour le responsable d'élaborer un guide des tâches :

## 5 - L'élaboration du budget

Quelles seront les ressources disponibles ? A quelles dépenses seront-elles employées ? La réponse à ces questions permet d'élaborer un budget.

Le budget est un état prévisionnel de recettes et de dépenses devant découler de la mise en œuvre du programme arrêté. Les prévisions de dépenses ne doivent pas être supérieures aux recettes attendues ou mobilisables.

## 6 - La mise en œuvre des activités

La mise en œuvre des activités doit se faire conformément au chronogramme établi et sous la supervision des responsables désignés à cet effet.

Pour chaque activité il faut dans la phase de déroulement s'assurer que les locaux sont aménagés pour les travaux, que les acteurs sont ceux conviés, que les activités se tiennent conformément au programme établi, que les moyens sont mis à la disposition des responsables de tâches.

Les responsables doivent dans cette phase :

### **savoir gérer avec souplesse :**

- le matériel en panne ;
- la fatigue des participants ;
- les crises et les conflits ;
- les intervenants hors sujet ;
- les désirs de modifier le programme.

### **pouvoir gérer avec rigueur :**

- l'atteinte des résultats
- le respect de l'ordre du jour ou le respect de la ligne ;
- la gestion du temps ;
- la gestion du Budget.

## 7 - Le suivi évaluation et le bilan des activités

### **Le suivi évaluation**

Le suivi évaluation consiste à rapprocher les activités réalisées de celles prévues en vue d'apporter les aménagements et les corrections nécessaires. Il se fait pendant que l'activité se déroule et est assuré tant par les responsables de tâches que par le premier responsable de l'organisation. Le suivi-évaluation peut conduire à l'élaboration d'un bilan à mi-parcours.

## **Le bilan global**

Le bilan ou l'évaluation intervient à la fin d'une activité ou d'un mandat. Il permet d'apprécier le résultat obtenu en le rapprochant de l'objectif de départ.

Le bilan global doit faire apparaître dans ses grandes lignes les objectifs visés, les programmes définis pour l'atteinte des objectifs, le compte rendu des activités réalisées, le bilan financier et le bilan moral (acquis, insuffisances et perspectives).

## **CONCLUSION**

La finalité d'une bonne organisation du travail, c'est l'atteinte des objectifs visés avec efficience et efficacité. L'efficience, c'est l'optimisation des performances par rapport aux moyens disponibles. L'efficacité mesure l'atteinte des objectifs. C'est le rapport entre les objectifs visés et objectifs atteints.

La bonne organisation rend ainsi le groupe fertile, dynamique et efficace. De plus, elle lui permet d'atteindre ses objectifs avec le moins de contraintes et de gaspillage possible.

## **Thème 16 : LA PRIERE : IMPORTANCE, TYPES, REGROUPEMENT ET REDUCTION**

---

### **A- IMPORTANCE DE LA PRIERE**

La prière constitue le 2<sup>e</sup> pilier de l'islam. Elle occupe une place privilégiée dans la vie du croyant au regard de deux éléments principaux : Elle a été rendue obligatoire lors de l'ascension nocturne du prophète et elle constitue également le tout premier acte visible qui distingue le croyant du non croyant. La prière procure au croyant bon nombre d'avantages tant sur le plan spirituel que sur le plan social.

### **I- IMPORTANCE SPIRITUELLE**

#### **1) La culture de la proximité avec Allah**

L'exécution correcte des différents piliers est une condition sine qua none pour se rapprocher de Dieu. Le serviteur qui prie communique avec son Seigneur et par là il aboutit à l'établissement d'un lien vertical solide entre le serviteur et son Seigneur.

Selon Abou Hourayra (RA) l'envoyé de Dieu (saw) a dit : « *Le Très Haut a dit : Quiconque est l'ennemi d'un ami à Moi, je déclare la guerre contre lui. Mon serviteur ne s'approche pas de Moi pour une chose pure à Moi que ce que je lui ai imposé ...* » Boukhari

#### **2) Conditions d'acceptation des œuvres du croyant**

Dans un hadith, le prophète (saw) nous informe que la première chose à propos de laquelle l'homme sera interrogé le jour dernier parmi ses œuvres, c'est la prière. Si elle a été bien faite elle récoltera le succès. Mais si elle a été mal faite les autres œuvres n'auront aucune valeur. A travers ce hadith, nous apercevons directement le rôle de la prière dans l'obtention du salut le jour dernier.

#### **3) La préservation de la turpitude et du blâmable**

Une prière exécutée correctement permet au croyant de se départir des actes blâmables et des turpitudes. En témoigne la S29V45 « *Et accomplis la prière. En vérité la prière préserve de la turpitude et du blâmable* ».

#### **4) La procuration de la quiétude au croyant**

Prier avec humilité procure de la quiétude à l'âme et l'écarte du stress et de l'inquiétude. Dieu exalté soit-il dit : « *L'homme a été instable (très inquiet). Quand le malheur le touche il est abattu ; et quand le bonheur le touche ; il est grand refuseur, sauf ceux qui prient et persévèrent dans la prière.* » S68V20-24

#### **5) La purification des péchés**

La prière purifie le musulman de toutes les souillures. Il a été rapporté que le messager de Dieu a dit à ses compagnons : « *Si l'un de vous avait une rivière devant sa porte et qu'il s'y lavait cinq fois par jour, penseriez-vous que quelques-unes de ses souillures subsistent ? Ceci ne laissera aucune souillure sur lui répondirent-ils. Il en est de même pour les cinq prières ; leur dit-il. Grâce à elles, Dieu efface les péchés que l'homme avait commis.* » Mouslim

## **II- IMPORTANCE SOCIALE**

Signalons que pour bénéficier de l'importance sociale de la prière, il faut qu'elle soit exécutée en communauté.

### **1- Le renforcement de la fraternité**

Prier en groupe permet aux croyants de mieux se fraterniser car en étant chaque fois ensemble à la mosquée, les croyants peuvent mieux se faire connaissance, mieux s'enquérir des nouvelles des uns et des autres et s'entraider au besoin.

### **2- la culture de l'humilité et le brassage entre les ethnies et les peuples**

Prier en groupe met les croyants sur le même pied d'égalité en ce sens que les riches côtoient les pauvres, les puissants côtoient les faibles, les grands côtoient les petits, les blancs côtoient les noirs... dans les rangs à la mosquée. Ceci est un signe qui montre que Dieu se préoccupe plus de l'état des cœurs des croyants que de leur différence physique. La prière va donc au-delà des barrières artificielles. Au regard de tout cela, il est opportun pour tout croyant qui veut mériter la miséricorde de son seigneur, de s'attacher à la prière conformément au Coran et à la Sunnadu prophète (saw).

## **B- TYPES DE PPRIERES**

### **I- LES PRIERES OBLIGATOIRES**

Ce sont des prières dont le croyant est tenu d'accomplir obligatoirement de façon quotidienne.

Ces prières sont :

- La prière de midi (Zouhr) : elle comporte 4 rakats
- La prière de l'après midi (Asr) : elle comporte aussi 4 rakats
- La prière du coucher du soleil (Maghrib) : c'est une prière de 3 rakats
- La prière du soir (Ichaï) : elle comporte également 4 rakats
- La prière du matin (Soubh) : c'est une prière de 2 rakats

### **II-LES PRIERES RECOMMANDEES OU 'SOUNNA''**

Elle comporte de degrés différents. Une partie d'entre elles sont fortement recommandées.

Ce sont :

- La prière de vendredi
- La prière de l'Aube (fajr)
- La prière du Witr
- La prière des 2 fêtes
- La prière de l'éclipse
- La prière de la demande de pluie

D'autres prières sont également recommandées mais à un degré moindre. Ce sont :

- La prière de la Tahajoud (pendant la nuit)
- La prière des Tarawih
- La prière de Ad'duha (matinée)
- La prière après chaque ablution
- Les prières appelées prières continuelles liées aux prières obligatoires

### **II- LES PRIERES NAWAFILS OU SUREROGATOIRES**

Ce sont des prières qu'on exécute jour et nuit en dehors des prières recommandées. 2 ou 4rakates avant et après zouhr, 2 ou 4 rakates avant asr, 2 rakates après magrib, 2 ou 4 rakates avant icha, 2 rakates après icha.

## **C- REGROUPEMENT ET REDUCTION**

### **I- REGROUPEMENT**

Le musulman est autorisé à regrouper les prières dans certains cas :

-Lorsqu'on est à Arafat (pendant le hadj)

-En cas de maladie

-En cas d'intempéries

Procédure : On peut regrouper la prière de zouhr et celle de asr en avançant celle de asr pour l'exécuter au début de l'heure de zouhr ou en retardant zouhr pour l'exécuter au début de l'heure de asr. On peut aussi faire de même pour magrib et icha. Le regroupement est autorisé toute fois qu'on est en face de certaines difficultés. Dans la vie courante, le musulman peut s'exposer à des cas de force majeure, tels que la crainte pour sa vie, sa dignité ou ses biens qui l'autorise à regrouper ses prières. On rapporte que le messenger de Dieu sans être en voyage et sans motif de pluie avait réuni des prières.

### **II- REDUCTION OU RACCOURCISSEMENT**

Il est à noter que le raccourcissement concerne uniquement les prières de 4 rakates. Les prières de magrib et de soubh ne sont pas concernées par la réduction. Il consiste à réduire ces prières à 2 rakates accomplies chacune avec fatiha et une sourate. La réduction est une prescription divine. Dieu dit précise n'a été donnée par le prophète pour le raccourcissement. Mais les oulémas ont évalué les distances pour lesquelles le prophète a raccourci ses prières. Elles atteignaient approximativement 80km. La réduction commence quand on quitte la localité dans laquelle on se trouve et on cesse de le faire à son retour au point où on avait commencé la réduction. Quand on arrive dans la localité dans laquelle on se rend, on complète la prière si on compte séjourner 4 jours et plu: « *quand vous êtes en voyage il vous est permis d'écourter la prière* » S4V10. Durant sa vie, le prophète (saw) avait l'habitude de la pratiquer ainsi que ses compagnons. Aucune distance s car cette résidence calme son esprit et dissipe le malaise et les préoccupations du voyageur. Mais si on n'a pas l'intention d'y rester ou si la durée du séjour est imprécise on peut écourter les prières quel que soit le nombre de jours.

NB : Si le voyageur prit derrière un imam, il ne va pas écourter sa prière. Mais le voyageur peut écourter sa prière s'il est lui-même l'imam.

## **Thème 17 : LES PRIERES CIRCONSTANCIELLES ET LA REPARATION DE LA PRIERE**

---

Ce sont des prières que le prophète (SAW) a recommandées à certaines situations. Ce sont :

### **1- La prière de vendredi**

Elle est instituée dans le but de créer un cadre de rencontre hebdomadaire pour les croyants afin de leur donner des informations par rapport à leur vie spirituelle et à leur vie mondaine. Elle est obligatoire pour tout croyant excepté l'esclave, la femme, l'enfant, le malade et le voyageur. Le prophète (SAW) dit : « *Quiconque croit en Dieu et au jour du jugement dernier doit accomplir la prière de vendredi hormis le voyageur, la femme, l'enfant, et l'esclave* » C'est une prière qui s'accomplit à deux rakats précédées d'un sermon.

Quelques recommandations sont faites sur la prière de vendredi, ce sont :

- Aller tôt à la mosquée avant l'arrivée de l'imam ;
- Se laver avant de se rendre à la mosquée ;
- Porter ses beaux habits ;
- Cesser de parler et de s'amuser lors du sermon ;
- Ne pas séparer deux personnes assises ou de les enjamber ;
- Lire la sourate Khaf le jour ou la veille du vendredi ;
- Saluer ou prier beaucoup sur le prophète ;
- Faire 4 rakats avant et après la prière ;
- Faire légèrement 2 rakats si l'on arrive trouver que l'imam prononce le sermon ;
- Invoquer beaucoup Allah la journée de vendredi ;
- Cesser toute transaction dès qu'on appelle pour annoncer l'arrivée de l'imam ;

### **2- La prière des deux fêtes**

Ces 2 prières sont très recommandées pour tout croyant sauf en cas d'empêchement majeur.

Ce sont des prières de 2 rakats qu'on accomplit derrière l'imam. Quelques recommandations

- : - Se laver, se parfumer et porter ses beaux habits ;
- Déjeuner avant de se rendre à la prière quand il s'agit de l'Aid EL Fitr, mais à l'Aid du sacrifice, il est souhaitable de ne manger qu'au retour ;
- Changer de chemin pour revenir chez soi après la prière ;
- Pour l'Aid du sacrifice, exécuter la prière un peu tôt pour permettre aux gens de s'occuper du sacrifice. Mais pour l'Aid El fitr, retarder un peu la prière ;
- Louer beaucoup Dieu.

### **3- Prière de l'éclipse solaire et lunaire**

C'est une prière également très recommandée pour tous les croyants. Elle commence dès l'éclipse de l'un des deux astres jusqu'à sa réapparition. On l'accomplit avec deux rakats, en raison de deux inclinaisons et deux relèvements chacune. La récitation du coran y est très prolongée.

### **4- Prière de demande de pluie**

C'est aussi une prière recommandée. Elle consiste à implorer Dieu en période de sécheresse d'accorder de la pluie par la prière, l'invocation, la demande de pardon. L'imam se rend au lieu de la prière et fait deux rakats avec les fidèles. Il prononce 7 fois Allahou Akbar à la première rakat et à la deuxième rakat 5 fois comme à la prière de l'Aïd. Après la prière, il prononce un discours en faisant face aux assistants ou il abonde en demande le pardon. Puis il invoque Dieu et l'assistance répond, Amin.

Enfin, se tournant vers la Kaaba, l'imam met son manteau, sens dessus dessous, le côté gauche mis à droite, et le côté droit mis à gauche. Les assistants font de même. Tous adressent à Dieu des prières et se retirent.

Parmi les prières recommandées, on peut également citer la prière de besoin que le fidèle accomplit lorsqu'il ressent un besoin. C'est une prière de 2 rakats à l'issue de laquelle le fidèle exprime son besoin.

## **I- CORRECTION DE LA PRIERE**

Les oublis dans la prière se réparent selon que l'acte à réparer est soit obligatoire, soit surrogatoire (sounnat) ou soit méritoire. En outre, selon qu'il s'agit d'une prière obligatoire ou surrogatoire, il y a aussi des nuances dans la réparation des mêmes actes

### **A- Le cas des prières obligatoires**

#### **1- Le rappel des différents actes de la prière**

- **Les actes obligatoires de la prière sont** : l'intention, la station debout, le premier takbir

(Allâhou Akbarou) au tout début de la prière, la récitation de la Fâtiha, la gèneuflexion (roukou), le redressement après le roukou, la prosternation (soudjoud), le relèvement après le soudjoud, la pause qu'il faut marquer après les différentes positions, dire assalamou aleikoum, le recueillement et le respect de l'ordre des actes ;

- **Les actes surrogatoires sont** : la récitation d'une autre sourate en plus de la fatihat, la récitation à voix basse ou haute, les autres takbirs à chaque changement de position, les invocations pendant les roukous et les soudjouds, dire sami-al lâhou liman hamidahou, le rabbana wa lakal hamdou, la Tachahoud, prier pour le Prophète dans la Tachahoud final ;
- **Les actes méritoires sont** : l'invocation au début de la prière, l'ouverture de la prière, l'invocation après le redressement du roukou, l'invocation entre les soudjoud, dire Amin après la fatihat, etc.

## 2- La réparation proprement dite

### a) La réparation des actes obligatoires

L'omission d'un acte obligatoire de la prière invalide ladite prière. Alors la réparation d'un acte obligatoire omis consiste à refaire cet acte. Mais, il existe des variantes suivant les différents actes :

- Une prière sans **intention** est nulle et doit être reprise. Mais, formuler l'intention ne signifie pas prononcer des phrases. L'intention est la ferme détermination et la motivation que l'on a pour accomplir la prière.
- L'oubli du **takbir al ihram** entraîne la reprise de la prière.
- Si on omet la **sourate Fâtiha** dans une prière et qu'on se rappelle avant le roukou, on reprend la récitation suivie au besoin d'une sourate. Par contre si l'on ne s'en rappelle qu'après le roukou, on poursuit la prière tout en annulant la rakate où la Fâtiha était omise. On accomplira une autre rakate à sa place.

*Dans tous les cas, on fera deux soudjoud réparateurs après le salam (salut final).*

- Quand on se rappelle de l'omission d'un **roukou** au moment où l'on s'engage à faire le soudjoud, on revient à la position debout et on récite de nouveau quelques versets au besoin, puis on fait le roukou et on poursuit la prière. Si l'on s'en rappelle qu'après avoir exécuté le soudjoud, on poursuit la prière en annulant la rakate entachée et on accomplira une rakate à sa place.

*Dans tous les deux cas, on doit faire deux soudjouds réparateurs après le salut final.*

- Si on oublie un **soudjoud** et qu'on se rappelle dans la position debout de la rakate suivante avant le roukou, on se prosterne immédiatement pour faire le soudjoud manquant. Si l'on ne se rappelle qu'après le roukou de la rakate suivante, on continue la prière et on accomplit une rakate de remplacement.

- Si l'oubli du soudjoud porte sur la deuxième ou la quatrième rakate d'une prière et qu'on se rappelle dans la position assise, on se prosterne immédiatement dès qu'on y prend conscience. *Dans ces trois situations, on fait deux soudjouds d'oubli après le salam.*

En outre, si l'on ne se souvient de l'omission d'un acte obligatoire qu'après avoir quitté le lieu de la prière ou après s'être détourné de la quibla, on reprend la prière entièrement.

- Si on accomplit un *surnombre de rakates*, on fait deux soudjoud réparateurs après le salut final. Mais si l'on double le nombre de rakates d'une prière, celle-ci s'annule ;

- Quand on s'apprête à *se lever après le soudjoud* de la deuxième rakate d'une prière de trois ou quatre rakate et qu'on se souvient de la position assise on se rassoit si les mains et les genoux n'ont pas quitté le sol, on poursuit la prière et après le salut final, on fait deux prosternations.

- Si on *doute ou oublie le salam*, on le prononce dès qu'on se rappelle étant toujours sur la place et sans se détourner de la quibla. On n'a pas pour cela de soudjoud réparateurs à faire.

### **b) La réparation des actes surrogatoires**

D'une manière générale, l'omission d'un acte obligatoire se répare en réitérant l'acte et en faisant deux soudjoud après le salut final. Par contre, la réparation d'un acte surrogatoire omis n'exige pas qu'on accomplisse de nouveau cet acte mais il suffit d'accomplir deux soudjoud avant.

Ainsi, une omission des actes tels que la récitation d'une sourate après la Fâtiha, la position assise pour réciter les Tachahoud, les douas du roukou et du soudjoud, la récitation à voix basse ou haute, est corrigée par deux soudjoud avant le salut final.

En cas d'ajout de ces actes, la correction est par deux soudjoud après le salut final.

### **c- La réparation des actes méritoires.**

L'oubli des actes méritoires de la prière n'affecte nullement la validité de la prière. Par conséquent on n'est pas tenu de corriger l'omission d'un acte méritoire.

### **d- Les prosternations réparatrices**

Lorsqu'elles doivent être accomplies avant le salut final, aussitôt après les Tachahoud, on se prosterne directement pour les accomplir et ensuite on récite de nouveau les Tachahoud et on prononce le salam.

Si elles doivent être accomplies après le salut final ; après avoir prononcé le salam, on accomplit immédiatement deux soudjoud et on récite de nouveau les Tachahouds (si l'on veut) et on prononce le salam.

Quand on oublie les soudjoud réparateurs qui doivent être fait avant le salam et qu'on s'en souvient après le salam, on les accomplit si on n'a pas encore quitté le lieu de la prière ou s'être détourné de la quibla. Mais si l'oubli porte sur les soudjoud réparateur d'après le salam, on les accomplit dès qu'on s'en souvient quelques soit le temps qui se serait écoulé.

## **B- Le cas des prières nawafil**

L'oubli dans la prière surérogatoire est comme dans la prière obligatoire, sauf dans six cas : *la fâtiha, la sourate, la récitation à voix basse, la récitation à haute voix, l'augmentation d'une Rakate, et l'oubli de quelques obligations divines.*

### **1- La fâtiha**

Celui qui oublie la fatiha dans la prière surérogatoire et s'en souvient après l'inclination, continue sa prière et se prosterne avant le salut final, contrairement à ce qui se fait dans la prière d'obligation divine, où on ne tient pas compte de cette rakate et on en ajoute une autre en se prosternant après comme dans le cas de celui qui oublie la prosternation.

### **2- La récitation d'une sourate, voix haute et voix basse**

Celui qui oublie la Sourate ou la lecture à haute voix ou à basse voix dans la prière surérogatoire, et s'en souvient après l'inclinaison, continue sa prière et ne doit pas de prosternation, contrairement à ce qui se fait dans la prière d'obligation divine.

### **3- L'augmentation d'une rakate**

Celui qui se lève pour une troisième inclinaison dans la prière surérogatoire, et se rappelle être en faute avant de s'incliner, doit revenir à la position assise et faire deux prosternations après le salut final. S'il se rappelle avoir fait un ajout après la troisième inclinaison, il doit continuer sa prière et faire une quatrième Rakâte et se prosterner après le salut final, contrairement à ce qui se fait dans la prière d'obligation divine, car dans celle-ci il, doit revenir à sa prière et se prosterner après le salut final.

#### **4- L'oubli d'actes obligatoires**

Celui qui oublie un acte obligatoire dans la prière surérogatoire, comme l'inclination ou la prosternation, et ne s'en souvient qu'après le salut final et longtemps après, n'a pas à refaire sa prière ; contrairement à la prière d'obligation divine ou la réparation ou reprise reste exigée.

## **II- LA PRIERE EN GROUPE**

La prière en groupe est une obligation pour les musulmans et facultative pour les musulmanes.

Sachant l'immense miséricorde du Prophète Mohammad (saw), il méprise avec la dernière énergie les hommes qui négligent la prière en groupe dans cet authentique hadith : *« J'ai failli ordonner d'annoncer l'appel à la prière pour qu'elle soit accomplie, puis ordonner à une personne de présider la prière (à ma place), pour ensuite, partir avec des gens qui transporteront des fagots de bois vers ceux qui n'assistent pas à la prière (en groupe à la mosquée), et brûler sur eux leurs maisons ».* (Rapporté par Bukhâry et Muslim).

Parcourrons quelques mérites de la prière en commun à travers quelques dires de notre Bien aimé Mohammed (saw).

On se rappelle du refus d'accorder même à l'aveugle la permission de prier à la maison. *« Ô Messenger d'Allah ! Je n'ai personne pour me conduire à la mosquée ».* Le Messenger d'Allah (SAW) l'autorisa à prier chez lui. Lorsqu'il se retourna, le Prophète l'appela et lui dit : *« Entends-tu l'appel à la prière ? Il répondit par l'affirmative, alors le Prophète lui rétorqua : « réponds-y donc ».* (Rapporté par Muslim).

### **1- Les mérites de la prière en groupe**

Une récompense décuplée, élévation en degré et effacement des fautes. Le Prophète (SAW) a dit : *« la prière de l'homme en groupe détient vingt-cinq fois plus de mérite que lorsqu'il prie (seul) chez lui ou dans son marché, et ce parce que, lorsqu'il fait soigneusement ses ablutions, et sort ensuite pour aller à la mosquée, ne sortant que pour la prière, de tous les pas qu'il fait, l'un l'élève d'un degré, et l'autre le décharge d'une faute. Une fois qu'il a accompli sa prière, les anges ne cessent de prier pour lui tant qu'il est dans son lieu de prière, et aussi longtemps qu'il ne rompt pas ses ablutions. Ils disent : « Ô*

*Seigneur ! Bénis-le. Ô Seigneur ! Accorde-lui Ta miséricorde ».* Tant qu'il attendra la prière suivante, il sera en prière ». (Rapporté par Bukhâry et Muslim).

## 2. L'expiation des péchés.

« Celui qui fait soigneusement ses ablutions (en n'oubliant aucune partie des membres à laver), et marche, ensuite, vers son lieu de prière prescrite pour accomplir sa prière en compagnie de l'imam, tous ses péchés seront pardonnés ». (Rapporté par Ibnu Khuzàïma).

## 3. Un désaveu de l'enfer et de l'hypocrisie.

Le Prophète (SAW) a dit : « Celui qui prie quarante jours en groupe pour Allah, en parvenant à avoir le premier « Allahu Akbar » de l'imam (takbîrah), Allah lui accordera deux désaveux : le désaveu de l'enfer, et le désaveu de l'hypocrisie ». (Rapporté par Tirmidhî).

## 4. La voie de la bonne direction.

Ibnou Mass'ud a dit : « Celui qui serait heureux de rencontrer demain, Allah le Très-Haut en étant musulman, qu'il soit assidu à ses prières, quel que soit l'endroit d'où on y appelle. Allah a, en effet, prescrit à votre Prophète (SAW), les voies de la bonne direction, et ses prières en font partie. Si jamais vous priez dans vos maisons comme le fait cet individu qui a manqué à l'appel, alors vous avez délaissé la tradition (sunna) de votre Prophète (SAW) et si vous la délaissez, alors vous tomberez dans l'égarement. Certes, tu ne voyais personne d'entre nous manquer la prière en groupe, sauf une personne hypocrite à l'hypocrisie évidente. C'est ainsi que l'homme (malade) était porté par deux hommes, pour être conduit à la prière jusqu'à ce qu'il se place dans le rang des prieurs ». (Rapporté par Muslim).

## 5- Cas particulier de la prière du soir et de l'aube en groupe.

Le Prophète (SAW) a dit :

- « Celui qui prie la prière du soir en groupe, c'est comme s'il avait passé la moitié de la nuit à prier, et celui qui prie la prière de l'aube en groupe, c'est comme s'il avait passé la nuit entière à prier » (**Muslim**).
- « La plus lourde prière pour les hypocrites est la prière du soir ('ichâa) et la prière de l'aube (fajr). S'ils savaient quelle récompense s'attache à ces deux prières, ils y seraient venus même à quatre pattes ». (Rapporté par Bukhâry et Muslim).

## III- GRAVITE DE LA NEGLIGENCE DE LA PRIERE

La prière est un culte qui doit être obligatoirement exécutée aux heures prescrites et ce jusqu' à l'agonie de l'homme. Sa négligence est un acte de rébellion à la loi d'ALLAH

(SWT). Elle est un acte d'incrédulité qui provoque la malédiction du Créateur. « *Malheur a ceux qui prient tout en étant négligeant dans la prière.* »

Dans plusieurs hadiths celui qui néglige devient un mécréant et doit être tué. « *Quiconque néglige intentionnellement une prière prescrite est un mécréant apostat* » rapporté d'après Omar, Mu adh ; Abu Huraya : « *Les principes de l'Islam et les bases de la religion sont au nombre de trois : la chahada, la prière prescrite et le jeûne du mois de Ramadan ; celui qui néglige une est un mécréant licite à tuer* » rapporté par Abu ya' la.

## **CONCLUSION**

La correction de la prière est un thème très vaste et souvent sujet à de nombreuses controverses entre les savants. Ce cours n'a pas la prétention de trancher quoi que ce soit dans ces débats et d'ailleurs nous n'en avons nullement les compétences. C'est une synthèse d'avis plus ou moins majoritaire des savants sur la question. C'est juste une introduction pour vous permettre de vous lancer dans la recherche.

*Puisse Allah nous enseigner Sa prière*

## Thème 18 : LA REDACTION ADMINISTRATIVE

---

### INTRODUCTION

Toute administration est appelée à communiquer avec d'autres administrations ou dans le cadre de son fonctionnement.

De même, la communication est nécessaire au sein d'une même entreprise car elle permet les échanges entre les membres de l'administration et entre les autorités administratives et les administrés. Ces communications qui sont le plus souvent faites à l'écrit obéissent à des règles administratives précises. On parle alors de rédaction administrative. Quelle définition pouvons-nous donner à ce concept ? Quelles sont ses exigences ? Pour le cas spécifique de l'administration de l'A.E.E.M.B., quels sont les différents types de rédactions administratives que l'on rencontre ?

### DEFINITION

La rédaction administrative est le moyen de communication d'une administration. C'est le langage que l'administration utilise pour se faire entendre. C'est une technique de communication qui régit des échanges au sein d'une administration ou entre deux administrations. C'est donc l'échange juridique qu'il y a au sein d'une administration.

### I. EXIGENCES DE LA REDACTION ADMINISTRATIVE

Le caractère administratif et juridique de la rédaction administrative lui confère plusieurs exigences dont le respect ou la non observance détermine la crédibilité de l'administration.

Parmi ces exigences, on peut énumérer :

**1- Le respect de la dignité** : il se traduit par la courtoisie et la politesse et se manifeste par absence de :

Vulgarité dans le langage (machin, chose, truc) ;

Le langage familier ;

Les tournures grammaticales douteuses ;

Les laisser aller ou la négligence ;

**-2- Le respect de la hiérarchie** : une administration fonctionne généralement suivant une structure hiérarchique ou pyramidale où l'autorité hiérarchique fonctionne du haut vers le bas et la subordination hiérarchique s'exerce du bas vers le haut. Exemple : l'expression «

bien vouloir » est utilisée en cas de sollicitation du subordonné au supérieur. Quand il s'agit du supérieur au subordonné, on dit : « vouloir bien ».

**-2-Le sens de la responsabilité** : Les écrits d'une administration l'engagent pleinement. Il est de ce fait nécessaire que les rédacteurs aient un sens élevé de la responsabilité. Cela suppose les éléments suivants :

Proscrire l'anonymat : c'est-à-dire préciser la qualité du signataire, veiller à ce qu'il y ait sa signature, mentionner son nom.

Rédiger avec le « je » : affirmation de cette responsabilité.

**3- L'objectivité** : Une administration étant au service de la collectivité, la rédaction administrative se soucie de l'objectivité des écrits. Au nom de cette objectivité,

- L'écrit administratif doit être impartial et ne comporte aucun sentiment ;
- Le signataire signe en tant qu'autorité d'une association ;

**4- La prudence** : Elle doit être de rigueur car :

- L'écrit administratif engage l'administration au-delà du signataire ;
- Le principe de la continuité de l'action administrative fait que la mesure prise par un responsable doit pouvoir être poursuivie par ses successeurs.

**La précision et l'exactitude** : le document administratif est un instrument de travail qui doit :

- Être compris de la même manière par tous ;
- Pouvoir être utilisé par des utilisateurs différents au même titre ;
- Sont donc obligatoires dans un document administratif, la date et le lieu au complet, les

Références, le numéro d'enregistrement, l'identité du signataire et du destinataire. Exemple de réf : 2005/001/A.E.E.M.B./CEN/PRES/SG/CGUO/PRES

**La clarté, la concision et l'efficacité** : la clarté est le refus du bâclage. Un document administratif doit être concis pour atteindre une économie de temps.

### ***LES DIFFERENTES REDACTIONS ADMINISTRATIVES DANS L'A.E.E.M.B.***

Les écrits administratifs les plus fréquents dans l'administration de l'A.E.E.M.B. sont : la lettre administrative, le procès-verbal, le compte rendu de réunion, le rapport d'une activité, le rapport de mission, le bilan.

## **La lettre administrative**

Plusieurs types de lettres sont utilisés par l'A.E.E.M.B. aussi bien dans les rapports entre les différents organes de l'A.E.E.M.B. qu'entre l'A.E.E.M.B. et les autres structures. On peut évoquer entre autres les lettres d'information, les lettres d'avertissement, les lettres de quêtes, les lettres de suspension, les lettres de demande d'audience, les lettres de mission, les lettres de remerciement etc. Quelle que soit la nature de la lettre, elle prend en compte certains éléments qui sont indispensables dans la structuration de la lettre. Ce sont :

- Le timbre (à gauche et en haut) ;
- Le numéro d'enregistrement et la référence (sous le timbre) ;
- L'objet ;
- Le lieu et la date (en haut et à droite) ;
- Les ampliations (en bas et à gauche) ;
- La qualité du signataire (en bas et à droite) ;
- La signature ;
- Les initiales du rédacteur ou du dactylographe ;
- Les pièces jointes.

## **Le procès-verbal**

C'est un document qui traduit ce que l'on a entendu dans l'exercice de ses fonctions. C'est un compte rendu destiné à faire foi (témoigner) jusqu'à ce que l'administration ait la preuve du contraire. A l'A.E.E.M.B., les PV sont dressés après des réunions très importantes au cours desquelles des décisions décisives sont prises. Il doit nécessairement comporter les noms et les signatures de tous ceux qui ont été présents à la rencontre. Il a une forte portée juridique.

## **Le compte rendu**

Un peu pareil au PV, il est moins exigeant que ce dernier car n'exige pas forcément les signatures de tous les participants. Il relate objectivement les faits. C'est un résumé et ne reprend pas intégralement les propos d'un individu.

## **Le Rapport**

Il n'est soumis à aucune règle particulière. Qu'il s'agisse du rapport d'une mission ou d'une activité, l'essentiel est de faire ressortir toutes les informations importantes relatives à l'activité menée ou à la mission effectuée. Elle a un caractère interprétatif et aboutit à des conclusions personnelles.

## Le Bilan

Les différents organes de l'A.E.E.M.B. font des bilans de leur fonctionnement par rapport à leurs programmes d'activités. Au niveau du Comité Exécutif National (CEN) par exemple, les départements font leurs bilans trimestriels à la fin de chaque trimestre et leurs bilans annuels en fin d'année.

A la fin de leur mandat, les CG dressent leurs bilans annuels qu'ils adressent au SG du CEN. De la même manière, les sections doivent transmettre leurs bilans au SG du CG.

## QUELQUES CAS PRATIQUES

Exemple d'une lettre d'information adressée par le Président du CG du Zoundwéogo au Président du CEN

Timbre

Association des élèves et étudiants musulmans au Burkina (A.E.E.M.B.)  
Chevalier de l'ordre du mérite national



BURKINA FASO  
Unité – Progrès – Justice  
بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ  
Au Nom d'Allah, Clément et Miséricordieux

No 2006/ 001/A.E.E.M.B./CEN/PRES/SG/CGZ/PRES

Référence

Zorgho, le ..... Date

**Le Président du Conseil Général**

**Au**  
**Président du Comité Exécutif National**  
**- OUAGADOUGOU -**

Objet : information

Assalamou aleykoum

Toutes les louanges sont à Allah, le Maître du jour de la rétribution. Que Sa paix soit sur le prophète Muhammad (saw) ainsi que sur tous ceux qui œuvreront dans la voie droite jusqu'au jour dernier.

Dans le cadre de ses activités, le CGZ a prévu la construction d'une mosquée de vendredi au cours de l'année 2022. Par la présente, je voudrais vous informer, cher Président, du lancement des travaux de la construction de la -dite mosquée prévue le dimanche 10 septembre à 9h au secteur 3 de Manga.

Tout en priant Dieu de vous assister dans votre mission, recevez, frère Président, mes salutations les plus fraternelles.

**Le Président du Conseil Général**

Signature

Prénoms & NOM

## COMPTE RENDU DE REUNION ORDINAIRE DU CG DU PONI DU 20/08/2006

Le jeudi 20 août 2006 s'est tenue à la medersa centrale de Gaoua, une réunion ordinaire du CGP sous la direction du frère....., Président du CG.

Débutée à 9h, cette réunion inscrivait à son ordre du jour les points suivants : analyse du bilan du séminaire et divers. Au titre du premier point, il a d'abord été question d'écouter le rapport général du séminaire exposé par le SOC. A l'issue de cela, un tour de table fut organisé pour permettre à chaque responsable de donner son appréciation du rapport. Tous les responsables ont jugé le bilan positif et ont salué la bonne foi et la détermination des membres du Comité d'organisation, ce qui leur a permis de répondre aux attentes de leurs mandataires. Prenant la parole à la fin, le Président est allé dans le même sens que les autres. Il a jugé le rapport satisfaisant et a félicité son équipe pour ce succès.

Au chapitre des divers, ce fut le lieu pour le Président de donner des informations émanant du Comité Exécutif National à son équipe.

Ainsi, il a fait savoir qu le CEN a prévu d'envoyer une mission pour remercier les différents partenaires qui ont contribué à la réussite du séminaire. Il a également signifié que le CEN a demandé aux CG de renouveler leurs bureaux au plus tard en fin septembre et que par conséquent, le collège électoral doit être incessamment installé.

La réunion prit fin aux environs de 11h par des invocations. Pour les participants, voir la liste de présence.

**Le Secrétaire de séance**

Prénoms & NOM

**Le Président de séance**

Prénoms & NOM

## Thème 19 : LES SCIENCES DU HADITH

---

### INTRODUCTION

Connues encore chez les oulémas sous l'appellation ‘*Moustolahoul hadith*’ ou ‘*Oussoul hadith*’ fondements du Hadith ou encore ‘*(Elmou) hadith*’, les sciences du hadith ; désignent l'ensemble des sciences qui ont pour objectif l'étude des hadiths (sa compilation, l'aspect moral des rapporteurs, son commentaire...)

Dans ce cours, nous aurons l'occasion d'aborder les points suivants :

- les définitions et importance des hadiths et la relation entre le hadith et les autres mots qui lui sont substitués,
- la classification des hadiths
- l'historique des hadiths (compilation des hadiths)
- les compilateurs des hadiths et leurs œuvres ;
- étude de quelques hadiths.

#### I. DEFINITION ET IMPORTANCE DES HADITHS

##### I-1- Définitions

Dans la langue arabe le mot hadith veut dire : causerie, ou discours ou ce qui est nouveau. Son pluriel est *Ahâdith*.

Chez les traditionalistes le mot hadith désigne : tout ce qui est attribué au Prophète (saw) comme propos, ou acte, ou approbation ou désapprobation.

Le hadith est un récit ou un propos rapporté du Prophète (SAW) par un de ses compagnons (Sahâbas). Les hadiths sont donc les paroles du Prophète portant sur divers aspects de l'Islam. Ils font partie du grand ensemble appelé **sunna**.

La sunna est en effet, la tradition du Prophète. On regroupe sous cette appellation, tout ce qui est attribué au Prophète comme propos, actes, approbations, désapprobations et comportements. En d'autres termes, la sunna est l'exemple du Prophète.

La sunna est la 2<sup>e</sup> source de la loi en Islam après le Saint Coran.

Il y a des mots qui sont souvent utilisés pour faire allusion au hadith ; tel que : **AL KHABAR (la nouvelle) AL ATHAR (la trace)**. Alors quelle est la relation entre le mot hadith et ces termes ?

**Relation entre le hadith et Al Khabar :** les oulémas ont trois (3) avis à ce sujet qui sont :

**1<sup>ier</sup>** – Que les deux (2) mots sont synonymes

**2<sup>ième</sup>** – Qu'ils sont divergents ; le hadith désigne ce qui est attribué uniquement au prophète (saw) tandis que le Al Khabar (la nouvelle) désigne ce qui est attribué à une autre personne.

**3<sup>ième</sup>** – Que le Al Khabar a un sens plus large que le hadith, car le Al Khabar, selon cet avis, désigne ce qui est attribué au prophète (p s s l) ou une autre personne.

**Relation entre le hadith et l'Al Athar.**

Il y a encore deux avis émanant des savants à ce sujet :

**1<sup>ier</sup>** : Que les deux mots sont synonymes.

**2<sup>ième</sup>** : Que les deux mots sont différents ; le hadith étant un terme spécifiquement réservé à ce qui est rapporté du prophète et Al Athar qui désigne ce qui est attribué à un compagnon ou à un suiveur (Attâbiyoun).

## I-2- Importance

La sunna qui regroupe l'ensemble des hadiths et comportements du Prophète (saw) est la 2<sup>e</sup> source de connaissance de l'Islam. L'étude des hadiths du Prophète participe à la formation morale, comportementale et spirituelle des musulmans que nous sommes. Ainsi, dans notre éducation spirituelle, l'intégration de l'étude de la vie du Prophète (saw) à travers son exemple, est très nécessaire. Car, on ne peut vouloir ressembler au Prophète (saw) sans connaître son viatique quotidien (invocations quotidiennes à réciter par exemple). En effet, la lecture, la mémorisation et l'apprentissage des hadiths (ta'alim) sont à insérer dans nos programmes de familles spirituelles pour une meilleure formation spirituelle des croyants. Ce qui façonne positivement leur comportement moral de jour en jour.

Les hadiths aident aussi dans la compréhension de certains versets du Coran souvent difficiles à clarifier. Ils complètent les connaissances de l'Islam sur les réalités de la vie sociale, morale, comportementale...

## II. LA CLASSIFICATION DES HADITHS

Les hadiths sont classés en plusieurs catégories selon des aspects particuliers.

II-1- Selon le nombre des rapporteurs de chaque étape de la chaîne des narrateurs

**Le hadith moutawatir** : c'est le hadith qui a été rapporté par un nombre de rapporteurs qui annule toute suspicion de mensonge, et que ce nombre de rapporteurs soit dans toutes les étapes de la chaîne de rapporteur.

Ce type de hadith comprend deux sous -groupes :

1) *le hadith moutawatir “ verbal”*

2) *le hadith moutawatir “ acte ou action “*

Dès qu’il est vérifié qu’un hadith est moutawatir, il est alors obligatoire de croire en son authenticité.

**Les hadiths individuels** qui ne remplissent pas les conditions du hadith moutawatir (c’est à dire que le nombre de rapporteurs dans chaque étape de la chaîne de rapporteurs n’annule pas totalement la suspicion du mensonge).

Cette classe de hadith renferme trois sous -groupes :

1) *Les hadiths célèbres (Al Mach’hour) :* qui ont été rapportés par trois narrateurs au minimum dans chaque étape de la chaîne des rapporteurs. Les hadiths qui sont célèbres par leur utilisation écrite ou orale, sans remplir les conditions d’un hadith célèbre sont appelés : *hadiths célèbres non conventionnels.*

2) *Les hadiths rares ou forts :* qui ont été rapportés par deux narrateurs à chaque étape de la chaîne de rapporteurs. Ce type de hadith est qualifié de fort par ce qu’il a été rapporté par deux voies, ou rare parce qu’il est difficile de trouver des hadiths remplissant cette condition.

3) *3) Les hadiths solitaires ou étrangers (Al garib)* qui ont été rapportés par un seul narrateur dans l’une des étapes de la chaîne.

## **II-2- Selon l’authenticité du hadith ; sa faiblesse.**

Il existe trois catégories selon cet aspect :

1) *Le hadith authentique :* qui à sa chaîne de narrateurs composés de rapporteurs religieusement bons avec une bonne mémorisation (du début de la chaîne jusqu’à la fin) ;

2) *Le hadith bon :* qui a été rapporté par une chaîne dont les narrateurs sont religieusement bons mais qu’un ou plusieurs rapporteurs ont une faiblesse relative au niveau de la mémorisation, et qui ne contredit pas le hadith d’un autre rapporteur plus qualifié.

3) **Le hadith faible** : qui a l'un de ses narrateurs dont la sincérité n'est pas certifiée. En d'autres termes, qui ne remplit pas les conditions de narration du hadith authentique ou bon. Cette dernière catégorie comprend deux groupes selon la cause de sa faiblesse :

**Rejeté pour cause de rupture dans la chaîne.** Quelques exemples :

- *Al Marsoûl* : le compagnon rapporteur du hadith n'est pas mentionné,
- *Al Mounquatiy (le coupé)* : quand un rapporteur est supprimé,
- *At tatliss* (caché) une faille qui existe dans la chaîne ou chez le narrateur.

**Rejeté pour cause d'accusation des rapporteurs dans la chaîne.** Quelques exemples : - *Al Maodoû* (l'inventé) : qui a été inventé par un rapporteur et volontairement attribué au prophète (saw). Il n'est pas permis de le rapporter sans expliquer sa situation car le prophète (saw) dit : « *quiconque rapporte un hadith tout en sachant que c'est un mensonge, fait alors partie des menteurs* » rapporté par Mouslim.

### II-3- Les causes de l'invention du hadith

- L'incitation à l'adoration ;
- Le soutien d'une idéologie politique ou religieuse ;
- La détraction de l'islam par les ennemis dans le but de détruire son image ;
- L'envie d'être adhérent auprès des dirigeants ;
- La recherche du bien matériel ;
- La recherche de la popularité.

**NB** : on peut ajouter un autre type de hadith qui est :

- *Al Moud'rag (l'intrus)* insérer un élément soit dans la chaîne de narration, soit dans la chaîne du hadith sans distinction. Donc celui qui écoute le hadith croit que cette insertion fait partie du hadith. On a alors
- L'introduction d'éléments dans la chaîne ;
- dans le corps du hadith, soit au début au milieu ou à la fin.

**II-4- La classification des hadiths selon la source** Il existe deux types de hadith selon cet aspect :

- **Le hadith Qoudoussi** : dont le prophète rapporte de son Seigneur (le texte et le contenu) en précisant qu'il vient de Lui, le Très haut.

- **Le hadith nabawi (prophétique) :** dont le compagnon attribue au Prophète (saw)

Donc dans le hadith qoudoussi, le Prophète (saw) est un élément de la chaîne de narration et Dieu est la source réelle du hadith. Tandis que dans le hadith nabawî le prophète (saw) est la source du hadith.

### III. HISTORIQUE DE LA COMPILATION DES HADITHS

A la différence du Coran, qui avait été écrit et mémorisé du vivant du Prophète (saw), le hadith n'était pas compilé ni écrit. Car le Prophète (saw) avait interdit qu'on écrive de lui autre propos que le Coran. Sauf ceux à qui il avait autorisé de recueillir et écrire ses paroles, tels que : Abdallah Ibn Abbas, Abdallah Ibn Amr et Ali Ibn Abi Talib.

C'est sous le règne du calife Omar Ibn Abdel Aziz que le hadith, pour la première fois va être compilé. Car dès son accession au trône, il envoya un écrit à Al Qadi Abou Bakar Ibn Muhammad Ibn Amr Ibn Hazm Al Ansari, son amir de Médine, en lui disant de commencer à compiler les traditions du Prophète (saw), mais finalement il revient sur sa décision.

C'est à Muhammad Ibn Chihab Al Zouhri (127/741) que revient le mérite de la première compilation officielle. Cette première consistait à regrouper les hadiths sans aucune classification. Après cette phase, la compilation des hadiths se faisait en fonction d'un critère particulier, soit en fonction des chapitres du Fiqh, ou du nom du compagnon narrateur...

On peut noter plusieurs dizaines d'œuvres remontant à cette période (le 2<sup>e</sup> siècle) dont le plus célèbre est le Mouwwatta de l'imam Mâlick ibn Anas (179/795). Une trentaine d'ouvrages remonte au troisième siècle parmi lesquels les six (6) grandes références. Environ une autre quinzaine remontant au quatrième siècle et quelques ouvrages remontant au cinquième siècle.

Le caractère commun à la compilation des cinq (5) premiers siècles est l'existence de la chaîne des narrateurs. Les siècles suivants ont connu une grande activité de collection de hadith en différents ouvrages en ayant pour objectif de réunir plusieurs de ces ouvrages dans un même livre en les reclassant par thème ou par ordre alphabétique.

Ce qui caractérise ces grandes collections de recueil, c'est l'omission de la chaîne de narration et l'aspect critique des hadiths.

C'est ce travail qui continue à se faire jusqu'à nos jours.

### IV. LES COMPILATEURS DES HADITHS ET LEURS OEUVRES

De nos jours les plus grands compilateurs connus sont six (6) et leurs œuvres sont considérés comme les plus authentiques. Ce sont :

- 1- **L'imam Abou Abd'Allah Muhammad ibn Ismaël Al Bukhari** (194 –256/ 809-869) à Samarcande : Son ouvrage est connu sous le nom de Sahihoul Boukhari ou encore Al Jami as sahih. Il contient environ 7397 hadiths dont 2602 classés par thème.

- 2-L'imam Aboul Houssein Muslim ibn Hajjaj** (204-261/ 819-874) à Nichapour : Son œuvre connu sous l'appellation Sahihou Muslim. Elle comprend 7275 hadiths dont 4000 classés aussi par thème.
- 3-Souleymane ibn Al Achat ibn Ishaq Abou Daoud** (202-275/817-888) : Son ouvrage a pour nom Sunan abi Daoud. Il comprend 5274 hadiths dont 4393 nets.
- 4-Abou Issa Muhammad ibn Issa At Tirmizi** (200-279) : Son œuvre est connu sous le nom de Sunan At Tirmizi, il regroupe 3101 hadiths sahih (authentiques).
- 5-Abou Abdourahmane ibn Chaïb An Nassâï** (214-303) : Son œuvre est le Sunan An Nassai il comprend 5314 hadith authentiques.
- 6-Abou Abd' Allah Muhammad ibn Yazid Ibn Majah** (209-275) : Son livre est le Sunan Ibn Majah.

## V. ETUDES DE QUELQUES HADITHS

Confer les 40 hadiths de l'Imam Nawâwi.

**Exemples** : hadiths sur la sincérité, l'intention, les cinq piliers de l'Islam, les six articles de la foi, les œuvres méritoires (lecture du Coran, prière et jeûne surérogatoires, ...).

## CONCLUSION

Les sciences du hadith sont importantes dans la vie des musulmans. Elles complètent leur connaissance de l'Islam en plus du Coran, les orientent et les guident sur tous les aspects de la vie. L'apprentissage des hadiths est une obligation pour les musulmans aujourd'hui, car dans ce monde qui perd la vie, il y a des faux hadiths attribués au Prophète (saw) qui pullulent dans l'internet. Un défi reste à relever pour une meilleure connaissance et surtout la compréhension des hadiths : il s'agit de l'apprentissage de la langue arabe.

## THEME 20 : L'ISLAM ET LE CHRISTIANISME

### INTRODUCTION

De nos jours on entend souvent parler de « *l'Islam et les autres religions* » où l'Islam est présenté comme une religion nouvelle face aux autres religions ``monothéistes``.

Pourtant Dieu est Unique, Sa Religion est unique ; seuls les messagers sont multiples. Et au fond, la multiplicité de ces messagers n'est point signe de diversité encore moins de contradiction entre eux, mais plutôt une réelle complémentarité suivant l'évolution mentale et historique du monde et l'accomplissement de la Mission divine sur terre.

Alors, quelle est cette Religion Unique du Dieu Unique ?

Pourquoi a -t-on l'impression d'avoir à faire à plusieurs religions monothéistes de nos jours ? Quelle doit être l'attitude d'un musulman face à ces « autres religions révélées » ?

### I- DE L'UNITE DU MESSAGE DIVIN

Allah (swt), en plaçant le genre humain sur terre, a promis de leur envoyer régulièrement des Directives (Messages et Messagers) pour le guider (S2 V38). Ainsi, depuis Adam (A) jusqu'à Mohammad (saw), en passant par Nouh, Salih, Loth, Daoud, Souleymane, Ibrahîm, Yacoub, Youssouf, Moussa et Issa (Jésus), Le Seigneur n'a cessé de guider les fils d'Adam dans la voie du salut, la voie de la « *Soumission Totale à Allah* : « Al-Islam ». A cet effet Dieu dit dans le Coran (S3 V19) : « *Certes, la religion chez Dieu, c'est bien l'islam* » et ensuite met en garde les êtres humains à la **S 3 V 85**.

C'est cette Unique voie de la « *Soumission Totale à Allah* » que tous les 313 Messagers ont enseigné à leurs communautés. La base de la soumission est *lâ ilaha illallahou* (il n'y a de divinité qu'Allah). Tous les prophètes ont enseigné cette formule. Nous devons donc, pour acquérir une foi correcte à Dieu, croire à tous les prophètes sans exception comme l'annonce le **V136 S2**.

Cependant les messages de certains prophètes ont subi des altérations, des déviations de la part des humains, pour diverses raisons.

### II- DE LA DEVIANCE DES GENS DU LIVRE

#### 1- Du péché originel

D'après les Chrétiens (dans l'interprétation du livre de la Genèse), Adam et Eve, qui étaient dans l'environnement paradisiaque du jardin d'Eden, auraient transgressé un commandement de Dieu, et ont donc commis un péché dit originel. Et comme conséquence de ce péché, l'ensemble de l'humanité fut puni :

- l'homme et sa descendance sont exclus du jardin d'Eden ;
- l'homme est condamné à manger à la sueur de son front ;
- la Femme enfantera dans la douleur ;

-le serpent, à l'origine du délit, rampera à vie sur son ventre ;

-L'homme et sa descendance ont perdu le don de l'immortalité.

Pour cela, Dieu, dans sa grande mansuétude et compassion envers l'humanité coupable du péché d'Adam, nous a envoyé son *fils unique*, car il fallait un être pur, *Jésus (p) Christ*, pour être sacrifié et nous apporter ainsi la rédemption perpétuelle, par son sang. Ce Dieu-amour troquerait donc la crucifixion et le sang de son fils innocent contre notre salut de pécheurs devant l'Eternel. Voilà donc en résumé les raisons de la venue de Jésus (p) Christ, en tant que fils unique du dieu de la Trinité.

D'après cette vision biblique des choses, si nous n'étions pas porteurs du péché originel, rien ne justifierait la venue du "fils unique", Jésus (p), vrai homme et vrai dieu, selon cette doctrine. Cela constitue une véritable déviance car pour l'Islam :

- Aucune âme ne répondra des péchés d'aucune autre âme : **S 39, V 7**

- Le péché commis par Adam et Awa a bel et bien été expié et pardonné par Dieu **S 2 V 37**.

## **2- De la Trinité (la divinité de Jésus)**

Le Coran nous informe de cette autre déviance des gens du livre qu'est la divination de leurs prophètes, moines et rabbins (S9 ; V30 & 31). Pourtant le Seigneur fera témoigner Jésus (A) contre ces gens au jour de la résurrection (S 19 ; V 85 à 95).

Et Il nous dit clairement que c'est une véritable hérésie que d'attribuer à Dieu des égaux ou des Fils (S 5 ; V 17).

Du reste les évangiles donnent maints exemples où Jésus (p) confirme son humanité et l'existence d'un Dieu Unique :

- dans Marc 10 :17, on lit qu'un homme vint voir Jésus (p) et lui dit : " Mon bon maître...", Jésus (p) l'interrompt : "pourquoi m'appelles-tu bon, il n'y a qu'un seul bon, et c'est mon Père qui est au ciel !"
- dans Luc 11:20, Jésus (p) dit : "Mais si c'est par le doigt de Dieu que moi je chasse les démons..."
- dans Jean 5:30, Jésus (p) confesse à nouveau : "Moi, je ne peux rien faire par moi-même..."

## **III - QUELQUES RELIGIONS EN DEHORS DE L'ISLAM ET LEURS LIMITES**

La religion révélée aux prophètes des différentes nations était la même, mais au cours du temps, elle fut sujette à des superstitions et dégénéra en des pratiques de la magie et des rites dépourvus de tout sens. C'est l'exemple du christianisme, du judaïsme, du bouddhisme... La conception de Dieu, cœur même de la religion est tachée par :

- la tendance à donner à Dieu la forme d'un être humain ;
- l'association des autres créatures à l'unique Dieu dans sa divinité (cas du christianisme et l'hindouisme) ;
- le fait de faire des prophètes, des incarnations de Dieu (Jésus christ dans le christianisme, bouddha dans le bouddhisme) ;

- la personnification des attributs de Dieu en des personnes divines distinctes (la trinité dans le christianisme,...).

Le saint prophète critiqua toutes ces tendances irrationnelles en théologie et redonna sa pureté d'antan à la conception de Dieu, l'Absolu, Le Souverain maître de l'univers.

#### **IV- CAS D'ALTERATION DU MESSAGE DIVIN (EXEMPLE DE LA BIBLE)**

On composa les évangiles après que les premiers s'étaient divisés en plusieurs fractions. Elles sont composées à vrai dire avec le but de propager les enseignements particuliers de plusieurs écoles et leurs auteurs ne montrèrent aucune hésitation à altérer les premiers documents et d'autres matériaux traditionnels au sujet de la vie et l'enseignement de Jésus. Ceci afin de porter ces derniers sur la même longueur d'ondes que la vue de leurs écoles. Ainsi on produisit des évangiles qui étaient des réflexions nettes de la conception des besoins pratiques de la communauté pour laquelle on les écrivit. Il n'y avait aucune hésitation à y ajouter des choses, ou de rejeter tout ce qui ne satisfait pas le but de l'auteur. Quatre évangiles ont été écrits essentiellement. Ce sont les évangiles selon Jean, selon Luc, selon Marc et selon Mathieu. Même si ces évangiles n'étaient pas les seules écrites pendant les premiers siècles de l'ère chrétienne. Alors les sources d'altérations sont nombreuses :

- on a fait aucune copie écrite des paroles inspirées de Jésus durant sa vie ;
- on écrivit les évangiles en grec tandis que la langue parlée de Jésus était l'aramaïsme ; - on les composa pour propager les points de vue des factions différentes.

Conséquences les évangiles sont dans l'ensemble remplis de contradictions.

#### **V- LE CARACTERE UNIVERSEL ET CONTINUEL DE L'ISLAM**

Suivant l'évolution mental et historique du monde, Dieu a successivement envoyé des messagers les uns à la suite des autres ; les suivants abrogeant la mission des premiers ; et les premiers prédisant la venue de leurs successeurs. Tous ont enseigné la même croyance : la foi en Dieu unique et sans associé. La croyance en Dieu constitue une soumission à lui appelée Islam. En effet, en arabe le mot islam signifie entre autres, paix, pureté, soumission et obéissance. L'Islam n'est le produit d'aucun esprit humain ou la propriété d'aucun peuple particulier. L'Islam est une religion universelle fondée par Allah lui-même, et sa fondation date du temps d'Adam. L'Islam a toujours existé sous une forme ou une autre et continuera d'exister jusqu'à la fin des temps. C'est une religion qui œuvre pour le bien être des humains **S4 V13-14.**

L'islam enseigné par Mohammad (Saw) est la dernière version de l'islam universel. Elle abroge toutes les lois islamiques antérieures.

Comme mentionné plus haut, la venue de l'islam enseigné par Mohammad (SAW) est annoncée et mentionnée dans les saintes écritures.

##### **1- Selon l'Ancien testament :**

Nous lisons dans la Torah (Ancien Testament), livre révélé à Moussa (Moïse) au sujet du dernier prophète :

a) Deutéronome 18 :18 : *“C’est un prophète comme toi (Moïse) que je leur susciterai du milieu de leurs frères (les Arabes sont les seuls frères connus des Juifs) ; je mettrai mes paroles dans sa bouche, et il leur dira tout ce que je lui ordonnerai. ‘*

b) Genèse 49 :10 Prophétise la venue d’un ultime prophète non juif, à qui les peuples devront obéissance (le Shiloh)

C) Esaïe 29 :12 : *“On le donne alors à celui qui ne sait pas lire en disant : Lis donc ceci. Il répond : je ne sais pas lire”. L’annonce d’un prophète illettré qui ne s’accorde avec aucun prophète de la Bible.*

Cependant des siècles plus tard, elle se réalisera, mot pour mot avec Mohammad (saw) avec la 1<sup>ère</sup> révélation dans le mont Hira, que confirme le Coran à la **S7V157**

## **2- Selon le Nouveau testament**

Quant à Issa (A), il affirmait :

a) Jean 14 :15 & 16 : *“Si vous m’aimez, vous vous appliquerez à observer mes commandements, (Et) moi, je prierai le Père : il vous donnera un autre Paraclet qui restera avec vous pour toujours”.*

Il s’agit là des dernières recommandations de Jésus (p) à ses disciples, peu avant “sa mort” ; c’est donc des versets très importants qui ont un caractère testamentaire.

b) Jean : 1Jean 2 :1 : *“Et si quelqu’un a péché, nous avons un avocat (“parakletos”) auprès du Père, Jésus (p) Christ le juste”* Ce terme “parakletos” traduit ici par **“avocat”** correspond justement au « Loué » ou « Ahmed », l’un des dérivés du nom Mohammad.

## **2- Selon le Coran**

Le SEIGNEUR déclare dans le Coran S21 V107 *« Nous ne t’avons envoyé qu’en tant que miséricorde à l’Humanité TOUTE ENTIÈRE »*

Et à la fin de la mission de ce dernier Prophète, Dieu dit qu’Il a parachevé sa Religion (l’unique de tous les temps) **S5 V 3**

Par ailleurs, IL rappelle les prédictions de la Bible (Ancien et Nouveau Testament) dans **S 61 V5 & 6**.

Et Il conclut que c’est bien Lui, Mohammad (Saw), le sceau des prophètes à la **S 33 V 40**.

## **VI - DE L’ATTITUDE DU MUSULMAN VIS-A-VIS DES GENS DU LIVRE**

### **1- Du devoir d’une cohabitation pacifique :**

Le Seigneur énonce : **S16 V125**. Alors nous comprenons la nécessité de vivre en paix avec les Chrétiens et Juifs, sans aucune forme de violence ou de contrainte pour la foi.

### **2- De la primauté des liens de la Foi**

Cependant le Seigneur de la sagesse, Allah, nous défend de prendre les gens du Livre pour alliés au détriment des musulmans : **S2 V28**. Et les **V 71 & 72** de la **S 9**

## CONCLUSION

Dans l'histoire de l'Humanité, le Christianisme apparaît comme une forme inachevée de l'Unique religion du Seigneur Allah : l'Islam.

En réalité le Christianisme et le Judaïsme sont des labels donnés par des hommes postérieurement à leurs prophètes fondateurs respectifs. Ni Moïse, ni Jésus (p) ne connaissent ces termes ! Ils ne les ont jamais entendus de leur vie, et ils ne figurent dans aucune de leurs Écritures. Et sur le plan étymologique, on retrouve leur nature humaine : Juda et Christ. Pourtant dans le mot "Islam", il n'y a que la notion de Dieu Seul. C'est pourquoi le musulman ne doit pas revendiquer la possession d'une religion exclusive ou particulière. Toutes les religions révélées ne sont en fait qu'une seule et même religion, comme le confirme le Coran en **S2 V136 et S42 V13**.

L'Islam, la forme achevée du Message d'Allah, ayant juste restauré les valeurs fondamentales devant régir l'humanité, jusqu'à la fin des temps. Autrement dit, "l'Islam", ou, si vous le voulez "la soumission à la volonté de Dieu", est cette doctrine élaborée par Dieu dès le début de la Création. En effet, Dieu ne change pas, seuls les hommes évoluent ; Dieu adapte donc son message à mesure de la maturation de l'esprit humain et de sa capacité progressive à appréhender des valeurs morales plus évoluées. Et c'est dans cette logique de non exclusivité que le Coran encourage les musulmans à partager fraternellement la vérité révélée : interpeller simplement et exhorter les non musulmans à se réconcilier avec Dieu, qui est Un et qui n'a jamais engendré et n'a jamais été engendré.

**Seul Allah, Le Parfait, sait TOUT.**

## **INTRODUCTION**

L'habillement en islam à l'instar d'autres aspects de la vie du musulman est régi par le Coran et la sunna. Cette réglementation répond au souci de l'islam d'exclure de la parure (ensemble des éléments donnant une bonne apparence au musulman) toute extravagance et tout rigorisme. Pour être conforme à cette loi, il est nécessaire de savoir les objectifs visés par l'habillement islamique, les vêtements et parures du musulman et de la musulmane et les règles de l'habillement en islam.

### **I- LES OBJECTIFS DE L'HABILLEMENT ISLAMIQUE.**

Dieu dit dans le saint coran : « *O fils d'Adam ! Nous avons effectivement fait descendre sur vous des vêtements cachant vos parties honteuses ainsi que des parures. Mais les vêtements de la piété, voilà qui est meilleur. Cela fait partie des signes de Dieu, peut-être se souviendront-ils* » **S7 V26**.

De ce verset on retiendra que Dieu a assigné aux vêtements plusieurs objectifs dont trois sont essentiels à savoir : couvrir la nudité de l'homme, parer son corps et le protéger des intempéries.

#### **- Couvrir les parties intimes.**

S'habiller en islam, c'est d'abord et avant tout cacher sa nudité comme le confirme le verset ci-dessus cité. Au-delà de cet acte qui de nos jours est un fait banal, couvrir ses parties honteuses est un acte de civilité. Celui qui refuse ou néglige les vêtements et parures dévie de la voie de Dieu pour tomber dans celle de Satan comme en témoigne le verset suivant : « *Ô vous fils d'Adam ! Que le diable ne vous tente point, comme il a fait sortir du paradis vos Père et mère, leur arrachant leur vêtement pour leur rendre visible leurs nudités. Il vous voit, lui et ses suppôts, d'où vous ne les voyez pas. Nous avons désigné les diables pour alliés à ceux qui ne croient point,* » **S7 V27**. C'est vraiment un acte de rébellion que de ne pas couvrir ses parties intimes. Et cela rapproche plus les hommes des animaux que de ces nobles fils d'Adam que Dieu a honoré.

#### **- Parer son corps**

L'islam demande aux musulmans d'avoir une bonne apparence et un aspect noble. Nous sommes conscients qu'on ne peut l'obtenir sans propreté. Ainsi le prophète (saw) disait : « *soyez propres car l'islam c'est la propreté* ». A l'occasion des réjouissances (fêtes) ou des rassemblements tels que la prière de vendredi, l'islam demande expressément aux fidèles de se parer. Le saint Coran dit à ce propos : « *O fils d'Adam ! Portez vos vêtements d'apparat pour chaque lieu de prière...* » **S7 V31**.

#### **- Protéger l'homme contre les intempéries et violences.**

Le Coran nous le dit en des termes clairs. « *...Il a fait des vêtements pour vous protéger de la chaleur ainsi que des vêtements qui vous protègent de votre propre violence* ». **S16 V 81**. Dieu n'a donc pas interdit les vêtements et les bonnes parures aux fils d'Adam. Il a seulement établi des règles pour éviter que les hommes ne tombent dans les péchés et l'excès.

- **Pour éviter les offenses.**

Lorsque la femme sort de chez elle habillée de façon descente, respectant les normes de la parure et de la chasteté, les hommes dépravés et imposteurs n'osent pas la déranger. C'est le sens du verset : « ...elles seront vite reconnues et éviteront d'être offensées » **S33 V59**

## II- LES REGLES DE L'HABILLEMENT EN ISLAM

### 1- Habillement islamique et parure du musulman (homme)

- Pour l'homme, la partie à couvrir nécessairement s'étend du nombril aux genoux.  
Cependant pour des exigences de la vie en société, il est souhaitable de mieux se couvrir ;
- L'habit doit être suffisamment ample et épais pour ne pas laisser apparaître ce qu'il recouvre ;
- Toutes les couleurs sont autorisées. Cependant le blanc est plus méritoire car le prophète (saw) a dit : « *habiltez-vous de blanc car ces vêtements sont plus purs de toutes saleté et de tout orgueil. Habiltez- en aussi vos morts* » ;
- L'habit ne doit pas être un objet de vanité et d'orgueil. « *Quiconque traîne ses habits par vanité sur le sol, Dieu ne le regardera point le jour de la résurrection* » hadith ;
- L'or et la soie sont interdits à l'homme « *le port de la soie et l'or a été interdit aux hommes de ma nation et permis aux femmes* » hadith
- L'homme ne doit pas imiter la femme et vice versa dans l'accoutrement.. « *le prophète a maudit les hommes qui imitent les femmes* ». ibn Abass;
- l'homme peut se parfumer.

Enfin, notons qu'il n'y-a pas d'accoutrement type arrêté pour le musulman. Toutes les formes d'accoutrement de l'homme respectant les règles ci-dessus mentionnées sont autorisées. Le prophète aimait par exemple porter une tunique (boubou) ; mais ceci était une habitude culturelle des arabes de l'époque. Ce n'est donc pas ce type d'habit qui fait le musulman.

### 2- Habillement islamique et parure de la musulmane (femme)

Chez la femme musulmane la parure doit respecter entre autres les principales normes :

- **Étendue** : l'habillement doit couvrir le corps entier, exception faite pour les parties spécialement exemptes (le visage et les mains). D'après le Coran : « *et dit aux croyantes de baisser leurs regards, de garder leur chasteté, et de ne montrer de leurs atours que ce qui en paraît et qu'elles rabattent leur voile sur leur poitrine...* » **S24V31**. De ce verset, il ressort que non seulement la musulmane ne doit pas exhiber sa beauté et sa parure ; mais aussi, son voile doit couvrir correctement sa chevelure, son cou et sa poitrine.
- **Ampleur** ; l'habillement doit être assez ample et épais (non transparent) pour ne pas montrer la couleur de la peau qu'il couvre ou la forme du corps qu'il est supposé cacher. « *Parmi les dernières générations de ma communauté, il y'aura des femmes à la fois vêtues et dévêtues portant sur leur têtes une chevelure haute comme les bosses d'un chameau. Maudissez- les, car elles sont maudites* » hadith.

- **Exhibition** ; l'habillement ne doit pas être une tenue pour s'afficher. En d'autres termes, il ne doit pas être confectionné de sorte à attirer l'attention des hommes sur la beauté de la femme. Le parfum doit être évité.

Outre ces exigences qui se déduisent du **verset 24 S31**, il faut noter que :

- La tenue ne doit pas être semblable à une tenue d'homme. « *Le prophète a maudit les femmes qui imitent les hommes* » Ibn Abass

- Elle ne doit être l'accoutrement d'une vedette ou d'une célébrité, d'un orgueilleux ou d'un vaniteux. « *Allah ne regarde pas celui qui laisse traîner ses vêtements par ostentation* » hadith

- L'or et la soie sont permis à la femme ;

- Les boucles d'oreilles, chaînes, bijoux, bracelets sont permises. Ces règles peuvent être ignorées dans le cadre familial mais en dehors du foyer, les normes d'habillement doivent être respectées ;

- Le crayon, le henné peuvent être utilisés pour s'embellir à l'intention de son mari ; -  
Les mèches sont interdites ;

- De mêmes que le parfum, les pommades parfumées doivent être évitées hors du foyer ; -  
Le vernis est interdit (entrave les ablutions)

### CONCLUSION

L'habillement et la parure restent des éléments caractéristiques du comportement du musulman. Il s'attellera alors au respect des règles qui y sont liées.

### **Thème 22 : l'utilisation des réseaux sociaux**

#### **INTRODUCTION**

L'impact des médias et du monde numérique sur les populations a gagné en importance dans notre époque avec notamment l'effet d'une utilisation intense de l'outil internet. L'apparition des Smartphones a amplifié de phénomène jusqu'à pouvoir exercer une pression très fort sur l'individu et sur l'opinion publique.

Il est indispensable d'être conscient et averti au sujet de cet outil que l'on désigne par le terme des réseaux sociaux quand on sait l'impact qu'ils ont dans nos vies. La première chose à faire est d'être vigilant pour que notre utilisation de cet outil ne se transforme pas en une dépendance voire une addiction.

**Allah dit** : *« par le temps, l'homme est certes, en perdition sauf ceux qui croient et accomplissent les bonnes œuvres s'enjoignent mutuellement la vérité et s'enjoignent mutuellement l'endurance. »* "Coran 103.

**Hadith** : *« Il y a deux bienfaits que beaucoup de gens n'apprécie pas à leur juste valeur : la santé et le temps libre »* Bukhari Riyad as salihin n°97.

Les réseaux sociaux peuvent être définis comme des services en ligne ayant pour but de tisser des liens entre des personnes partageants des intérêts communs. Mais ces réseaux sociaux sont très vastes et ne poursuivent pas tous le même objet.

Il faut savoir que les réseaux sociaux ont des aspects à la fois bénéfiques et néfastes.

#### **I. Les différents réseaux**

La présence d'une association ou d'une entreprise ou d'une personne sur les réseaux sociaux ne relève presque plus d'un choix, mais plutôt d'une nécessité. La principale raison pour une association d'être présente sur les réseaux sociaux est de créer un lien avec sa communauté en devenant une source d'information fiable et crédible pour eux, en répondant à ses questions et en interagissant avec elle.

Parmi les personnes qui vous suivent sur les réseaux sociaux, se cachent tout types de profils, on peut citer entre autres : des bénévoles (sympathisants), des membres de votre public, des partenaires, d'autres associations, des journalistes, des personnes sensibles à votre thématique ...

**Facebook** : C'est actuellement le réseau qui a le plus d'utilisateurs. C'est un réseau social qui permet de partager tout type de contenu (texte, vidéo, images, être en direct, partager des biens, etc....) et animer une conversation avec vos publics.

**Twitter** : Le public qui l'utilise est généralement jeune. La plupart des journalistes, des hommes politiques et autorités publiques, les acteurs sportifs etc.... ont un compte twitter. C'est une plateforme de micro-blogging, ça veut dire que vos postes sont limités en caractères. Vous avez 160 symboles pour faire un message.

**LinkedIn** : Le réseau permet de diffuser du contenu de qualité relatif à votre secteur d'activités auprès de professionnels de votre secteur d'activité.

**Youtube** : C'est une plateforme utile pour faire, partager et promouvoir vos vidéos.

**Whatsapp, Messenger, Signal, Télégramme** : sont des réseaux sociaux de messagerie instantané ou l'essentiel des échanges se tiennent au sein des groupes de discussion privé.

Le secteur des réseaux sociaux compte d'autre médias tel que : **Google, Instagram, Pinterest, Snapchat, VLme, tiktok. Amazon...**

## **II. Les avantages et inconvénients liés à l'usage des réseaux sociaux**

L'impact des médias sociaux a touché tous les aspects de la vie : Les relations interpersonnelles, l'éducation, les affaires, la religion ainsi que les mouvements sociaux et la politique.

L'islam régit l'utilisation de ces médias sociaux selon ce qui peut être comme la parabole du couteau. Tu peux utiliser un couteau pour couper des aliments ou comme une arme pour faire du mal à quelqu'un. Cela dépend de la manière dont tu t'en sers.

De même les réseaux sociaux doivent être utilisé à bon escientt, afin que l'on profite de leurs avantages et que l'on délaisse ce qui nous ait pas bénéfique.

### **1) Avantages**

- Les réseaux sociaux sont des outils de promotion pour les entreprises commerciales et fournisseurs de service. Ils sont aussi vecteurs de changement et de mobilisations des masses.
- S'informer : C'est également via les réseaux sociaux que les informations circulent maintenant plus rapidement que jamais, et il est facile de rejoindre une masse significative de gens en peu de temps.
- C'est mêmes réseaux permettent de retrouver des relations perdues d'anciens partenaires, des copains de classe jadis appréciés, voire des parents éloignés. Ils demeurent l'outil efficace pour les nouvelles des proches.

- Les réseaux sociaux permettent d'apprendre, de mettre en pratique (et de transmettre le message pour ce qui sont de l'islam, notre religion). On peut par exemple entrer en contact avec de nombreux chercheurs et étudiants en science (religieuse) pour en tirer un avantage considérable.

## 2) Inconvénients

Même s'ils apportent de nombreux avantages, les réseaux sociaux sont capables du pire.

- Les réseaux sociaux rendent possible de diffuser des informations fausses ou non vérifiées.
- La cybercriminalité : Les pirates informatiques sont passés maître dans le vol d'identité via les réseaux sociaux. Certains s'en servent pour avoir accès à vos renseignements personnels. D'autres pénètrent dans votre ordinateur ou votre Smartphone pour voler des mots de passe et des numéros importants : assurance, carte bancaire, carte de crédits, etc.
- Baisse d'estime de soi : On remarque de plus en plus une baisse de l'estime de soi chez les utilisateurs assidus des réseaux sociaux en particulier chez les adolescents. En se comparant toujours à des images parfaites que l'on diffuse ou à des gens qui semblent vivre continuellement des choses extraordinaires.
- Solitude, isolement, intimidation, harcèlement, radicalisation : certains individus trouvent plus aisé les échanges avec le monde virtuel (l'écran), plutôt que les échanges avec le monde réel, ce qui peut conduire à certains de ces maux. Aussi les symptômes comme l'anxiété, la dépression, la solitude voire des troubles du comportement (de la personnalité) ou des troubles mentaux peuvent être accentués chez ces grands utilisateurs.
- L'utilisation des réseaux sociaux incite à gâcher son temps, ils rendent possible la prolifération d'images intimes auto produites ou pornographiques.

## CONCLUSION

Les réseaux sociaux sont là pour demeurer. Ils apportent indéniablement du positif à de nombreux aspects de notre monde, mais il ne faut pas pour autant oublier de vivre pleinement notre vie dans le monde réel. Il faut apprendre à les utiliser avec parcimonie et ne pas se laisser happer par l'univers virtuel.

Ils ont bien sûr été conçus pour créer de la dépendance, et au-delà des « j'aime » que l'on souhaite recevoir, il y a désormais la peur de manquer quelque chose. Il devient impératif d'avoir toujours son téléphone sous la main afin de rien manquer de ce qui se passe sur les médias sociaux. Mais pendant ce temps on passe sans le savoir petit à petit à côté de notre existence. Les études, le travail, la famille, les relations interpersonnelles prennent un coup.

## **Thème 23 : santé sexuelle et seproduction en Islam**

### **I. Définition des concepts**

La santé est "un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement à une absence de maladie ou d'infirmité « selon l'OMS ».

La Santé sexuelle est un concept proche de celui de la santé reproductive.

Selon l'UNFPA, une bonne santé sexuelle et reproductive est un état bien être total sur le plan physique, mental et social, relativement à tous les aspects du système reproductif.

Cette branche de la santé s'intéresse à la procréation et donc au fonctionnement de l'appareil reproducteur à tous les stades de la vie. Elle s'appuie notamment sur l'éducation sexuelle, le contrôle des naissances, la planification familiale et l'éducation des femmes et des jeunes.

C'est une dimension implicite du droit des hommes et des femmes à être informé et d'avoir accès aux services de soins et de santé appropriée.

### **II. Introduction et mise en garde**

L'islam a insisté sur l'acquisition de la connaissance et durant la vie du prophète (PSL), les hommes et femmes n'étaient pas trop gêné de poser des questions, y compris celle qui étaient en relation avec leur affaire privée telle la vie sexuelle.

L'éducation sexuelle telle qu'enseigné aujourd'hui aide à la propagation du libertinage, à la dégradation des mœurs et incitent à l'impudeur.

Dans l'islam tout ce qui conduit au mal est aussi considéré comme mal.

Le sujet de l'éducation sexuelle est traité dans le Coran et au travers des paroles du prophète (psl), mais de manières sérieuses et en référence à la vie maritale et familiale.

L'islam encourage le mariage comme un moyen légal de satisfaire sa sexualité et comme protection contre l'immoralité.

L'amour et la joie dans le couple font partie du contrat et de l'engagement au mariage.

*« Parmi ses signes est qu'il a créé des épouses pour vous à partir de vous-mêmes afin que vous puissiez trouver la tranquillité avec elles. Et il a mis l'amour et la compassion entre vous. Vraiment, en cela il y a des signes pour les gens qui réfléchissent » S 30 V 21.*

*S<sub>24</sub> V<sub>33</sub> « Que ceux qui ne trouve pas à se marier restent chaste jusqu'à ce que Dieu leur en donne les moyens par sa grâce ».*

L'éducation sexuelle islamique devait être enseigné par les parents, mais à défaut par les structures islamiques à travers les enseignants musulmans formé à cette tâche. Le programme devait être taillé selon l'âge des enfants (apprenants). Il va concerner la petite enfance (croissance et développement) en passant par la puberté, l'adolescence jusqu'à l'âge

adulte et la vie maritale, ce qui pourrait participer à la formation et à la préparation des enfants et des jeunes adultes a assumé leur part de responsabilité sur ce plan. De plus rappelons qu'un enfant (ou personne) bien formé a plus de chances de ne pas devenir victimes d'attouchements sexuels. Ils sont également mieux préparés aux changements de la puberté.

### **III. Education sexuelle islamique**

Tout d'abord afin de bien saisir ce que c'est que la santé sexuelle et reproductive, il est nécessaire de revenir aux textes. Le Coran n'envisage de rapports intimes entre l'homme et la femme que dans le cadre du mariage.

Il y a obligation pour les deux conjoints d'être mariés et Dieu nous donne dans le verset suivant comment l'homme et la femme doivent mener leur vie.

*« Et parmi ses signes, il a créé de vous, pour vous des épouses pour que vous viviez en toute tranquillité avec elle, il a mis entre vous de l'affection (tendresse, amour) et la bonté... »*

L'homme et femme en islam sont complémentaires, ils sont liés l'un à l'autre par l'amour et la bonté. La tradition regorge plein d'exemples concernant la vie conjugale du prophète (psl) dans ce domaine. Quand un homme et une femme débutent leur vie de couple, souvent il se peut que l'amour ne soit pas encore au rendez-vous. Quelques ingrédients sont nécessaires pour bâtir une union solide, un amour durable et surtout un amour en Dieu. Ces ingrédients restent indispensables tout au long de vie du couple.

#### **1) L'Affection**

Elle se traduit par un ensemble d'attention qui témoigne de l'attachement que l'on éprouve envers son conjoint.

Pour l'islam, la sexualité et tout ce qui à trait font partie de la nature humaine et il n'y a pas de tabou qui y serait lié dans la vie du couple. On nous rapporte par exemple que le prophète embrassait ses femmes même en état de jeûne.

Les préliminaires et les diverses positions adopter dans les relations intimes entre conjoint n'est pas contraire aux règles islamiques. Il ne faut pas les négliger.

En matière de rapport intime entre conjoints tout est permis en islam (S 2 V 223) en dehors de l'interdiction des rapports intimes pendant les menstrues et la sodomie. Il faut aussi rappeler que la satisfaction sur le plan intime n'est pas seulement un droit du mari, mais également un droit de l'épouse.

Souvent une carence affective, se traduit par un manque de communication, de sécurité et par des relations intimes perturbées.

Par exemple : quand la femme se plaint d'un manque d'affection, son épouse lui répondra ; et puis j'étais marié ?? Ou bien " tu sais que je t'aime" etc....

Quand c'est l'époux qui en est demandeur, la femme lui dira par exemple : "je suis désolée, je n'ai pas le temps entre les enfants, le ménage et le manger ?"

Souvent la solution est très simple, il faut que l'homme se rende utile auprès de sa femme, participe de temps en temps aux tâches ménagères.

Sur le plan familial, le prophète Mohamed (psl) était au service de sa famille. Il aidait ses épouses dans les tâches ménagères en s'occupant de ce qui va lui rendre utile auprès de ses femmes et en lavant ce qui avait besoin d'être lavé.

Le mariage n'est-il pas la moitié de la foi, et prouver son amour à son conjoint n'est-il pas alors un acte de consolidation de cette foi et donc de cette adoration ?

Certaines personnes pensent que leur foi va baisser ou s'estomper s'il laisse libre cours son amour envers sa femme. Tant que la relation intime ne s'inscrit pas dans le cadre de la Zina (adultère ou sexualité hors mariage), le couple peut laisser libre cours à ses désirs et à ses fantasmes excepté la sodomie. Mais notre éducation a rendu tabou le fait de montrer et prouver ses bons sentiments et une fausse pudeur est souvent évoquée pour ne pas en parler alors que cela fait partie de notre essence même, notre existence.

Dans un hadith le prophète Mohamed (psl) a conseillé un retour rapide des pèlerins auprès de leurs femmes.

En ce terme : *"Lorsque l'un de vous a terminé son pèlerinage qu'il rentre rapidement chez lui, car la récompense en sera plus grande."*

Pour concrétiser cette affection, un petit cadeau de temps en temps à un effet magique. Cet qui donne l'importance à ce geste n'est pas la valeur du présent mais surtout le fait qu'a un moment donné de la journée bien chargé, mon âme sœur à penser à moi.

Les cadeaux peuvent servir à apaiser les tensions. Un petit geste tendre fait des miracles.

Beaucoup de couple n'ont pas de contact physique en dehors rapports intimes. Or on sait que le prophète (psl) mettait souvent sa tête sur les genoux de Aïcha (RA), Ils s'entrelaçaient et s'embrassaient, donc quoi de plus naturel que de prendre sa moitié par la main, lui dire des mots doux, des compliments et instaurer des bonnes routines comme par exemple : Des bisous du matin et au soir ; des étreintes (se serer l'un contre l'autre).

Ces attentions matérielles ou pas alimentent la tendresse dans le couple et le rendent plus uni. Que chaque musulmane rectifie et applique ces conseils dans son couple. Il ne faut pas surtout s'appuyer sur des fausses « bonnes » raisons pour éviter de le faire.

## **2) La communication**

La communication dans un couple est vitale. Tous les couples vivent des moments de désaccord sur différents aspects de la vie, c'est le contraire qui serait plutôt malsain. Communiquer c'est pouvoir s'exprimer et être écouté sans être jugé. C'est aussi savoir écouter être compréhensif.

Sans la présence d'une bonne communication dans un couple, les attentes et les besoins de chacun seront bien souvent ignorés. Les partenaires peuvent souvent se sentir incompris et risque de s'éloigner peu à peu. L'amour ressenti au début de la relation fera lentement place à l'insatisfaction et aux accumulations de conflits, ce qui peut facilement aboutir à la rupture.

La communication doit être enrichie pour durer. Les éléments à prendre en compte pour instaurer une bonne communication sont nombreux :

- Être honnête envers soit même et envers l'autre :

La transparence dans un couple est un élément très important à considérer afin de maintenir une bonne communication dans le couple.

- **Le Respect** : toute relation humaine dénuée de respect n'est pas viable à plus forte raison relation conjugale. Mais il faut avouer que trop de couple musulman vivent dans une relation dominant/dominé dans lequel le respect et la bonne communication sont absent.

Respecter son conjoint, c'est aussi l'écouter attentivement quand il parle sans le dénigrer, s'il y a un désaccord l'exprimer sans haine ni mépris, il faut avoir de l'égard pour la personne qui partage notre vie.

- **La confiance** : La confiance est un trésor que le couple se doit de protéger. Elle s'entretient et se renforce par une bonne communication. C'est aussi donner son corps, son cœur à son conjoint. Elle s'exprime par la mise à nu des conjoints l'un devant l'autre. Voilà pourquoi Dieu recommande à l'homme et la femme de couvrir ses parties intimes en dehors du cadre familial.

### 3) L'hygiène

L'hygiène corporelle et vestimentaire est un élément très important de la vie du couple. Les hommes et femmes attachent beaucoup d'importance à l'hygiène intime du conjoint.

La mauvaise haleine, les odeurs corporelles ou des aisselles, le manque d'hygiène intime joue un rôle important dans l'éloignement des conjoints (partenaires). La négliger risque même de conduire à la séparation. La bonne hygiène est un facteur déterminant dans le rapprochement.

Avoir une bonne hygiène est indispensable pour rester en bonne santé. Raser fréquemment les poils de l'aisselle et du pubis si l'on n'est pas à mesure de leur assurer une bonne hygiène.

Sur plan sexuel et des menstrues, le manque d'hygiène faisait que la sexualité était jadis considéré comme une chose sale, nauséabond, ce qui pouvait faire fuir un conjoint l'un de l'autre.

La protection menstruelle est l'ensemble des dispositifs utilisé pour éviter des épanchements sanguins extérieurs. Ces protections sont souvent des modèles jetables à usage unique ou comme des modèles lavables utilisables plusieurs fois.

Les serviettes hygiéniques (jetables), les tampons sont les plus couramment utilisés de nos jours.

Les musulmans sont censés avoir de très hautes normes de propretés et d'hygiène. Le mot arabe pour la pureté est "tahara" qui signifie « dénuer de toute impureté », autant physique que spirituelle.

Hadith : *« Cinq chose font parties de la filtra : Raser les poils pubiens, la circoncision, tailler les moustaches, épiler les aisselles et couper les ongles »* B & M.

(La filtra est l'attitude naturelle de l'homme à aller vers Dieu).

Il est obligatoire en islam de faire en sorte que toutes les impuretés passant par les organes génitaux soient nettoyées avant chaque prière. Les musulmans sont encouragés à garder leur partie génitale et leurs sous-vêtements le plus propres possible pour ne pas indisposé leurs voisins au cours de la prière. L'hygiène personnelle devait donc faire partie intégrante de la vie de tout musulman.

#### **IV) Gestion de la grossesse et planification familial**

La grossesse est un moment plein d'émotion, de rebondissement pour les familles. Les bouleversements hormonaux du premier trimestre de la grossesse peuvent déclencher divers maux comme : nausées, vomissement, somnolence, jambes lourdes ou constipations. Mais la première des choses à faire est de se rendre dans un centre de santé pour être examiné.

Et ensuite respecter le calendrier de suivis des consultations prénatal de la grossesse afin de faciliter l'accouchement et maintenir les soins de qualité.

Le prophète Mohamed (psl) a dit quand l'un de vous se rapproche de sa femme pour les rapports intimes qu'il dise : "Allahouma jannibna sheitan wa jannib sheitana ma Razaktana. Bismillah".

"Au nom d'Allah, Allah éloigne de nous le diable et éloigne- le de ce que tu nous accorderas".

Chaque acte du musulman est codifié afin qu'il soit le plus proche possible des principes de l'islam. L'époux et l'épouse récite cette invocation à chaque fois qu'ils ont des rapports intimes

Pour les couples qui ont des difficultés pour avoir une progéniture, il faut le multiplier le "Istigfar" par exemple : en disant "Astagfirullah" au moins plus d'une centaine de fois par jour.

Le Coran n'interdit pas le contrôle des naissances : c'est pourquoi la grande majorité des juristes islamique considèrent que la planification familiale est autorisée. Les savants musulmans signalent que le coït interrompu ou retrait était déjà pratiqué à l'époque du messager par ses compagnons.

Une fécondité excessive pourrait provoquer des risques pour la santé de la mère et des enfants, ou des difficultés économiques, ou de la gêne pour la mère pour le père, ou empêcher les parents d'élever correctement leurs enfants. Les musulmans seraient donc autorisés à réguler leur fécondité de manière à réduire ces difficultés.

*Sourate 2V 183 "Allah veut pour vous la facilité, il ne veut point la contrainte pour vous."*

#### **V) Gestion de la maladie**

Bien que les maladies soient souvent amères et pénibles, le couple uni doit les vivre comme une épreuve. Combien d'épreuves difficiles se sont révélées être un don et une miséricorde qui nous permettes de voir plus claire et de nous repentir avant la mort.

Dieu nous invite à endurer avec patience les épreuves et tribulations de la vie. Cela peut toutes fois être difficile si l'on ne comprend pas que tout ce qui nous arrive, en ce monde n'arrive que la permission de Dieu.

La santé est aussi une épreuve, la bonne santé peut nous faire sentir invincible et nous faire croire que nous n'avons pas besoin de Dieu. La façon dont le croyant réagit aux circonstances de la vie est une chose très importante.

### **CONCLUSION**

L'islam nous enseigne la bonne éducation même dans les rapports intimes entre le mari et son épouse, pour que cette relation soit digne l'être humain et qu'elle réalise les objectifs souhaités du mariage.

Nos familles sont à l'image de nos sociétés. La stabilité du couple engendre la stabilité de la famille qui engendra la stabilité de la société.

Se rappeler que chaque couple est une création unique. Nous venons de citer les grandes lignes pour une vie de couple réussi mais les petites lignes sont à découvrir ensemble, en apprenant à se connaître soi-même, à connaître son conjoint et permettre ainsi une cohésion dans la relation qui sera propre

## **Thème 24 : Le mariage**

### **INTRODUCTION**

L'Islam encourage fortement le mariage et ceux en mettant l'accent sur la fille dès qu'elle atteint la puberté. Dans un hadith le prophète (saw) dit : « *précipitez le mariage de la fille vierge...* » Cependant de nos jours avec la forte scolarisation des filles, il reste encore difficile pour beaucoup de concilier mariage et études. A cela s'ajoute l'opposition de certains parents qui, voulant protéger leurs enfants s'opposent souvent de façon aveugle à des mariages. Le constat est donc amer au regard des dérives constatées çà et là mais aussi des échecs des couples dû au manque d'expérience et de formation. C'est pourquoi il est nécessaire, voir urgent de revenir sur la question du mariage pour espérer remettre les pendules à l'heure.

#### **I. Les conditions du mariage**

Le mariage en islam est une des plus belles choses qui puisse vous arriver, que vous soyez homme ou femme. Cependant, il n'est pas une mince affaire puisqu'il existe certaines conditions qui doivent être respectées. Le mariage est une réelle institution.

C'est grâce à lui que vous pourrez trouver votre moitié, former une famille, mais aussi éduquer vos enfants de la meilleure des manières. Raison pour laquelle il est primordial de débiter sur de bonnes bases, à savoir la contraction d'un mariage valide.

Malheureusement, les conditions imposées aux jeunes de nos jours sont très difficiles et ne sont pas pour la plupart des préceptes islamiques. Outre ces conditions qui exigent de la part du prétendant de gros moyens, certains imposent même une certaine gestion de la future femme par rapport à ses études. Mais quelles sont réellement les conditions du mariage en islam ?

##### **1. La présence du tuteur lors du mariage en islam**

La première condition à connaître impérativement est la présence du tuteur lors de la cérémonie. En effet, la grande majorité des savants se sont mis d'accord sur cette question. De manière générale, le tuteur de la femme est son père. Cette condition est tirée d'un hadith du Prophète (aleyhi salat wa salam). En effet, selon Abou Moussa Al-Ash'ari, le Prophète (aleyhi salat wa salam) a dit : « *Aucun mariage ne*

*peut s'établir sans tuteur.* » Rapporté par Abou Dawoud, Ibn Mâja, et Tirmidhi, Cependant, chez les hanafites et pour l'imam Abou Hanifa lui-même, la présence du tuteur n'est pas obligatoire, à condition qu'il y ait deux témoins présents. Sans les deux témoins, les hanafites ne considèrent pas le mariage comme étant valide.

## **2. La présence de deux témoins**

Pour que le mariage musulman en islam soit valide, il faut également que vous comptiez sur la présence de deux témoins homme, ou d'un témoin homme et de deux témoins femme au minimum. Ses témoins doivent avoir entendu votre approbation et celle de votre futur(e) époux (se) pour que cela soit valable. Plusieurs hadiths vont dans ce sens, comme celui de Aïsha par exemple, où le Prophète (aleyhi salat wa salam) a dit : « *Pas de mariage sans tuteur, ni deux témoins intègres.* » Hadith validé par Ibn Hibban et Ibn Hazm. La majorité des savants considèrent que la présence des deux témoins est obligatoire, excepté l'imam Malik qui ne le considère pas comme une condition. Pour lui, déclarer le mariage est suffisant.

## **3. Le consentement mutuel lors du mariage en islam**

Malheureusement, il existe beaucoup de mariages arrangés dans la communauté. S'il n'y a pas consentement d'une des deux parties, et plus particulièrement la femme, ne peut être considéré comme valide. En effet, comment une vie de famille pourrait-elle parfaitement être construite, physiquement ou moralement si les deux être ne se désirent en aucun cas ? A ce sujet, le hadith du Prophète (aleyhi salat wa salam) est très explicite et clair concernant la femme. Selon Abou Houeyra, il (aleyhi salat wa salam) a dit : « *On ne marie pas la femme qui a déjà connu le mariage sans lui demander son ordre et on ne marie pas la femme vierge sans lui avoir demandé la permission. [...]* » Rapporté par Boukhari et Mouslim

## **4. La dot, ou le « mahr »**

A partir du moment où le mariage en islam est contracté, c'est le mari qui se doit de prendre en charge son épouse. C'est pourquoi, lors du contrat de mariage, il lui est obligatoire de verser une dot « mahr » à sa future épouse. La dot peut être composée d'argent, de biens matériels etc.

C'est Allah Lui-même qui a ordonné au mari de verser la dot à son épouse dans le Coran. Allah a dit : « *Et donnez aux épouses leur dot -mahr-, de bonne grâce. Si de bon gré, elles vous en abandonnent quelque chose, disposez-en alors à votre aise et de bon cœur.* » S4, V4

Enfin, il faut savoir que certaines choses en rapport avec le mariage en islam sont strictement interdites :

- Le mariage temporaire (se marier pour une période de temps seulement, puis divorcer, ce que font les chiïtes) ;
- La femme ne peut se marier avec un non-musulman, et l'époux ne peut se marier qu'avec une musulmane, juive ou chrétienne ;
- Le musulman ne peut demander une femme en mariage qui est déjà demandée en mariage ;
- Il est interdit d'avoir des rapports intimes avec l'époux(se) avant que le mariage soit clairement établi.

Rien n'interdit ensuite aux époux de célébrer leur mariage selon les traditions et coutumes de leurs pays.

Si non, de prime à bord les conditions indispensables lorsque les questions posées plus haut ne se posent pas, on a besoin simplement de ces quelques conditions :

Être pubère ;

Réunir un minimum de condition pour l'homme ;

Être musulmans ;

Les témoins ;

La dote.

## **II. Les conditions de fréquentations**

La première rencontre peut se faire dans un lieu quelconque mais pour ce qui est des autres rencontres, il est préférable de le faire en famille ou dans nos milieux, c'est-à-dire lors des rencontres islamiques, sans toutefois s'isoler de peur de se faire tenter par le Chaytane. Le prophète (saw) a dit à propos que si deux personnes (un homme et une femme) s'isolent, leur troisième est chaytane.

## **III. La problématique du mariage aujourd'hui**

## **La question du choix des conjoints**

Le choix d'un époux ou d'une épouse doit obéir à des critères et des principes fondamentaux, à savoir :

### **-La religiosité**

En tête de ces critères, il y a la religiosité, et tout ce qui rentre sous cette appellation en termes de bonnes manières. C'est le critère le plus important sur lequel doit se fonder le choix des époux l'un pour l'autre. L'homme doit veiller à choisir une femme religieuse dotée de bonnes manières, car c'est ce type d'épouse qui le soutiendra dans les affaires de sa religion, de sa vie ici-bas et dans l'au-delà, et qui saura garder son honneur et sa chasteté et préserver la dignité de son époux, de sorte qu'il trouve la quiétude et la tranquillité auprès d'elle et que l'affection et la miséricorde resplendissent entre eux.

Le Messager (paix et bénédictions sur lui) mentionna les critères couramment pris en considération et insista sur le critère le plus important présentant l'union avec celle qui le remplit comme une victoire que l'on remporte. Ainsi Abû Hurayrah (qu'Allah l'agrée) rapporta-t-il que le Prophète (paix et bénédictions sur lui) dit : « *On épouse les femmes pour quatre raisons : la fortune, la lignée, la beauté et la religiosité. Remporte donc la femme religieuse, ou puissent tes mains ne recueillir que poussière !* »

Tout comme la religiosité est un principe directeur dans le choix de l'homme pour son épouse, la femme doit aussi y veiller lors du choix de son époux. Abû Hâtim Al-Muzanî (qu'Allâh l'agrée) rapporta en effet que le Prophète (paix et bénédictions sur lui) dit : « *Lorsqu'un homme d'une religiosité et d'un comportement irréprochables vous fait une demande en mariage, mariez-le, faute de quoi discorde et corruption se répandront sur terre.* » ; dans une variante : « *corruption majeure* ».

### **-La lignée et l'origine**

La lignée et l'origine font aussi partie des critères de choix des époux/épouses. L'islam nous ordonna en effet d'être attentif à l'origine du parent que nous donnerons à notre progéniture car, tels des minerais, les gens sont plus ou moins nobles.

L'Imâm Al-Ghazâlî posa comme condition que l'épouse soit de noble extraction, c'est-à-dire qu'elle soit issue d'une famille religieuse et pieuse. Car c'est elle qui élèvera ses filles et ses fils. Si elle n'est pas elle-même bien élevée, elle ne pourra pas élever et éduquer ses

enfants de manière appropriée. Il en est de même pour l'homme. Le prophète (saw) disait d'ailleurs à ce propos : « *méfiez-vous de la plante verdoyante issue d'un mauvais milieu.* »

`Uthmân Ibn Abî Al-`Âs Ath-Thaqafî conseilla ses enfants en matière de choix d'un conjoint de bonne extraction disant : « *Mes fils, l'époux est à l'image de l'agriculteur, que chacun voie où il plante sa culture. La mauvaise terre n'engendre que rarement. Soyez donc exigeants, quitte à ne pas vous marier dans l'immédiat.* » De même, on demanda à `Umar Ibn Al-Khattâb : « *Quels sont les droits de l'enfant sur son père ?* » Il répondit : « *Qu'il choisisse sa mère soigneusement, qu'il lui donne un beau prénom et qu'il lui enseigne le Coran.* »

L'origine ou la lignée ont manifestement leur effet sur la constitution de la cellule familiale naissante, dans la mesure où les enfants grandissent et acquièrent leurs manières et leurs coutumes au gré de l'environnement dans lequel ils sont élevés et des règles de vie qui y prévalent.

#### **-La fortune**

Beaucoup de gens sont attentifs à la fortune du futur conjoint ; l'homme voudrait épouser une femme aisée et la femme voudrait épouser un homme aisé. Les deux parties pourraient même en oublier ou fermer les yeux sur l'importance de la religion et son rôle essentiel dans l'édification de la famille. La recherche de l'argent pourrait cacher certaines choses qu'il aurait fallu prendre en considération. Elle pourrait même s'accroître dans les conditions de marasme économique et d'augmentation des prix que nous connaissons actuellement ; les gens aimant à rivaliser en niveau de vie, en matière de mobilier et d'apparat, au point que ces considérations les distraient des critères de choix réellement importants, en tête desquels arrivent la religion et les bonnes manières.

Or, par rapport à la richesse, il faut avoir confiance en Allah que celui-là que l'on a vu pauvre hier, peut devenir riche et celui qui était riche hier peut devenir pauvre. La femme peut cependant se battre au côté de son époux, ne serait-ce que par ces bonnes idées et cela peut leur conduire vers une situation meilleure. Allah n'a-t-il pas dit : « *S'ils sont pauvres, je les enrichirai* » ?

En matière du mariage, le croyant doit être patient et confiant, et savoir que la vraie richesse c'est la satisfaction de ce qu'Allah nous accorde. C'est d'abord une question de cœur et de foi.

## **-La beauté**

La beauté entre également en ligne de compte dans le choix mutuel des époux. Mais il convient que la beauté ne soit pas aux antipodes de la religiosité. Si une femme est belle, mais est dépourvue de religiosité et de bonnes manières, la beauté n'a aucun poids dans ce cas. On constatera que dans le hadith du Prophète (*paix et bénédictions sur lui*) stipulant que : « *On épouse les femmes pour quatre raisons : la fortune, la lignée, la beauté et la religiosité. Remporte donc la femme religieuse, ou puissent tes mains ne recueillir que poussière !* » Qu'il se contenta de mentionner ces critères sans évoquer d'autres critères comme la virginité, l'affection et l'intelligence entre autres critères, car ces quatre critères sont ceux que les gens cherchent à remplir le plus souvent dans un mariage. Le Prophète leur indiqua alors clairement que la victoire se remporte véritablement sur le terrain de la religion disant : « *Remporte donc la femme religieuse, ou puissent tes mains ne recueillir que poussière !* »

Cela dit, rien ne s'oppose à ce que la religion soit réunie avec d'autres critères comme la fortune, la beauté, et la lignée, entre autres critères. Mais l'islam a interdit et mis en garde contre la fortune dépourvue de religiosité, comme le prouve l'enseignement du Prophète — *paix et bénédictions sur lui* — : « *N'épousez pas les femmes pour leur beauté car leur beauté peut les mettre en péril. Ne les épousez pas pour leur fortune, car la fortune peut les rendre tyranniques. Épousez-les plutôt pour la religion. Une servante noire et religieuse est certes préférable.* »

## **-La virginité**

Parmi les critères de choix des conjoints figure aussi la virginité : que l'homme cherche à épouser une femme n'ayant jamais été mariée, et que la femme cherche à épouser un homme n'ayant jamais été marié. Au sujet de la préférence des femmes vierges, on rapporta le hadith : « *Recherchez les femmes vierges car elles ont des bouches plus limpides, des matrices plus fertiles, et se contentent de peu plus volontiers.* » On entend par le fait qu'elles ont des bouches plus limpides, que leur propos est plus agréable, et par la fertilité des matrices, le fait qu'elles peuvent donner plus d'enfants.

De même, lorsque le Messager d'Allâh — *paix et bénédictions sur lui* — demanda à Jâbir — qu'Allâh l'agrée — : « *“T'es-tu marié ?” Il répondit : “Oui, ô Messager d'Allâh.” Il demanda : “Une vierge ou une femme ayant connu le mariage ?” Il répondit : “Une femme ayant connu le mariage.” Le Prophète commenta : “Ne pouvais-tu pas choisir une vierge que tu taquines et qui te taquine ?”* »

### **-L'affection et la fertilité**

Parmi ces critères figurent aussi l'affection et la fertilité. L'islam invite à choisir pour épouse une femme affectueuse et fertile. Car la femme affectueuse préserve le bon souvenir et nourrit la tendresse au sein du couple. La femme fertile permet, quant à elle, d'accomplir les objectifs du mariage en termes de tranquillité, de stabilité, de procréation et de préservation du genre humain.

Un homme se rendit un jour auprès du Messager d'Allâh — paix et bénédictions sur lui — après avoir demandé la main d'une femme stérile. Il dit au Messager d'Allâh — paix et bénédictions sur lui — : « *Je suis tombé sur une femme issue d'une bonne famille et jouissant d'un grand prestige, sauf qu'elle ne donne pas d'enfants, est-ce que je l'épouse ?* » Il lui répondit par la négative. Il revint le voir une deuxième fois, il lui répondit par la négative de nouveau. Il revint une troisième fois, alors le Prophète dit : « *Épousez les femmes affectueuses et fertiles car je rivaliserai de votre nombre.* » »

L'on peut déterminer si une femme est affectueuse en se renseignant auprès de ses connaissances et des gens qui l'ont fréquentée de près. On peut aussi se faire une idée de la fertilité d'une vierge au regard de ses antécédents familiaux.

Ces critères se déclinent de la même façon pour les hommes. La famille de la mariée doit veiller à accorder la main de leur fille à un homme ayant un bon caractère, qui soit tendre et fertile. Si le discours du Législateur est adressé en apparence aux hommes, il convient de rappeler que les femmes sont les consœurs des hommes en matière de législation.

### **-L'intelligence**

L'intelligence fait aussi partie des critères de choix du conjoint. L'homme doit choisir une femme intelligente et éviter la femme sotte. Car l'intelligence est requise pour une vie de couple pérenne et heureuse. De plus, le tempérament de la femme se transmet à ses enfants. Si elle est intelligente, elle saura gérer sa vie à la lumière de sa raison, ce qui aura un impact positif sur ses enfants. En revanche, si elle est sotte, son impact sera à l'inverse. On dit à cet effet : « *Évite l'épouse sotte, car ses enfants sont perdus et sa compagnie une épreuve.* »

### **-L'exogamie**

Dans le choix du conjoint, on doit également éviter une trop forte consanguinité. La femme n'appartenant pas à la même famille donne des enfants plus sains. C'est pourquoi on dit : « *Épousez les étrangères et évitez la débilité.* » c'est-à-dire mariez-vous en dehors de votre parentèle afin que vos enfants ne soient pas tarés. Ibn Qudâmah ajouta : « *Cela est aussi préférable au cas où un différend conduirait au divorce, car dans le cas d'un mariage*

*consanguin cela provoquerait la rupture des liens de parenté, liens que l'on est commandé d'entretenir. »*

La proche parente peut en effet donner des enfants tarés physiquement, en raison de malformations génétiques. La génétique a ainsi démontré que les enfants issus de mariages consanguins sont sujets à des tares physiques et mentales.

### **-La question de la sincérité dans le choix du conjoint (de la conjointe)**

Beaucoup de couple se déchirent souvent par ce que l'un des deux, soit l'épouse soit l'époux à cacher des détails importants de sa vie, de ses ambitions...

Il se pourrait que la femme ait déjà été mariée et a même un enfant, que l'homme ait déjà une ou deux épouses déjà à la maison ou dans une autre ville.

Certaines femmes ne supportent nullement la polygamie, et préféreraient même vivre sans se marier que d'en avoir et supporter la polygamie. Mais lors des échanges avec leur prétendant, elle n'aborde pas la question, et sait pourtant au fond d'elle que son futur mari est musulman et pourrait envisager d'épouser d'autres après elle. Il faut être sincère et dire ce qui pourrait détruire votre union !

C'est ce que Safiya, avait confiée au prophète (*paix et salut sur lui*) a demandé sa main. Safiya avait répondu qu'elle ne pouvait pas supporter d'avoir des coépouses et le prophète (*paix et salut sur lui*) lui avait alors dit qu'il prierait pour elle par rapport cela et c'est ce qui fut fait et le prophète l'épousa.

### **-Le problème ethnique lié aux parents**

Beaucoup de jeunes musulman(e)s ont vu leurs mariages refusés du fait de la différence ethnique. En effet certains musulmans restent encore à leurs coutumes ancestrales, donnant souvent priorité à la coutume plutôt que la prescription islamique. Ainsi, ils refusent de marier leur enfant à tel ou à telle par ce que ceux-ci étant des forgerons par exemple et ceux-là des princes.

Ces décisions engendrent souvent des dégâts tels que la fornication, la rébellion des enfants et des fois même la fuite des amoureux quand ces derniers n'ont pas une connaissance poussée de la religion.

### **-Le combat des médias et de certaines organisations contre le mariage au profit de la dépravation sexuelle**

Les multiples messages des radios et télévisions sur le mariage tendent à dire que le mariage d'une certaine tranche d'âge est précoce, malgré que ces dernières aient atteintes la puberté. Certaines ONG financent également des émissions dans les radios allant dans ce sens.

On lie souvent cela à la scolarisation.

## **-La problématique du mariage inter religieux**

### **Qui peut-on marier ?**

Le musulman peut épouser une musulmane, une chrétienne ou une juive chaste (avec conditions, selon certains savants)

Allah l'autorise dans le coran à la sourate 5 au verset 5.

*« ... (Vous sont permises) les femmes vertueuses d'entre les croyantes, et les femmes vertueuses d'entre les gens qui ont reçu le livre avant vous, si vous leur donnez-leur dot (Al Mahr), avec contrat de mariage, non en débauchés ni en preneurs d'amantes... » Al-Mâ'ida\_Ayat 5*

Cependant au temps du Khalife Omar Ibn Al-Khattab intervint pour faire divorcer un gouverneur musulman qui venait de marier une chrétienne. Partant de là certains savants déduiront qu'il n'est pas questions de prioriser les femmes chrétiennes ou juives quand il y a à côté des musulmanes qui ont besoins d'être mariées.

Toutefois, le verset reste en vigueur et peut s'appliquer à tout musulman qui se retrouverait dans un pays étranger loin de filles musulmanes (mariables).

Certaines filles musulmanes penchent aussi souvent pour des chrétiens plutôt que d'épouser des musulmans. Certaines par pure ignorance pensent que la première condition dans une relation c'est l'amour. D'autre encore par peur de la polygamie ou de voir certaines de leurs libertés (par rapport au port du voile et autres) restreintes, préfèrent alors des gens d'autres religions tout en restant musulmanes. Ce qui est une grosse erreur ! Car il est plus facile de basculer vers la religion de l'homme. De plus un mari chrétien ou juif n'admettra pas que son épouse reste musulmane, il ne sera jamais satisfait d'elle.

Allah dit : *« Ni les juifs, ni les chrétiens, ne seront jamais satisfaits de toi, jusqu'à ce que tu suives leur religion. –Dis : “ Certes c'est la direction d'Allah qui est la vraie direction.”*  
... »

#### **IV. La célébration du mariage**

Certains gens font l'amalgame entre la célébration du mariage qui uni légalement les nouveaux mariées et le festin et autres cérémonies qui s'y greffent.

Or, la célébration du mariage est plus sobre que l'on ne pense. Cette célébration peut se faire à domicile ou à la mosquée. L'imam prononce une sorte de sermon, qu'avait l'habitude de prononcer le prophète (saw) à l'occasion de chaque mariage. Il est aussi question d'interroger les témoins afin qu'ils confirment leur engagement à accompagner les mariés.

La présence de la mariée est souvent exigée par certains imams qui aimeraient se rassurer du consentement de cette dernière, mais aussi se rassurer qu'ils ont affaire à un mariage entre musulmans. Toutefois l'absence de la mariée ou du marié n'invalide en rien le mariage. Il faut cependant se rassurer, même si c'est à distance, que les deux (l'homme et la femme) sont tous deux consentants et remplisse les conditions.

Le prophète (saw) a célébré un mariage avec l'une de ses épouses à distance.

#### **La nuit de noce**

La nuit de noce est très spéciale, surtout inoubliable si le nouveau couple a su la vivre.

Elle requiert beaucoup de douceur, mais aussi de savoir-faire.

Il est intéressant alors de parfumer la maison, de décorer la chambre etc.

Les marier devront faire une prière ensemble ;

L'homme invoquera ensuite Allah en posant sa main sur la tête de sa femme.

Les deux pourront partager un bon repas ; ce qui pourra se terminer par des amusements au lit. Il est recommandé avant l'acte sexuel de procéder à des préliminaire (les caresses et autres).

Il faut également faire cette invocation avant ce rapport et avant tout rapport sexuel :

*“Allâhoumma djannibna cheytâne wa djannibi cheytâna ma razaktanâ”*

## **Thème 25 : La paix et la cohésion sociale**

### **INTRODUCTION**

Le Burkina Faso, jadis havre de paix et modèle de cohabitation des communautés religieuses dans la sous-région connaît aujourd'hui de graves crises sécuritaires. Cette crise sécuritaire se caractérise par des attaques terroristes qui mettent à mal le « le vivre ensemble ». En vue de restaurer ou de reconstruire la paix dans notre pays, nous aborderons la thématique : «la contribution de l'islam dans la construction de la paix et la cohésion sociale ».

#### **I. Définitions des termes :**

##### **1. La paix**

La paix est un concept qui désigne un état de calme ou de tranquillité, ainsi que l'absence de perturbation, de trouble, de guerre ou de conflits. Elle correspond aussi à un idéal social et politique.

La paix peut aussi désigner, sociologiquement « l'entente amicale de tous les individus qui composent une société. Elle n'implique pas l'absence de conflit, mais une résolution systématiquement calme et mesurée de toute difficulté conséquente à la vie en communauté principalement par le dialogue.

L'islam est une religion qui appelle à la paix. La paix avec le Créateur, avec soi-même, avec les autres. Beaucoup de symboles : le nom d'Allah « as -salam », la racine du mot islam : « slm », la fin de chaque prière, et la formule de salutation. Arrivé à Médine, le prophète (SAW) recommanda, « répandez la paix » ; « nourrissez le pauvre » ; « priez la nuit ».

##### **2. La cohésion sociale**

« La cohésion sociale se définit comme étant l'ensemble des processus qui contribuent à assurer à tous les individus ou groupes d'individus l'égalité des chances et des conditions, l'accès effectif aux droits fondamentaux et au bien-être économique, social et culturel, afin de permettre à chacun de participer activement à la société et d'y être reconnu, quel qu'en soit son origine ou ethnique, son appartenance culturelle, religieuse ou philosophique, son statut, ... »

La paix et la cohésion sociale sont cultivées à travers l'enseignement de nos références (le Coran et la sounna).

## **II. Contribution de l'islam pour la culture de la paix et la cohésion sociale**

A travers le Coran et la sunna, beaucoup d'éléments sont mis en évidence pour la construction d'une société de paix et de cohésion sociale réussie. On peut citer entre autres :

### **1. L'acceptation de la diversité**

La diversité (différences de couleurs, de langues, de croyances...) humaine est une loi divine que l'on trouve dans le Coran.

Dieu nous dit : *« ô hommes ! Nous vous avons créés à partir d'un mâle et d'une femelle, et Nous avons fait de vous des nations et des tribus, pour que vous vous entre connaissiez. Le plus noble d'entre vous, auprès d'Allah est le plus pieux. Allah est certes Omniscient et Grand – Connaisseur. »* Sourate 49 verset 13

IL dit encore : *« Si ton Seigneur l'avait voulu, tous ceux qui sont sur la terre auraient cru. Est-ce à toi de contraindre les gens à devenir croyants ? Aucune âme ne peut acquérir la foi sans la grâce d'Allah. Allah accablera de son mépris ceux qui ne Le comprennent pas. »* Sourate 99-100

Dieu dit au prophète Mohammed (Saw) : *« Tu ne guide pas qui tu veux. Mais c'est Allah guide qui Il veut. Il connaît mieux cependant les biens guidés »* Sourate 28 verset 56.

### **2. La liberté religieuse**

En islam, il y a ce qu'on appelle la liberté religieuse ou la liberté de culte. Les habitants d'une même famille, ville ou pays ne sont pas contraints à pratiquer tous la même religion. Comme en témoignent des versets coraniques et des hadiths.

Dès la Mecque, Dieu révéla la sourate « kafiroune » ou « les non croyants »

Ou Il termine en disant : *« A vous votre religion, à moi ma religion »* sourate 109 verset 5.

Plus tard à Médine, certains compagnons voudront contraindre leurs proches ou enfants à adhérer forcément à l'islam (tafsir ibn Kathir du verset 256 de la sourate 2)

Dieu dit : *« Point de contrainte en religion... »* Sourate 2 verset 256

### **3. La tolérance**

La tolérance consiste à laisser l'autre vivre à côté de nous sans le mépriser ou le contraindre à des choses. Cela est aussi bien valable dans la vie courante et que dans la pratique de sa foi...

Le hadith rapporté par Ibn Hicham, Ibn Kathir ; l'imam Ibn Quayyim évoquent « la venue des chrétiens de Najjran, venus discuter avec le prophète sur la foi (son statut de prophète), et qui a abouti une signature de traité ».

Le prophète (saw) et les sahabas ont toujours épargné lors des conquêtes les lieux de culte : temples, synagogues, églises... Exemple les statuts de Bouda en Afghanistan n'ont pas été automatiquement détruits bien que ces contrées étaient conquises par l'islam.

Le Coran nous oriente sur la manière de vivre en société avec des non musulmans.

Allah résume comment doit vivre les gens (surtout les non musulmans dans les versets 8 et 9 de la sourate 60).

*« Allah ne vous défend pas d'être bienfaisants et équitables envers ceux qui ne vous ont pas combattus pour la religion et ne vous ont pas chassés de vos demeures ; car Allah aime les équitables. Allah vous défend seulement de prendre pour alliés ceux qui vous ont combattus pour la religion, vous ont chassé de vos demeures et ont aidé à votre expulsion. Et ceux qui les prennent pour alliés sont des injustes. »*

Généralement on vit avec deux catégories de personnes non musulmanes dans la société :

- les non musulmans pacifiques (tolérants) : nous devons leur témoigner 3 choses : le bon comportement (envers lui), la bienfaisance (la solidarité) et la justice (sa vie, son honneur, sa propriété sont sauvegardés)
- les non musulmans belliqueux : nous ne devons pas exagérer notre adversité à leurs endroit par qu'ils sont des humains comme nous et ayons l'espoir qu'ils pourront devenir nos alliés (musulmans) de demain.

## CONCLUSION

C'est sur cette base que les premiers musulmans (sahaba et les pieux compagnons) ont vécu leur foi et ont pu amener beaucoup de leur entourage à la religion.

Dieu dit : *« Allah ne change l'état d'un peuple sans que chacun membre de la communauté ne change ce qui est en lui-même. »*

## **Thème 250 : l'extrémisme violent**

### **INTRODUCTION**

L'islam est une religion de paix, de douceur et de raison. Les rapports sociaux en islam sont soutenus par plusieurs textes, aussi bien dans le Coran que dans les hadiths. Le comportement du prophète (p.s.s.l) et de ces compagnons ont laissé beaucoup même chez leurs ennemis. Le Coran mentionne dans plusieurs versets la bonté et la douceur envers les humains, les animaux et même les plantes. Cependant, le vécu quotidien des musulmans aujourd'hui laissent à désirer. Il n'est pas rare de voir un musulman se faire remarquer par sa dureté envers les gens, son intolérance envers les gens d'autres religions, son indifférence envers son voisin etc. Certains musulmans vont jusqu'à refuser de porter assistance à des gens très démunis, sous prétexte qu'ils ne sont pas musulmans pourtant Allah a envoyé le prophète comme une miséricorde pour tout l'univers.

### **I-DEFINITION**

L'extrémisme c'est aller au-delà de ce qui est établie. C'est exagérer dans une chose. Quant à la violence c'est le fait d'agir avec brutalité, que ce soit dans la parole ou dans les actes. Du point de vu religieux donc l'extrémisme violent, c'est lorsqu'il y a une certaine exagération dans les règles établies. Cela peut être dû à du fanatisme où à de l'ignorance simplement.

### **LE CAS DE L'EGLISE**

On peut citer le cas de l'extrémisme violent qui eut lieux dans le christianisme notamment avec l'Eglise Catholique concernant l'hérésie. Le cas de Galilée est un exemple assez illustrant.

L'extrémisme violent n'a pas concerné que les religions. Ce fut aussi une question raciale. C'est le cas notamment des KU KLUX KLAN aux Etats Unies

### **II-HISTORIQUE DANS LE CONTEXTE ISLAMIQUE**

L'extrémisme a existé au temps du prophète. Lors d'un partage du butin de guerre, un parmi les musulmans, insatisfait du partage du prophète (saw) avait traité, celui-ci d'injuste. Et au temps du Calife Ali (ra), lors de la mésentente entre Ali et Muawiya, il eut un groupe qui a trouvé qu'il fallait tuer et Ali et Muawiya afin d'en finir avec les querelles qui opposaient les

musulmans. Ils seraient ensuite taxés de takfiris (secte qui s'autorise souvent à tuer tous ceux qui ne partagent pas leurs points de vu, fussent-ils des musulmans).

## **CONSTAT ACTUEL SUR L'EXTREMISME VIOLENT**

De nos jours, le constat est amer aujourd'hui lorsque l'on observe la situation au sein de la société actuelle.

### **A. Les causes de l'extrémisme religieux**

On affirme que la première cause de l'extrémisme c'est l'ignorance. Si l'on ignore les finalités de l'Islam il est facile de durcir là où il ne faut pas ou quand il fallait plutôt adoucir.

Les finalités sont au nombre de cinq (05) selon les savants :

- La préservation de la religion
- La préservation de la vie humaine
- La préservation de la raison
- La préservation de l'honneur et de la dignité
- La préservation des biens

### **B. L'extrémisme avec soi-même et dans sa famille**

On peut être exagérer en matière d'adoration ou par rapport aux principes de la religion de sorte à s'imposer ce qui est lourd à supporter ou de faire de l'islam un culte insupportable pour sa famille. Il arrive souvent que l'on restreigne toute distraction. Or, la famille doit avoir du plaisir à pratiquer l'islam et être fier de se réclamer musulmane.

### **C. L'extrémisme intra religieux**

Au sein de l'islam on dénombre plusieurs tendances aujourd'hui. Outre celles considérées comme des sectes hérétiques, la majorité des tendances qui constitue la Oummah, est divisée. Il n'y a pas de tolérance entre les musulmans à causes de leurs appartenances.

### **D. L'extrémisme envers les gens d'autres religions**

Lorsque le musulman fait preuve de fanatisme, il peut effectivement se montrer dur envers des gens à qui montrer son bon comportement aurait pu les appeler à l'islam. Ça peut être :

- Les voisins
- Les proches parents non musulmans
- Les chrétiens et les juifs
- Envers les animaux

## QUELLE RESOLUTION

- La science (le savoir islamique et ses finalités)
- Le rappel
- La connaissance approfondie sur la vie du prophète
- La spiritualité

## CONCLUSION

La venue du prophète Muhammad a un but salubre pour l'humanité et au-delà tout l'univers. Il ne convient donc pas à ses adeptes de saper ses efforts en éloignant les gens de cette noble religion. C'est une sorte de trahison que d'agir de la sorte. Analysant la situation, il ressort que le croyant doit s'armer de savoir et de sagesse afin d'incarner les vraies valeurs de cette religion. Allah et le prophète ont toujours avertis les musulmans contre l'exagération en matière de religion. Le prophète (p.s.s.l) n'avait-il pas averti en ces termes : « **vos devanciers ont périés par exagération en matière de religion.** »

Il serait plus judicieux de ne pas s'en lasser d'avertir et de persévérer dans la patience quant aux agissements des gens, sachant que nul n'est parfait et que comme l'a dit Allah : « *Eh bien rappel, tu n'es qu'un rappeleur* » **coran 88 v 21** ; et rappelons-nous qu'il n'y a « *nulle contrainte en matière de religion !* » **coran 2 v 256**

## **Thème 26 : les symboles de l’Islam**

### **INTRODUCTION**

L’Islam qui est une religion universelle, possède des symboles particuliers qui la différencient de toutes les autres religions du monde. Dans ce chapitre, nous tenterons de présenter certains de ses symboles.

#### **I. Les symboles de l’Islam**

Parmi les symboles de l’Islam, nous avons :

- Les trois lieux saints de l’Islam (la Mecque, Médine et Jérusalem)
- La mosquée en général
- Le Coran
- Le calendrier islamique

#### **II. Historique et localisation des symboles de l’Islam**

##### **1. Les trois lieux saints**

###### **a. La Mecque**

La Mecque est une ville située dans le Centre-Ouest de l’Arabie Saoudite (dans le continent asiatique). C’est la ville natale du prophète Muhammad (saw). Elle abrite la Kaaba (la mosquée sacrée) vers laquelle tous les musulmans s’orientent pour accomplir leurs prières.

La Mecque (lieu sacrée) est la capitale religieuse de l’Islam. C’est le lieu où se déroule le pèlerinage qui rassemble chaque année des millions de musulmans du monde entier.

###### **b. Médine**

Médine (autrefois appelée Yathrib) est la deuxième ville sainte de l’Islam. Située en Arabie Saoudite, c’est la ville qui a accueilli le prophète Muhammad (saw) et ses compagnons lors de l’Hégire en 622. Elle abrite “la mosquée du prophète (saw)” ou mosquée an-Nabawi. Des millions de pèlerins y vont également chaque année lors du pèlerinage pour se recueillir sur le tombeau du prophète Muhammad (saw) qui repose dans la mosquée an-Nabawi. La même mosquée contient également les tombes des califes Abou-Bakr et d’Oumar Ibn Khattab.

### **c. Jérusalem**

Jérusalem est une ville située entre l'Israël et la Palestine et fait même l'objet de crises permanentes entre les deux Etats. Elle représente le troisième lieu saint de l'Islam. C'est à Jérusalem que le prophète Muhammad (saw) effectua son ascension au ciel en 619. Il a été reçu par Allah, où il visita les merveilles de l'au-delà, et rapporta à sa communauté, comme cadeau divin, la prière islamique.

## **2. La mosquée**

La mosquée est un lieu de culte (lieu d'adoration d'Allah) où se rassemblent les musulmans pour les prières communes. Elle est le plus souvent entourée d'une ou de plusieurs tours appelés minarets dont le nombre n'est pas limité. C'est du haut du minaret que le muezzin fait l'appel à la prière.

Une mosquée est plus qu'un lieu de culte, elle est un lieu d'institution sociale et éducative. Elle peut être accompagnée d'une medersa, d'un centre de formation ou d'une université. Elle sert aussi de lieu de rencontres et d'échanges.

La première mosquée construite fut la Kaaba (la mosquée Al-Haram) qui est située à la Mecque en Arabie Saoudite. Celle-ci a été construite par le prophète Ibrahim (AS) et son fils Ismaël (AS) sous l'ordre d'Allah. La deuxième mosquée la plus ancienne est la mosquée Al-Aqsa de Jérusalem, une ville située entre Israël et la Palestine et qui fait l'objet de crises permanentes entre ces deux Etats.

Du vivant du prophète Muhammad (saw), la première mosquée qu'il a construite fut celle de Quba à Médine, construite lors de l'hégire. Quelques jours après sa construction, le prophète (saw) entama la construction de la deuxième mosquée, connue aujourd'hui sous le nom mosquée An-Nabawi ou 'mosquée du prophète'.

## **3. Le Coran**

Le Coran est la parole d'Allah révélé au prophète Muhammad (saw) à travers l'ange Djibril (Gabriel) depuis le septième (7<sup>e</sup>) siècle. Des compagnons qui connaissaient lire et écrire à l'exemple Zayd Ben Thabit se sont chargés d'écrire les versets du Coran au fur et en mesure que la révélation était faite. En somme, tout support sur lequel les scribes pouvaient écrire les versets que Muhammad (saw) dictait était utilisé à cet effet. Certains compagnons mémorisaient les versets par cœur au même moment. A la fin de la révélation, tout le

contenu du Coran a été révisé à deux reprises par l'ange Gabriel pour vérifier, consolider et confirmer sa conformité avec la parole authentique d'Allah.

Le contenu du Coran est divisé en sourates ou chapitres. Il compte 114 sourates et chaque sourate comprend des versets ou ayats. Les sourates sont réparties en sourates mecquoises et sourates médinoises selon le lieu de la révélation des versets. On a ainsi 29 sourates médinoises et 85 sourates mecquoises.

Après la mort du prophète (saw) le premier khalife de l'Islam (entre 632 et 644), Abou-Bakr, entreprit l'assemblage des versets du Coran en un seul livre. C'est avec le troisième (3<sup>e</sup>) Khalife (entre 644 et 656), Ousmane ben Afaane que cet assemblage a été achevé.

#### **4. Le calendrier islamique**

Le calendrier islamique ou calendrier musulman débuta avec l'hégire du prophète (saw), le premier jour du mois de Muharram (le 15 ou le 16 juillet 622 de l'ère chrétienne). Elle fut adoptée des années après cet événement (l'hégire). Ce calendrier est aussi appelé calendrier lunaire, car il est basé sur l'observation des phases de la lune. Le calendrier musulman compte douze (12) mois de 29 à 30 jours. Il est donc plus court que le calendrier grégorien de 11 ou 12 jours par an.

Une date donnée dans ce calendrier est le plus souvent accompagnée de la mention (calendrier musulman ou hégirien, ère musulmane ou hégirienne) ou en abrégé (H) ou (AH). Exemple : 1443 H correspond à une partie de 2021 et une partie de 2022 de l'année grégorienne.

Le calendrier hégirien (musulman) compte 12 mois lunaires : Muharram, Safar, Rabî- al awwal, Rabî-as-thânî, Jumada-al awwal, Jumada as-thânî, Rajab, Cha'aban, Ramadan, Chawwal, Zoul-Qa'da, Zoul-hidja.

### **CONCLUSION**

Les symboles de l'Islam cités dans ce cours sont très importants et incontournables dans la vie des musulmans. Alors, il appartient à chaque musulmane et musulman de s'y accrocher afin de se rapprocher davantage d'Allah.

## **THEME 27 : L'incivisme**

### **INTRODUCTION**

L'incivisme gagne du terrain dans nos habitudes. Des scènes qui se déroulaient loin de nous (films et pays occidentaux) sont courantes de nos jours dans notre quotidien. Bruler les feux tricolores, le non-respect de la loi et des normes sont les manifestations de l'incivisme La prise des substances illicites : drogue, chicha et aussi la cigarette, l'alcool, le vin dans toutes ces couleurs...

En 2015 à NAGARE des élèves avaient terrorisé leurs professeurs en voulant les tuer, ils ont chassé et brulé les biens de certains enseignants. Sans oublier Gounghin. Des professeurs giflés par leurs élèves. Et tout récemment le cas du lycée Philipe Zinda Kaboré.

Pour étayer cette notion, nous allons définir l'incivisme, dire les causes, les conséquences et les perspectives.

#### **1) Définitions**

**Civisme** : c'est le respect des normes (valeurs, lois, règles ; ...) qui sont édictées par la communauté pour un vivre ensemble harmonieux.

**Civilité** : C'est la politesse, la solidarité qu'on manifeste à l'endroit de ses concitoyens.

**Citoyenneté** : se rapporte à un sentiment d'appartenance à la communauté partagent l'expérience de la solidarité et de l'identité collective et assument une responsabilité collective.

**Incivisme** : c'est le non-respect des normes, des règles, des lois dans la vie quotidienne.

#### **2) Les causes de l'incivisme**

Le regain de revalorisation des droits de l'enfant avec pour corollaire l'investissement du champ éducatif par une série de droits tous azimuts occupe une grande place parmi les causes de l'incivisme, mais ce n'est pas la seule cause. On assiste à une démission progressive de l'Etat du système éducatif alors même que la profusion des discours ne manque pas à souligner l'impérieuse nécessiter de revaloriser le système éducatif national. Le fait que l'Etat ne fait pas du système éducatif sa priorité est de loin la principale cause de l'incivisme. Il est de nos jours admis que de nombreux parents ne remplissent pas suffisamment leur responsabilité parentale en matière d'éducation. Il y a aussi les

recrutements tous azimuts motivés par la recherche du gain immédiat entraîne un dysfonctionnement administratif conjugué à l'absence de discipline avec pour corollaire une montée de l'incivisme dans de nombreux établissements. En plus on peut énumérer d'autres causes telles que :

- La mauvaise compagnie : C'est dans la mauvaise compagnie que beaucoup d'élève ont commencé à sombrer alors qu'ils brillaient à l'école, que certains enfants ont appris à fumer la cigarette, la drogue, la chicha et d'autre stupéfiants. L'adage populaire dit : « *dis-moi qui tu fréquente ; je te dirai qui tu es ?* »
- Le mauvais exemple de certains responsables : le calife Ali dit : « *ce que tu es, parle plus que ce que tu dis.* »
- L'ignorance de l'existence de certaines lois ; règles ...
- La défiance de l'autorité à tous les niveaux de la vie
- L'usage démesuré des médias et réseaux sociaux

### **3) Les conséquences de l'incivisme**

-Développe des fléaux sociaux : le vol, le viol, la criminalité ...

-Provoque des dégâts matériels liés aux troubles sociaux.

-Provoque en grande majorité les échecs scolaires.

-Menace la cohésion sociale et le vivre ensemble.

-Ne favorise pas les actions du développement.

### **4) Les solutions**

Pour des solutions, il faudra se situer à deux niveaux : individuelle et collective. Chacun doit s'astreindre au respect des normes et lois en vigueur sans s'identifier à autrui qui est un mauvais exemple.

Il est de la responsabilité de l'Etat d'encadrer l'enseignement privé.

Réinscrire le civisme en milieu scolaire nécessite un environnement d'apprentissage serein assorti d'un contrôle permanent des programmes exécutés, et du suivi de la discipline au sein des établissements. L'éducation au civisme pourrait se faire sous des formes de modules « Ethique et société », « civisme et patriotisme », « éthique de la relation ».

Les familles, les enseignants doivent redoubler d'effort pour recadrer et donner une éducation de qualité à nos enfants. Le prophète (saw) n'a-t-il pas dit qu'un parent ne peut rien offrir à son enfant rien de meilleur que la bonne éducation ?

Les leaders religieux doivent sensibiliser les fidèles sur les conséquences et les bienfaits du respect des normes, des règles, des lois à la lumière des écritures saintes.

L'exemple étant le meilleur enseignement que l'on puisse donner à autrui, chaque burkinabè à quelque niveau de responsabilité qu'il occupe doit donner le meilleur exemple.

### CONCLUSION

Que chacun prenne l'impérieuse question de l'incivisme à bras le corps car les conséquences sont énormes pour nous et les générations futures.

Allah dit : « *Allah ne change l'état d'un peuple sans que celui-ci ne change ce qui est lui.* »